

**Pluralisme juridique et dynamiques foncières  
émergentes à Sabah, Malaysia :  
paysanneries locales, huile de  
palme et développement**

Adrian Profitos

Thèse soumise à la  
Faculté des études supérieures et postdoctorales  
dans le cadre des exigences  
du programme de maîtrise ès arts en mondialisation et développement international

École de développement international et mondialisation  
Faculté des sciences sociales  
Université d'Ottawa

©Adrian Profitos, OTTAWA, CANADA, 2011

## RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS

La transition agraire à Sabah oppose deux systèmes différents de mettre en valeur le territoire. Le premier se caractérise par l'expansion des plantations de monocultures commerciales alors que le deuxième se caractérise par des petites exploitations familiales qui se basent sur la subsistance et sur la diversification des cultures. Face à ce contraste, le modèle de développement rural proposé par le gouvernement cherche à concilier les intérêts macroéconomiques des grandes plantations avec les intérêts microéconomiques des petites exploitations alors que les premiers ont largement pris l'avantage sur les deuxièmes.

En même temps, il existe à Sabah un système juridique foncier caractérisé par le pluralisme juridique. D'un côté nous avons le droit étatique centralisé qui se base sur la codification de la loi et sur la promotion de la propriété privée individuelle alors que de l'autre nous avons un droit coutumier qui se base sur la tradition orale et sur la gestion foncière communautaire. Chaque régime foncier présente une manière distincte de gérer l'accès, l'utilisation et la propriété de la terre et de ses ressources. Le droit étatique soutient l'expansion des grandes plantations alors que le droit coutumier régule la gestion des petites exploitations familiales. Les tensions qui existent entre ces systèmes juridiques différents de mise en valeur du territoire sont à l'origine de ce que nous appelons les dynamiques foncières émergentes.

Cette thèse a pour but de mettre en évidence que la manière dont ces dynamiques interagissent, divergent et convergent a des répercussions en termes de développement rural dans la mesure où elles impliquent des tensions sociales et légales ainsi que des stratégies agricoles spécifiques ayant des conséquences économiques particulières. Plus spécifiquement, le but ultime est de comprendre comment le droit foncier coutumier se voit affecté par la transition agraire, comment il interagit par le biais des dynamiques foncières émergentes, et quels sont ses espaces et ses possibilités d'adaptation face à l'expansion d'un modèle de développement rural qui se base sur la modernisation et la marchandisation de l'agriculture.

**Mots clés :** *pluralisme juridique; droit foncier coutumier; transition agraire et développement rural; mise en valeur du territoire; plantations agro-commerciales; petites exploitations familiales; paysanneries locales; dynamiques foncières émergentes; accès, utilisation et propriété de la terre.*

## **AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS**

Dès le début de mes études de maîtrise je me suis intéressé aux enjeux du « monde rural » tels que la sécurité alimentaire, la transition agraire et la dégradation environnementale. À partir d'une rencontre fortuite avec Stéphane Bernard en été 2009, j'ai décidé d'entreprendre un travail de thèse portant sur la transition agraire à Bornéo, en particulier sur l'expansion agroindustrielle.

Avec l'aide de Stéphane, j'ai commencé une revue de la littérature spécifique sur cette région qui m'a fait comprendre les particularités locales, notamment celles liées à l'expansion du palmier à huile, aux problèmes fonciers, au caractère prédominant de la paysannerie autochtone et à l'utilisation du droit coutumier. Des hypothèses ont suivi, puis une approche théorique et une méthodologie que j'ai présentée sous la forme d'une proposition de thèse soumise et admise en automne 2009. Après un mois de préparation, j'ai eu la chance de consacrer cinq mois à la recherche de terrain à Sabah qui s'est conclue en mai 2010. En tout, ce travail de thèse s'est déroulé sur une période d'environ un an.

Je voudrais remercier un bon nombre de personnes et d'organismes qui m'ont aidé tout au long de la recherche et sans lesquels la réalisation de cette thèse n'aurait pas été possible. Tout d'abord, une bourse d'études octroyée par la « Fundación la Caixa » m'a permis de réaliser une maîtrise en Développement international et mondialisation à l'Université d'Ottawa. Ensuite, la recherche réalisée à Sabah a compté avec le soutien financier de la Faculté de sciences sociales (FSS) et de la Faculté d'études supérieures et post-doctorales (FESP) de l'Université d'Ottawa ainsi que du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Il est clair que, sans tout cet appui financier, la réalisation de la maîtrise et de la thèse n'aurait pas été possible.

Je suis très reconnaissant envers l'Universiti Malaysia Sabah (UMS) et spécialement envers Dr. Ramzah Dambul, Dr. Fadzilah Majid-Cooke et Dr. Jaqueline Pugh-Kitingan du Département de sciences sociales dans la mesure où ils ont appuyé notre recherche autant que possible. Pourtant, si nous avons pu compter avec l'aide et le soutien des professeurs de l'UMS c'est grâce à mon superviseur, Stéphane Bernard, qui travaille avec eux depuis plusieurs années dans le cadre du programme « The Challenges of Agrarian Transition in South East Asia » (ChATSEA). Merci aussi à Stéphane qui m'a encouragé à réaliser la recherche à Sabah tout en sachant transmettre sa positivité, son ouverture d'esprit et sa flexibilité face aux diverses éventualités que la

vie présente. Finalement (et surtout!), c'est grâce à lui aussi que les fonds du CRSH ont pu être libérés qui m'ont permis de réaliser une étude longue et en bonnes conditions.

Quant aux organisations non gouvernementales, je voudrais remercier WWF Sabah pour m'avoir permis de consulter et d'emprunter les documents que je désirais dans leurs archives. Ensuite, PACOS Trust m'a facilité la réalisation de l'étude de cas à Mukim Dalit en m'accompagnant et en me présentant aux principaux chefs du village, lesquels m'ont accordés alors leur consentement pour réaliser la recherche. Dans ce sens, je voudrais remercier spécialement le chef du village de Melosok, Dominique Undol, pour sa généreuse hospitalité, pour sa disponibilité et pour sa bonne humeur tout au long de mon séjour chez lui.

Je veux remercier aussi la famille Lupang, et spécialement Connie, Tom, Alberta et Barnabas, pour leur chaleureuse hospitalité à Keningau et pour les inoubliables moments que nous avons passés ensemble. Ces merveilleuses personnes m'ont aidé dans ma recherche en me mettant en contact avec des personnalités de la vie politique de Sabah, en me faisant découvrir d'autres réalités de la vie rurale à Keningau et en me facilitant l'hébergement à Tambunan où j'ai réalisé la deuxième étude de cas.

Dans ce même esprit, je voudrais montrer ma gratitude envers les innombrables personnes qui ont accepté volontiers de répondre à mes questions tout au long de ma recherche. En particulier, je suis très reconnaissant de l'attention spéciale que Thomas Angor, Juripin et Nicolas m'ont concédée à Tambunan. Aussi, toute mon estime envers Vincent Chai qui a partagé son savoir sur les coutumes locales de Sabah et de Kota Kinabalu et avec lequel j'ai construit une belle amitié.

Pour la rédaction de la thèse, je remercie spécialement à Brigitte Hanne-ton qui a eu la patience et le courage de faire une relecture minutieuse de tous les passages de la thèse, le tout pour me faire comprendre que ce qui est clair dans ma tête ne l'est pas nécessairement dans la tête du lecteur.

Finalement, et d'un point de vue purement affectif, je suis très reconnaissant envers ma chère Danielle pour ses encouragements, sa compagnie, sa cuisine et son soutien technique, et envers Simon, le lapin, qui est le seul qui m'ait réellement accompagné tout au long de la rédaction de la thèse, jour et nuit, et bien qu'il ait réussi à grignoter la plupart des documents avec lesquels j'ai travaillé, il en a quand même laissé l'essence.

Ottawa, une nuit d'octobre de l'année 2010

## TABLES DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS .....	ii
AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS .....	iii
TABLES DES MATIÈRES .....	v
Liste des tableaux et figures .....	x
TABLE DES SIGLES .....	xi
GLOSSAIRE.....	xii

### PREMIÈRE PARTIE

PROBLÈME, THÉORIE ET MÉTHODE.....	1
-----------------------------------	---

CHAPITRE 1 : PROBLÈMES ET QUESTIONS DE RECHERCHE.....	1
1.1. NIVEAUX ET MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT EN MALAYSIA.....	1
1.2. MODÈLES DE TRANSITION AGRAIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL À SABAH.....	5
1.3. PAYSANNERIES LOCALES .....	7
1.4. RÉGIMES FONCIERS .....	8
1.5. ADAPTATION OU OBSTACLE AU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT RURAL? .....	9
1.6. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	10
1.7. APERÇU DE LA THÈSE.....	11

CHAPITRE 2 : APPROCHE THÉORIQUE .....	13
2.1 LES DYNAMIQUES FONCIÈRES ÉMERGENTES .....	13
2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'APPROCHE LÉGALE DU DÉVELOPPEMENT.....	15
2.2.1. Théories de la modernisation.....	15
2.2.2. Centralisme juridique et développement économique.....	15
2.2.3. Propriété foncière et développement rural.....	16
2.3. CRITIQUES DU LIBÉRALISME LÉGALE .....	17
2.3.1. Ethnocentrisme et abstraction des relations de pouvoir .....	17
2.3.2. Critique du centralisme étatique et de l'État de droit .....	17
2.3.3. Critique du développementalisme dans le contexte rural.....	18
2.3.4. Instrumentalisation .....	18
2.4. LA RECONNAISSANCE DU DROIT COUTUMIER ET DU PLURALISME JURIDIQUE.....	18
2.4.1. Le débat sur la nature juridique du droit coutumier .....	18
2.4.2. Caractéristiques générales du pluralisme juridique.....	20
2.4.3. Implications théoriques.....	20
2.4.4. Le pluralisme légal en Malaysia.....	21
2.5. OPÉRATIONNALISATION DE L'APPROCHE LÉGALE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ....	21
2.5.1. La régulation foncière.....	22
2.5.2. Définition, types de propriété et ensemble de droits de propriété.....	22
2.5.3. Sécurité foncière .....	23
2.5.4. Marché foncier.....	24
2.5.5. Développement rural .....	25
2.5.6. Mise en valeur du territoire et pratiques agricoles .....	26
2.6. SYNTHÈSE.....	27

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	28
3.1. JUSTIFICATION DU CHOIX DES ÉTUDES DE CAS .....	28
3.2. MÉTHODES QUALITATIVES DE CUEILLETTE DE DONNÉES .....	29
3.2.1 Réseautage et informateurs ressource.....	29

3.2.2 Observation directe et participative .....	29
3.2.3. Entretiens semi-dirigés et conversations informelles .....	30
3.2.4. Cartes et références chronologiques .....	31
3.3. RECHERCHE DOCUMENTAIRE DE LITTÉRATURE SECONDAIRE .....	31
3.3.1. Agences gouvernementales .....	31
3.3.2. Libraires, bibliothèques publiques, universitaires et archives .....	32
3.3.3. Centre documentaires des ONG locales et articles de journaux.....	32
3.5. TRAITEMENT DES DONNÉES .....	35
3.5.1. Statistiques.....	35
3.5.2. Transcription des données, analyse et création de tableaux .....	35
3.6. LIMITES DE LA MÉTHODOLOGIE .....	35
3.6.1. Précautions méthodologiques .....	35
3.6.2. Choix de la traductrice/interprète .....	36
3.6.3. Qualité et fiabilité des données.....	36
3.7. ASPECTS ÉTHIQUES .....	37

## DEUXIÈME PARTIE

### EXPANSION AGRO COMMERCIALE, RÉGULATION FONCIÈRE

ET DÉVELOPPEMENT .....	39
------------------------	----

CHAPITRE 4 : HISTOIRE DE L'EXPANSION AGRO-COMMERCIALE À SABAH.....	39
4.1. L'ORIGINE BRITANNIQUE .....	39
4.2. LA BRITISH NORTH BORNEO CHARTERED COMPANY .....	40
4.2.1. Mode d'acquisition et concession de la Charte royale .....	40
4.2.2. L'incompatibilité des mandats de la BNCC .....	41
4.2.3. Implications territoriales et légales.....	42
4.3. LA SOLUTION FONCIÈRE DE LA BNCC .....	42
4.3.1. Terre étatique et reconnaissance du droit foncier coutumier.....	42
4.3.2. Discours et pratique de la régulation foncière .....	43
4.3.3. La naissance du pluralisme juridique .....	43
4.4. LES IMPACTS DE L'EXPANSION DES PLANTATIONS .....	44
4.4.1. Migration .....	44
4.4.2. Investissements, expansion et fluctuations.....	44
4.4.3. La terre et les peuples autochtones .....	44
4.5. LE BILAN DE LA BNCC .....	45

CHAPITRE 5 : LE RÉGIME FONCIER DE SABAH.....	47
5.1. INTRODUCTION .....	47
5.2. LA CODIFICATION DU DROIT FONCIER COUTUMIER.....	47
5.2.1. L'aspect matériel de la codification du droit coutumier.....	47
5.2.2. La possession de la terre sous un régime coutumier .....	48
5.2.3. L'occupation légale des terres de l'État .....	48
5.3. L'UTILISATION DE LA TERRE.....	49
5.3.1. Conditions d'exploitation agricole et abandon de la terre.....	49
5.3.2. La terre en jachère .....	50
5.3.3. Implications foncières.....	51
5.4. LE COLLECTOR .....	51
5.4.1. Pouvoirs et responsabilités .....	51
5.4.2. Lacunes et conséquences .....	52
5.5. DÉLAIS DES TRAITEMENTS DE DEMANDE ET NÉGATION DES DROITS COUTUMIERS	53

5.5.1. Chevauchements des demandes et résolution de disputes.....	53
5.5.2. Invisibilité et négation de droits .....	54
5.5.3. Manque de fonds et de personnel dans l'administration .....	55
5.5.4. Complexité du processus bureaucratique .....	55
5.5.5. Intermédiation politique .....	56
5.5.6. La clause de l'intérêt public.....	56
5.6. CONCLUSION .....	57
CHAPITRE 6 : L'APPROCHE LÉGALE DU DÉVELOPPEMENT DANS LA SLO .....	59
6.1. INTRODUCTION .....	59
6.2. LA PROPRIÉTÉ DANS LA SLO .....	59
6.2.1. La propriété privée individuelle .....	59
6.2.2. La propriété collective .....	60
6.2.3. Le choix politique du type de propriété octroyé.....	62
6.3. SÉCURITÉ FONCIÈRE .....	62
6.3.1. Garanties constitutionnelles.....	63
6.3.2. Limites de la sécurité foncière : les conditions d'expropriation.....	64
6.4. LIMITES DES DROITS D'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE .....	64
6.4.1. Droits de propriété limités à la surface .....	64
6.4.2. Minerais réservés au gouvernement .....	65
6.4.3. L'eau et autres ressources.....	65
6.5. LE MARCHÉ FONCIER .....	66
6.6. CONCLUSION .....	67
<b>TROISIÈME PARTIE</b>	
<b>L'ANALYSE DES DYNAMIQUES FONCIÈRES ÉMERGENTES</b>	
<b>À TRAVERS LES ÉTUDES DE CAS.....</b>	<b>68</b>
CHAPITRE 7 : LES DYNAMIQUES FONCIÈRES ÉMERGENTES À MUKIM DALIT.....	68
7.1. INTRODUCTION .....	68
7.2. CONTEXTE ET DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	70
7.2.1. Situation géographique et climatique .....	70
7.2.2. Infrastructures .....	71
a) Routes et transports .....	71
b) Eau.....	71
c) Électricité.....	73
d) Service de santé.....	73
e) Éducation.....	73
7.2.3. Aspects sociodémographiques.....	74
a) Population.....	74
b) Ethnie .....	74
c) Religion .....	75
d) Occupation et sources de revenus .....	75
7.3. LA PRATIQUE TRADITIONNELLE DU DROIT FONCIER COUTUMIER.....	76
7.3.1. Mode d'acquisition de la terre .....	76
7.3.2. Limites et conditions de la propriété : jachère et abandon .....	77
7.3.3. Conflits entre les droits de subsistance et de propriété privée.....	78
7.4. CODIFICATION FONCIÈRE ET IMPOSITION DE LA LOI ÉTATIQUE.....	79
7.4.1. Disparition du système d'acquisition de terres par déboisement .....	79
7.4.2. Sécurité foncière, droit coutumier et système de prêts .....	80

7.4.3. Jachère et insécurité foncière.....	81
7.4.4. Titre de propriété permanente et agriculture itinérante .....	82
7.5. LA PÉNURIE FONCIÈRE .....	84
7.5.1. Impact sur l'agriculture de subsistance .....	84
7.5.2. Impact sur l'utilisation de la terre pour les cultures de rente.....	84
7.5.3. Pénurie, insécurité foncière et marché foncier .....	85
7.6. L'EXPANSION DES COMPAGNIES PRIVÉE D'HUILE DE PALME .....	87
7.6.1. Mode d'acquisition d'APL et implications juridiques .....	87
7.6.2. Conséquences socioéconomiques et foncières des plantations privées.....	88
7.7. L'EXPANSION D'UNE AGENCE SEMI-PUBLIQUE D'HUILE DE PALME .....	89
7.7.1. Contexte légal de l'arrivée de SLDB.....	89
7.7.2. Termes et conditions générales du contrat .....	90
7.7.3. Le piège des dividendes.....	90
7.7.4. Les promesses non tenues.....	91
7.7.5. SLDB à Kg. Inandung .....	92
7.8. DYNAMIQUES FONCIÈRES DANS LES RÉSERVES FORESTIÈRES.....	92
7.8.1. L'utilisation du droit coutumier à l'intérieur d'une réserve forestière .....	93
7.8.2. La visibilité du droit foncier coutumier dans une réserve forestière .....	93
7.9. CONCLUSION .....	94
CHAPITRE 8 : LES DYNAMIQUES FONCIÈRES ÉMERGENTES À TAMBUNAN.....	96
8.1. CONTEXTE ET DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	96
8.1.1. Situation géographique et climatique .....	96
8.1.2. Infrastructures .....	97
a) Routes .....	97
b) Électricité, eau et téléphone .....	98
8.1.3. Aspects sociodémographiques.....	98
a) Population.....	98
b) Ethnie .....	98
c) Religion et éducation.....	99
d) Pauvreté.....	99
8.1.4. Aspects agricoles et économiques .....	100
a) Occupation et sources de revenu .....	100
b) Agriculture .....	100
c) Commerce et industrie.....	101
d) Tourisme .....	102
8.2. ANALYSE DES DYNAMIQUES FONCIÈRES ET SOCIOPOLITIQUES DE TAMBUNAN ...	103
8.2.1. Histoire politique de Tambunan .....	103
8.2.2. La gestion du pouvoir sociopolitique local.....	104
a) Le District Officer .....	104
b) Les paysans autochtones .....	105
8.2.3. L' <i>adat tanah</i> .....	107
a) Aspect traditionnels et changement générationnel.....	107
b) La pratique locale de l' <i>adat tanah</i> .....	109
8.2.4. Les dynamiques foncières administratives .....	110
a) Le titrage foncier .....	110
b) Délais de traitement et insécurité foncière .....	111
c) La Court native .....	112
8.3. L'EXEMPLE DE KG. TIKOLOD.....	113
8.3.1. Régime foncier et système agricole.....	113



8.3.2. La culture du gingembre.....	115
8.3.3. Les réserves forestières.....	116
8.4. BILAN DE TAMBUNAN.....	116

## QUATRIÈME PARTIE

SYNTHÈSE DES ÉTUDES DE CAS ET CONCLUSION .....	118
--	-----

CHAPITRE 9 : ANALYSE COMPARÉE DES ÉTUDES DE CAS .....	118
---	-----

9.1. NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT.....	118
-----------------------------------	-----

9.2. GÉOGRAPHIE, CLIMAT ET AGRICULTURE.....	120
---	-----

9.3. PLANTATIONS ET DÉVELOPPEMENT.....	121
--	-----

9.4. LES DYNAMIQUES FONCIÈRES ÉMERGENTES .....	122
--	-----

9.4.1. Le titrage et la sécurité foncière .....	122
---	-----

9.4.2. Pénurie foncière.....	123
------------------------------	-----

9.4.3. Le droit foncier coutumier.....	124
--	-----

a) Mode d'acquisition de la terre et conflits liés à la terre .....	124
---	-----

b) L'expansion des plantations agro-commerciales à Tambunan .....	125
---	-----

c) Pouvoir de négociation .....	126
---------------------------------	-----

d) Marché foncier : vente, transfert et prêt .....	126
--	-----

CHAPITRE 10 : CONCLUSION GÉNÉRALE ET RÉFLEXIONS FINALES .....	130
---	-----

10.1. PLURALISME JURIDIQUE ET TRANSITION AGRAIRE .....	130
--	-----

10.2. DROIT FONCIER COUTUMIER ET DÉVELOPPEMENT RURAL .....	131
--	-----

10.3. LE DÉVELOPPENTALISME DE L'ÉTAT ET DES GRANDES PLANTATIONS.....	133
--	-----

10.4. POUVOIR DE NÉGOCIATION POLITIQUE.....	134
---	-----

10.5. PISTES DE RÉFLEXIONS POUR DES FUTURES RECHERCHES .....	135
--	-----

BIBLIOGRAPHIE .....	137
---------------------	-----

ANNEXES.....	146
--------------	-----

A.1. Distribution du temps et activités durant la réalisation de la thèse.....	146
--	-----

A.2. Guide des entretiens semi-dirigés.....	147
---	-----

A.3. L'huile de palme toujours en forme.....	149
--	-----

A.4. Flux migratoires : double rasoir pour les plantations et les petits exploitants?	150
---	-----

A.5. Problèmes fonciers liés à l'invisibilité et à la clause « d'intérêt public ».....	151
--	-----

A.6. Les clauses du contrat de SLDB avec les participants de Mukim Dalit.....	152
---	-----

A.7. Insécurité foncière et dépendance envers le développement privé.....	155
---	-----

A.8. Pénurie foncière, ventes de terres et travail salarié .....	156
--	-----

A.9. Le problème de l'eau à Mukim Dalit.....	157
--	-----

A.10. L'efficacité de « l'aide »? .....	158
---	-----

## **LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES**

Tableau 1.1. Distribution ethnique de la peninsule malaise et de Sabah.....	7
Tableau 2.1. Ensemble de droits liés à la propriété foncière.....	23
Tableau 2.2. Objectives for property rights and markets .....	24
Tableau 2.3. Concepts et opérationnalisation de l'approche théorique.....	27
Tableau 3.1. Ensemble des outils méthodologiques utilisés .....	33
Tableau 3.2. Système de référence.....	34
Tableau 7.1. Population par village et par maison .....	74
Tableau 8.1. Types et extension de services de bases fournis.....	98
Tableau 8.2. Répartition ethnique.....	98
Tableau 8.3. Superficie occupée selon les types de cultures .....	100
Tableau 8.4. Types, nombre et superficie des titres octroyés à Tambunan.....	110
Tableau 8.5. Types et nombre de procès traités à la Court native en 2009 .....	112
Tableau 9.1. Facteurs de développement à Mukim Dalit et à Tambunan .....	118
Tableau 9.2. Type, nombre et superficie des titres octroyés à Keningau et Sabah .....	122
Tableau 9.3. Synthèse des dynamiques foncières émergentes .....	127
Figure 1.1. L'Asie du Sud-est.....	1
Figure 1.2. La Fédération de la Malaysia .....	2
Figure 1.3. L'État de Sabah .....	3
Figure 1.4. Superficie occupée par les plantations d'huile de palme .....	4
Figure 1.5. Superficie destinée aux réserves forestières et aux plantations d'arbres .....	4
Figure 2.1. Schéma des dynamiques foncières émergentes.....	14
Figure 7.1. Carte du district de Keningau.....	69
Figure 7.2. Extension des réserves forestières à Mukim Dalit .....	70
Figure 7.3. Schéma des villages à Mukim Dalit.....	72
Figure 7.4. Délimitation des terres et proportion des terres titrées à Kg. Molosok.....	81
Figure 7.5. Schéma de la pénurie foncière à Mukim Dalit.....	83
Figure 8.1. Carte de Tambunan .....	97

## **TABLE DES SIGLES**

BM : Banque mondiale

BN : Barisan Nasional (voir glossaire)

BNBCC : British North Borneo Chartered Company

ChATSEA : The Challenges of the Agrarian Transition in South East Asia

FAO : Food and Agriculture Organisation

FELCRA : Federal Land Consolidation and Rehabilitation Authority

FELDA : Federal Land Development Authority

IDH : Indice de développement humain

IDS : Institute for Development Studies (Sabah)

IPH : Indice de pauvreté humaine

JKKK : Jawatankuasa Keselematan Kampung (Kampung Development and Security Committees. Voir glossaire pour *Kampung*)

KK : Ketua Kampung (voir glossaire)

LA: Land Application

LUC : Land Utilisation Committee

MPOB : Malaysia Palm Oil Board

NEP : New Economic Policy

PACOS : Partners of Community Organisations (Sabah)

PBS : Parti Bersatu Sabah (Parti uni de Sabah)

SLDB : Sabah Land Development Board

SLO : Sabah Land Ordinance

UMS : Universiti Malaysia Sabah

UNDP : United Nations Development Programme

## **GLOSSAIRE**

*Adat* : Droit coutumier

*Adat tanah* : Droit foncier coutumier

*Aumo*: Terre utilisée pour planter du riz

*Babi*: Sanglier

*Barisan Nasional*: Front national

*Berjaya*: Parti Bersatu Rakyat Jelata Sabah (Sabah People's United Front)

*Bumiputera*: Fils de la terre (inclut les peuples autochtones et les malais)

*Collector*: Position administrative au sein du Département d'arpentage

*Kampung*: Village

*Ketua Kampung*: Chef du village

*Longhouse*: Maison longue où habite tout le village ou le clan

*Naumo*: Terre en jachère, en friche ou abandonnée

*Orang Kampung*: Habitant du village, villageois, paysan

*Orang putih*: homme blanc

*Padi*: Riz

*Parang*: Machette

*Tapai*: Vin de riz ou de tapioca

*Terra nullius*: terre qui n'appartient à personne et qui peut être appropriée par l'État

*Yang di-Pertua Negeri*: Chef d'État (Sabah)

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **PROBLÈME, THÉORIE ET MÉTHODE**

#### **CHAPITRE 1 : PROBLÈMES ET QUESTIONS DE RECHERCHE**

##### **1.1. NIVEAUX ET MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT EN MALAYSIA**

La péninsule malaise est un exemple du « miracle asiatique » en termes de développement. Considérée comme pays « sous développé » avec une économie rurale encore largement basée sur la subsistance lors de son indépendance, elle a accompli le décollage économique en passant d'une politique de substitution des importations à celle de l'exportation basée sur la libéralisation des échanges, l'usage de main d'œuvre intensive et abondante, l'amélioration de l'efficacité et de la technologie, l'exploitation des ressources naturelles, l'attrait de capitaux étrangers, les investissements dans l'industrie manufacturière et électronique, puis en se dirigeant peu à peu vers une économie basée sur les connaissances (UNDP, 2005). À présent, la Malaysia occupe la 15<sup>e</sup> place sur 102 pays en développement sur l'Indice de pauvreté humaine (IPH), elle compte avec un Indice de développement humain (IDH) de 0,805 par rapport à 0,659 en 1980 et elle vise à être un pays complètement développé d'ici 2020 (Ibid.).

**Figure 1.1. L'Asie du Sud-est**



*Source* : The World Factbook (CIA; 2010)

Pourtant, des fortes disparités régionales demeurent quant au niveau de développement. Sabah en particulier, province de la Malaysia située au nord de l'île de

Bornéo, est l'État le moins développé de la Malaysia en termes d'infrastructures de base telles que les routes, l'électricité et les canalisations d'eau et en termes de pauvreté avec 23% des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (IDS, 2007). Ce déficit est plus marqué dans les zones rurales où vivent la plupart des habitants de Sabah. En effet, 35,8% des paysans vivent en dessous du seuil de pauvreté et 11,7% sont considérés comme vivant dans la pauvreté extrême alors que ce chiffre tombe à 2,7% dans les villes (Ibid).

**Figure 1.2. La Fédération de la Malaysia**

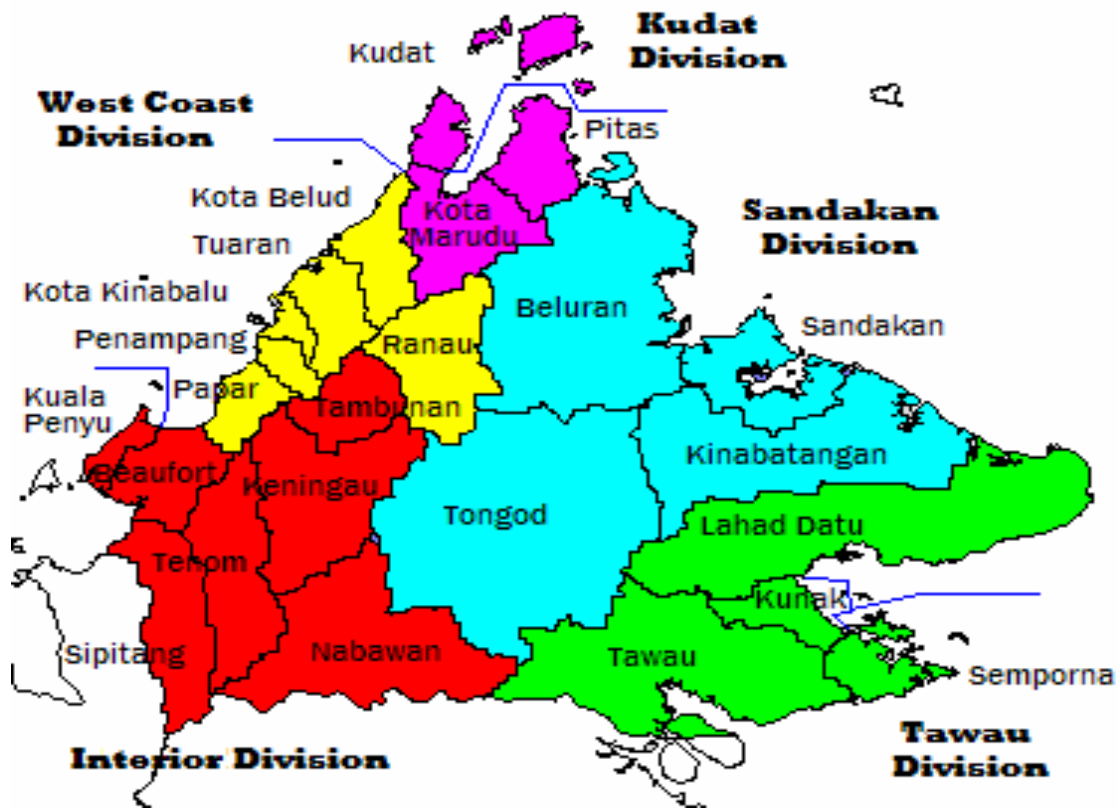


Source: The World Factbook (CIA, 2010)

Quant au modèle de développement, l'île de Bornéo, dont Sabah fait partie, est considérée comme une « frontière ressource » (Majid-Cooke, 2006; De Koninck, Bernard et Bissonnette, 2011) qui fait l'objet depuis les années 1970 d'une constante expansion territoriale des plantations agro-commerciales accompagnée d'un processus de déforestation massive (Hurst, 1990; Padoch et Peluso, 2003; Jomo et coll., 2004; Vincent et Rozali, 2005; Wadley, 2005; Barraclough et Ghimire, 2006).

Sur une superficie totale de 7,2 millions d'hectares, seulement 29,2% est propice à l'agriculture, soit 2,1 millions d'hectares, dont 1,4 millions sont déjà utilisés par l'agriculture alors que 430 mille hectares se trouvent à l'intérieur de réserves forestières protégées (IDS, 2007). Si en 1990 les plantations de palmier à huile à Sabah occupaient 276 mille hectares (Majid-Cooke, 2006), en 2005 elles occupaient plus de 1,2 millions d'hectares, ce qui représente un accroissement de 445% en 15 ans.

Figure 1.3. L'État de Sabah



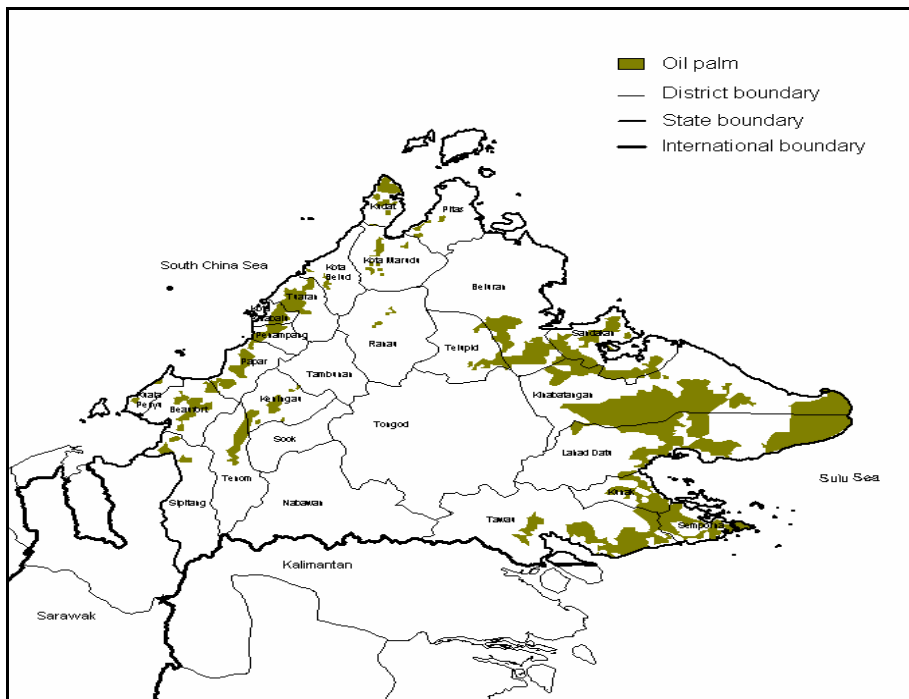
Source : [travelsabah.com](http://travelsabah.com)

Cela veut dire que presque 90% de la superficie utilisée à l'agriculture est destinée exclusivement à la culture du palmier à huile. Sur cette superficie, 91% est exploitée sous la forme de grandes plantations (privées ou semi-publiques) alors que 9% est gérée en petites exploitations familiales. Finalement, il ne reste que 270 mille hectares disponibles à l'agriculture, soit 12,85% de la superficie arable et 3,75% de la superficie totale à Sabah.

De cette manière, et en dépit du niveau de pauvreté rurale, l'huile de palme représente la source de revenus la plus importante en provenance des exportations agricoles (91% des 9 milliards en 2005) contribuant de manière significative à l'économie de Sabah (33% des exportations totales et 25% du PIB en 2005) et de la Malaysia (30% de la production nationale; IDS, 2007).

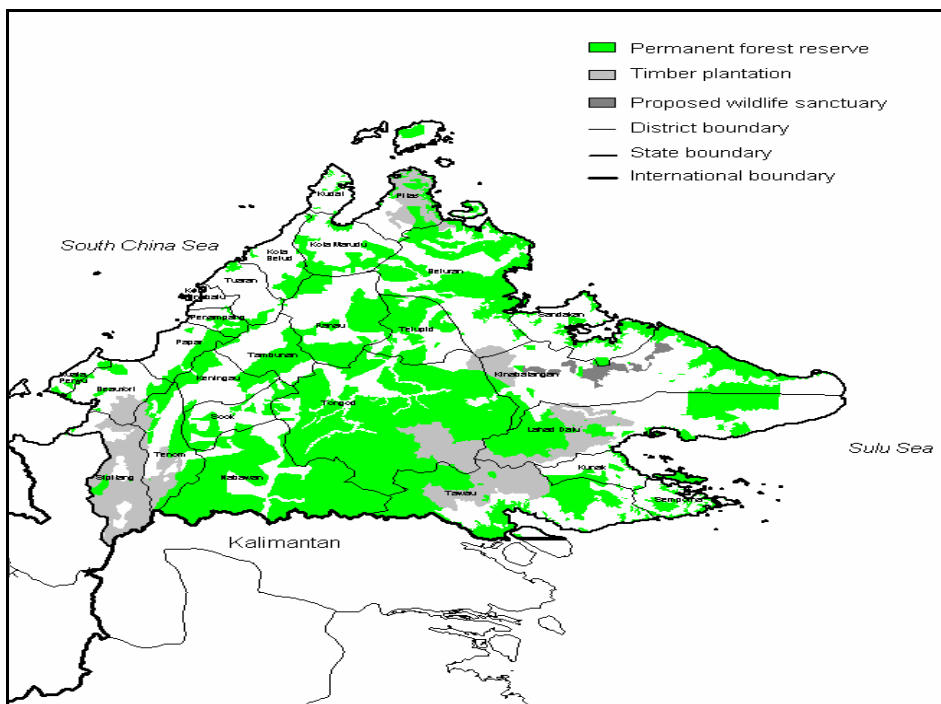
Les figures suivantes montrent respectivement la superficie occupée par les plantations d'huile de palme, par les réserves forestières et par les plantations d'arbres :

**Figure 1.4. Superficie occupée par les plantations d'huile de palme**



Source : De Koninck, Bernard et Bissonnette (2011)

**Figure 1.5. Superficie destinée aux réserves forestières et aux plantations d'arbres**



Source : De Koninck, Bernard et Bissonnette (2011)

Note : près de 80% des « Permanent forest reserve » (la partie en vert) est destinée à l'exploitation forestière commerciale (Sabah Forestry Department, 2010).



## 1.2. MODÈLES DE TRANSITION AGRAIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL À SABAH

Il existe plusieurs modèles de transition agraire. Bernstein (2010) analyse cinq pays où la transition agraire s'est déroulée de manière différente : Angleterre, Prusse, États-Unis, Japon et Corée du sud. Il est donc difficile d'établir une définition précise et générale de transition agraire à partir d'un seul modèle de référence qui puisse être appliquée à toute situation. Cependant, Byres (1996) propose une définition générale lorsqu'il dit que la transition agraire présente:

“those changes in the countryside of a poor country necessary to the overall development of capitalism and its ultimate dominance in a particular national social formation” (cité dans Akram-Lodhi et Kay, 2009, p.21).

Bien que ces « changements » puissent se manifester différemment, la caractéristique principale ou, plutôt, le but de toute transition agraire est de promouvoir le développement du capitalisme. Ce critère téléologique permettrait alors de regrouper une multitude de transformations rurales dans la rubrique de « transition agraire ».

Dans ce sens, De Koninck (2004) identifie six processus de changement qui caractérisent la transition agraire dans les pays en développement du sud-est asiatique :

- 1) agricultural intensification and territorial expansion;
- 2) increasing integration of production into market-based systems of exchange;
- 3) accelerating processes of urbanization and industrialisation;
- 4) heightened mobility of populations both within and across national borders;
- 5) intensification of regulation, as new forms of private, state and supra-state power are developed and formalized to govern agricultural production and exchange relationships;
- 6) processes of environmental change that modify the relationship between society and nature to reflect new human impacts and new valuations of resources.

À partir de ce que nous venons de voir, il est clair que Sabah présente des ressemblances avec ces processus, notamment en ce qui concerne les deux premiers et les deux derniers : intensification agricole, expansion territoriale, intégration de la production dans les marchés internationaux, intensification et formalisation de la régulation et modification de la relation entre les sociétés, la nature et les ressources.

Or, ces processus de changement ne se déroulent pas dans le vide et ils doivent se confronter à des manières traditionnelles de gérer les ressources naturelles. Dans ce

sens, la transition agraire à Sabah oppose deux manières distinctes de mettre en valeur le territoire. La première se caractérise par l'expansion des plantations de monocultures commerciales alors que la deuxième se caractérise par des petites exploitations familiales qui se basent sur la subsistance et sur la diversification des cultures vivrières et de rente. Face à ce contraste, le modèle de développement rural proposé par le gouvernement cherche à concilier les intérêts macroéconomiques des grandes plantations avec les intérêts microéconomiques des petites exploitations alors que les premiers ont largement pris l'avantage sur les seconds.

La littérature existante est souvent d'accord sur le fait que l'expansion des plantations du palmier à huile n'entraîne pas toujours les effets espérés en termes de développement local (Carrere, 2001; Wakker, 2005; Colchester et coll., 2006; Lopez et Laan, 2008; Majid-Cooke, 2008; McCarthy et Cramb, 2009; De Koninck, Bernard et Bissonnette, 2011). Cependant, étant donné la proportion des terres destinées aux plantations agro-commerciales, il est clair que l'État de Sabah mise sur la culture du palmier à huile comme moteur de développement rural et de modernisation de l'agriculture (IDS, 2007). Cette stratégie coïncide avec les théories de la transition agraire selon lesquelles la meilleure manière de réduire la pauvreté rurale est d'augmenter la productivité agricole (Bernstein, 2010). Selon Timmer (2005) :

“Most of the world's poor live in rural areas, or migrated from them in search of better opportunities. It seems almost obvious that growth in agricultural productivity is the surest way to end poverty. The historical evidence confirms this logic. Growth in agricultural productivity not only can increase farm incomes, it also stimulates linkages to the non-farm rural economy, causing economic growth and rapid poverty reduction” (p.4).

Pour ce faire, les pratiques agricoles menées par les petits exploitants doivent être changées pour ainsi favoriser la productivité. Selon l'IDS (2007) :

“A large portion of agriculture land in Sabah is cultivated by palm oil companies, harvesting the best yield in Malaysia due to favourable conditions and planting practices. However, the potential yield is not fully met yet due to gaps in planting and harvesting methods.

Smallholders in particular require basic assistance with development of good agriculture practices [GAP], application of appropriate technology, achievement of economies of scale, marketing and distribution (p. 81)

Ensuring GAP is applied to smallholders will be a key factor in ensuring high yields are obtained per hectare of land. This is especially crucial for smallholders where the extra increase in production will translate into an increase in earnings via minimal wastage and improved quality of produce that meet sale and export quality assurance standards. (p. 83)

A large problem of rural poverty lies in the fact that most rural folk are engaged in economic activities with low rates of productivity. Under the [Sabah Development Corridor], renewed efforts would be expanded to increase agricultural productivity as well as to promote rural industries (p. 158).”

Somme toute, Sabah subit une transition agraire accélérée soutenue par l'État qui vise à adapter les pratiques agricoles des petits exploitants à un développement rural basé sur la productivité des cultures de rente dans un contexte de forte demande internationale (Government of Malaysia, 1991; Colchester et coll., 2006; Bissonnette et Bernard, 2008).

### 1.3. PAYSANNERIES LOCALES

La population actuelle de la Malaysia est de 25 millions d'habitants et se compose grosso modo de quatre groupes ethniques différents : les malais<sup>1</sup> (50,4%), les chinois (23,7%) puis les indiens (7,1%) auxquels s'ajoutent une myriade de peuples autochtones qui comptent 11% de la population (CIA, 2010). Cependant, comme le tableau suivant le révèle, la distribution ethnique varie grandement entre la péninsule malaise et Sabah :

**Tableau 1.1. Distribution ethnique de la péninsule malaise et de Sabah**

Région	Groupe ethnique	Pourcentage
Péninsule malaise	Citoyens malaisiens	100
	<i>Bumiputera</i> *	62,4
	-Malais	61
	-Autres	1,4
	Chinois	27,4
	Indiens	9,4
	Autres	0,7
Sabah	Citoyens malaisiens	100
	<i>Bumiputera</i> *	80,2
	-Malais	16,2
	-Kadazan-Dusun	23,7
	-Bajau	16,9
	-Murut	4,2
	-Autres <i>Bumiputera</i>	19,5
	Chinois	13,3
	Autres	6,2

Source : Adapté de Jomo et coll. (2004, p. 8).

\* Le terme *Bumiputera* se réfère à l'ensemble de malais et de peuples autochtones (voir glossaire). Pour connaître la proportion d'autochtones, il faut soustraire la quantité de malais au nombre total de *Bumiputera*.

D'après ces chiffres, 62% de la population à Sabah se compose de peuples autochtones (Kadazan-Dusun, Bajau, Murut et autres *Bumiputera*) alors qu'en péninsule

<sup>1</sup> Il faut noter que les termes 'malais' et 'malaisien' renvoient à des conditions distinctes. Les malais sont nécessairement musulmans et ils coïncident majoritairement avec l'ethnie malaise. Par contre, le terme 'malaisien' correspond uniquement au statut de citoyenneté de la Malaysia.

malaise seulement 1,4% correspond à cette catégorie. Étant donné que la plupart des peuples autochtones demeurent dans les zones rurales, nous pouvons comprendre que la pauvreté rurale touche en particulier les paysanneries locales autochtones qui doivent alors changer leurs pratiques agricoles pour ainsi augmenter leur productivité et leur niveau de revenu.

#### **1.4. RÉGIMES FONCIERS**

La confrontation qui existe à Sabah entre les deux modèles de mise en valeur du territoire se manifeste dans la préférence et même dans l'imposition d'un type de régime foncier sur un autre dans un contexte de pluralisme juridique où diverses régulations foncières cohabitent et s'appliquent à des segments spécifiques de la population selon des critères ethniques (Wu, 2005). En effet, la paysannerie locale de Sabah est majoritairement autochtone et elle pratique toujours un droit foncier coutumier qui, bien que reconnu partiellement par une loi se caractérisant par le pluralisme juridique (Hooker, 1975; Phelan, 2003), diffère substantiellement du droit foncier régulant les grandes plantations agro-commerciales.

Cela veut dire finalement que les normes qui régulent l'accès, l'utilisation et la propriété de la terre sont différentes selon qu'il s'agisse des grandes plantations ou des petites exploitations, des peuples autochtones ou des non autochtones. Cette situation ne devrait pas poser problème si ce n'était pas parce que le droit foncier coutumier se base sur la subsistance alors que le droit régulant les plantations se base sur l'accumulation de capital. Cela, dans un contexte de développement rural basé sur la productivité semble être une différence importante car ce sont en réalité les normes et pratiques foncières coutumières qui doivent changer et s'adapter au modèle de transition agraire appliqué à Sabah et non pas le contraire.

La manière dont les normes et pratiques foncières coutumières peuvent être adaptées ainsi que les conflits et dilemmes que cela peut soulever demeure un sujet complexe et difficile. En effet, revient-il à l'État de définir, de changer et d'imposer des lois et des pratiques différentes qui puissent s'appliquer aux paysanneries locales au nom du bon développement rural? Comment cela se déroule-t-il dans un système juridique pluriel où le droit foncier coutumier est reconnu légalement alors qu'il se caractérise par sa diversité changeante et non codifiée? Les paysanneries locales qui pratiquent le droit foncier coutumier peuvent-elles ou souhaitent-elles réaliser ces changements? Quelles en seraient les conséquences par rapport au droit foncier

coutumier et au fonctionnement même du pluralisme juridique? Finalement, n'existe-t-ils pas d'autres conflits et de dynamiques foncières qui entrent en jeu en raison de ces transformations agraires et légales?

### **1.5. ADAPTATION OU OBSTACLE AU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT RURAL?**

Nous sommes alors face à la situation suivante : Il existe un fort contraste entre le niveau de développement de la Malaisie en général et celui de Sabah en particulier. Les modèles de développement sont évidemment distincts, celui du deuxième se basant surtout sur l'exploitation agro-commerciale intensive alors que celui de la péninsule se trouve à « l'étape » d'une économie basée sur les services et la connaissance. Nous pouvons dire alors que Sabah, étant encore une frontière ressource, se situe dans une étape de transition agraire dans laquelle l'accroissement de la production agricole et son intégration dans les marchés mondiaux servent de moteur au développement rural (De Koninck, 2004).

Cependant, il n'est pas encore clair quels sont le sort et le rôle des petites exploitations dans ce modèle de développement ni comment elles peuvent s'adapter à l'expansion des plantations agro-commerciales. Il nous semble à cet égard qu'un changement dans les pratiques agricoles des paysanneries locales n'est pas un processus simple ou suffisant pour résoudre les difficultés auxquelles les paysanneries locales font face. De plus, la volonté de changer les pratiques agricoles ne nous dit rien sur comment en réalité l'expansion des plantations affecte le système agricole des petites exploitations ni comment ces pratiques peuvent être changées tout en respectant l'existence et la pratique du droit foncier coutumier.

Dans ce sens, le pluralisme juridique met en relief la contradiction entre deux systèmes différents régulant l'accès, l'utilisation et la propriété de la terre. Ces deux systèmes juridiques, l'étatique et l'autochtone, ont des caractéristiques et des trajectoires historiques distinctes alors qu'ils se trouvent en permanente interaction. En effet, le phénomène de la transition agraire ainsi que les politiques de développement rural obligent le droit étatique et le droit foncier coutumier à interagir. Cette interaction se manifeste notamment dans la manière de gérer la terre et dans les objectifs à poursuivre : l'accumulation de capital ou la subsistance. De quelle manière, alors, la pratique et la logique agricole de subsistance ancrées dans le droit foncier coutumier peuvent-elles s'adapter ou bien s'opposer à un modèle de développement rural basé sur la marchandisation de l'agriculture?

## **1.6. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

Étant donné que l'objectif de la transition agraire à Sabah est d'augmenter la production, la productivité et l'intégration dans les marchés internationaux, il est légitime de se demander quelle est la place du droit foncier coutumier dans cette logique et de savoir de quelle manière il peut s'adapter, s'intégrer ou bien s'opposer au modèle développement rural basé sur la modernisation et la marchandisation de l'agriculture, sur l'intervention étatique et sur l'expansion des plantations agro-commerciales.

De plus, les régimes de propriété foncière représentent un élément fondamental pour comprendre un grand nombre de conflits impliquant les paysanneries locales d'un côté et les pouvoirs publics et les entreprises privées de l'autre (Doolittle, 2005; Jomo et coll., 2008). Les dynamiques et interactions des régimes de propriété foncière reflètent ainsi les relations de pouvoir politique, économique et social existantes (Ramírez, 2002) et représentent une multitude de possibilités et de contraintes pour les paysanneries locales en termes d'accès, d'utilisation et de propriété de la terre.

Dans un contexte de pluralisme juridique, le droit foncier coutumier dispose d'un espace de manœuvre légal et légitime qu'il est intéressant de découvrir et d'analyser. En effet, pour comprendre si et de quelle manière le droit foncier coutumier pourrait ou peut s'adapter ou s'opposer au développement rural impulsé par le gouvernement, il faut savoir comment les deux modèles juridiques de mise en valeur du territoire interagissent pour, à leur tour, expliquer les différentes caractéristiques et trajectoires que suivent le développement rural et la transition agraire. De cette manière, les dynamiques foncières émergentes peuvent nous servir d'instrument analytique et de médiation entre, d'une part, le pluralisme juridique avec ses différentes régulations foncières et, de l'autre, la transition agraire et le développement rural avec ses deux modèles de mise en valeur du territoire.

Finalement, étant donné qu'il n'existe pas d'études réalisées à Sabah qui analysent la relation et le fonctionnement du pluralisme juridique par rapport à la transition agraire, nous prétendons au cours de cette étude montrer les liaisons qui existent entre ces deux phénomènes par le biais de la compréhension des dynamiques foncières émergentes. Cette compréhension est importante de par le fait que les conclusions peuvent mener soit à vouloir valider et à conserver le droit coutumier des paysanneries autochtones à l'intérieur du pluralisme juridique soit à vouloir l'intégrer d'une certaine manière ou à le faire disparaître au nom du « bon développement ».

## **1.7. APERÇU DE LA THÈSE**

Les chapitres de cette thèse sont regroupés en quatre parties. Les chapitres 1, 2 et 3 intègrent la Première partie et présentent, respectivement, la problématique ainsi que le cadre théorique et la méthodologie de recherche utilisés. Les chapitres 4, 5 et 6 forment la Deuxième partie et se basent sur l'analyse de la littérature existante. Ensuite, la Troisième partie se compose des chapitres 7 et 8 qui se concentrent sur les études de cas basées sur la cueillette de données réalisée sur le terrain. Finalement, les chapitres 9 et 10, en référence à la Quatrième partie, contiennent respectivement la synthèse des études de cas et les conclusions finales de la thèse. Nous résumons à la suite le contenu de chaque chapitre.

Le chapitre 2 explique pourquoi nous avons choisi et comment nous avons appliqué une approche socio-légale et critique du développement rural pour analyser les dynamiques foncières qui émergent en raison de l'interaction entre deux systèmes juridiques de gestion de la propriété foncière. Notre approche fait le pont entre la perspective libérale qui porte sur le rôle de la propriété privée dans le développement économique et sa critique socio-légale visant à comprendre le rôle du droit foncier coutumier dans le contexte du pluralisme légal et du développement rural.

Le chapitre 3 détaille les méthodes de recherche utilisées sur le terrain. Nous avons réalisé une recherche documentaire de littérature secondaire auprès de différents organismes et nous avons utilisé des outils qualitatifs, tels que les entretiens semi-dirigés, comme méthodes principales de cueillette de données. Ce chapitre porte aussi sur les aspects éthiques de la recherche ainsi que sur les limites de la méthodologie.

Le chapitre 4 vise à comprendre l'origine historique et le processus juridique et socio-économique de l'expansion des plantations agro-commerciales à Sabah dès la fin du XIXe siècle jusqu'à nos jours. Nous prenons comme point de départ le contexte de la Grande Bretagne pour ensuite analyser le processus à travers lequel la British North Borneo Chartered Company (BNBCC), face à l'incompatibilité de ses mandats, a instauré le pluralisme juridique à Sabah. Finalement, nous soulignons les impacts de cette solution foncière qui se caractérise par la primauté du système des grandes plantations sur celui des petites exploitations.

Le chapitre 5 analyse en profondeur la régulation foncière à Sabah, notamment la Sabah Land Ordinance (SLO). Le but de ce chapitre est d'élucider les principales caractéristiques de la régulation foncière et d'analyser ses lacunes quant à la

codification du droit foncier coutumier. Ainsi, nous cherchons à comprendre quelles sont les conséquences en termes d'accès, d'utilisation et de propriété de la terre, notamment en ce qui concerne les paysans autochtones par rapport à l'appareil bureaucratique et politique de l'État.

Le chapitre 6 vise à incorporer l'approche légale du développement à l'analyse de la régulation foncière codifiée. Nous reprenons les aspects clés de notre approche théorique tels que la propriété privée individuelle, la sécurité foncière, les droits de jouissance et le marché foncier pour ainsi comprendre dans quelle mesure la SLO est compatible avec le discours du libéralisme légal dans le contexte du développement rural.

Dans le chapitre 7 nous analysons les dynamiques foncières émergentes à Mukim Dalit, une région touchée par l'expansion agro-commerciale et par l'extension des réserves forestières. Après une mise en contexte de la situation socio-économique, nous tâchons de comprendre quelles sont les répercussions de la codification foncière, de l'expansion des plantations de palmier à huile et de l'extension des réserves forestières sur le droit foncier coutumier et sur la gestion du territoire. Les problèmes que soulèvent la pénurie et l'insécurité foncières sont particulièrement soulignés.

Le chapitre 8 analyse les dynamiques foncières émergentes à Tambunan caractérisées par des politiques de modernisation des pratiques agricoles. Après une description de la réalité socio-économique, nous analysons comment le contexte politique, les relations de pouvoir, la pratique du droit foncier coutumier et les processus administratifs façonnent les dynamiques foncières émergentes pour aboutir à un modèle particulier de développement rural.

Le chapitre 9 fait une synthèse des études de cas en établissant une analyse comparative menée sous le prisme de l'approche légale du développement rural. Nous établissons alors un tableau de synthèse qui reprend les différents éléments qui interviennent dans l'analyse des dynamiques foncières émergentes dans la transition agraire à Sabah.

Finalement, le chapitre 10 sert de conclusion en répondant aux questions de recherche, notamment quant au rôle du pluralisme juridique et du droit foncier coutumier dans la transition agraire et le développement rural à Sabah. Ces conclusions générales sont suivies des quelques réflexions finales qui visent à ouvrir le débat et à proposer des nouvelles pistes de recherche qui puissent approfondir la compréhension du phénomène du pluralisme juridique à Sabah et ailleurs.



## CHAPITRE 2 : APPROCHE THÉORIQUE

### 2.1 LES DYNAMIQUES FONCIÈRES ÉMERGENTES

Le cadre juridique foncier à Sabah régule l'accès, l'utilisation et la propriété de la terre et de ses ressources. En même temps, les paysans autochtones pratiquent un droit foncier coutumier qui se base sur des principes et pratiques qui diffèrent de ceux du droit étatique régulant les grandes plantations. Le droit foncier coutumier se voit alors confronté à l'expansion agro-commerciale et de la loi étatique qui s'accompagne d'une gestion différente de la propriété foncière et des ressources naturelles.

Bien que ces deux systèmes juridiques et de mise en valeur du territoire puissent être en contradiction, ils peuvent aussi être complémentaires ou simplement diverger et converger sur certains aspects alors qu'ils sont sans doute en permanente interaction. C'est ce que nous appelons les dynamiques foncières émergentes.

Le premier système juridique de gestion de la propriété foncière et de mise en valeur du territoire, en référence au système de la grande plantation, s'inscrit dans une logique développementaliste qui se base sur le centralisme étatique. Le deuxième système, en référence aux petites exploitations des paysans autochtones, s'inscrit dans une logique de subsistance qui se base sur le droit foncier coutumier. La reconnaissance partielle de ce droit coutumier par la loi étatique<sup>2</sup> donne lieu à ce que l'on appelle le pluralisme juridique.

Les tensions qui existent entre le pluralisme juridique et les modèles de mise en valeur du territoire sont à l'origine des dynamiques foncières émergentes. La manière dont ces dynamiques foncières interagissent a des répercussions particulières en termes de développement rural dans la mesure où elles impliquent des tensions politiques et légales ainsi que des stratégies agricoles spécifiques ayant des conséquences économiques particulières.

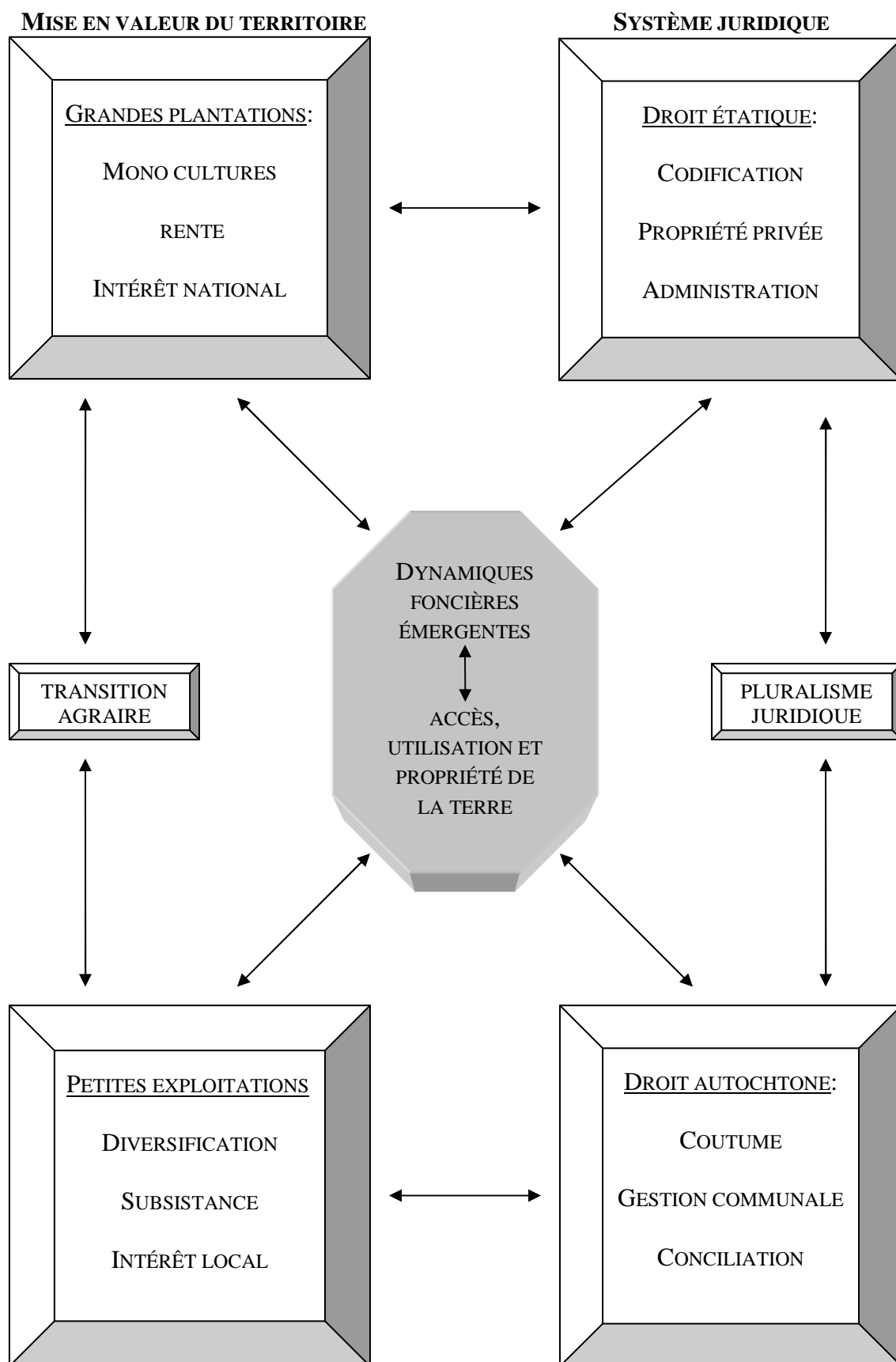
Nous avons donc choisi une approche légale du développement rural permettant d'analyser les dynamiques foncières qui émergent en raison de l'apparente confrontation entre ces deux systèmes juridiques de gestion de la propriété foncière et de mise en valeur du territoire. Cette approche interdisciplinaire doit nous permettre de comprendre et d'analyser les différents liens qui existent entre la loi, la politique et la société dans le contexte du développement rural.

---

<sup>2</sup> La loi étatique n'a pu (ou voulu) codifier qu'une partie du droit foncier coutumier en raison de son caractère oral, divers, changeant et « problématique ». Voir le chapitre 5 pour plus de détails.

La figure suivante explique le système des dynamiques foncières émergentes :

**Figure 2.1. Schéma des dynamiques foncières émergentes**



## **2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'APPROCHE LÉGALE DU DÉVELOPPEMENT**

### **2.2.1. Théories de la modernisation**

Des théories s'intéressant aux aspects légaux et institutionnels de la modernisation, dans le contexte du développementalisme, sont apparues dans les années 60 aux États-Unis à travers les théories de la modernisation notamment pour souligner l'importance de la loi occidentale dans le développement de l'économie de marché (Chua, 1998). Alors que les théoriciens de la modernisation mettaient l'emphase sur les aspects technologiques et économiques du développement (Rostow, 1963), les approches légales ont ajouté l'aspect institutionnel et normatif. Désormais, ces théories entendent le développement comme un processus linéaire évolutif basé sur l'expérience occidentale (Dansereau, 2008), et de cette manière elles cherchent à supplanter les particularismes locaux traditionnels par l'unité, l'uniformité et l'universalité des lois, des principes et des valeurs des États modernes occidentaux (Chua, 1998).

### **2.2.2. Centralisme juridique et développement économique**

Le centralisme juridique apparaît avec la création de l'État moderne lequel concentre l'exercice du pouvoir pour assurer l'ordre et la sécurité face à la violence sociale (Hobbes, 1991). De cette manière, l'État détient le monopole de la violence légitime (Weber, 1995) et protège la propriété privée pour ainsi garantir la sécurité et la liberté individuelles (Hayek, 1979). Selon Kelsen (1999) :

« La sécurité collective atteint son degré maximum lorsque l'ordre juridique institue à cet effet des tribunaux à compétence obligatoire et des organes exécutifs centraux qui disposent des moyens de contrainte nécessaires dans une mesure telle que normalement toute résistance est vaine. Ceci est le cas dans l'État moderne, qui représente un ordre juridique extrêmement centralisé » (p. 45-46)

« On veut à tout prix qu'un ordre qui ne reconnaisse pas l'individu en tant que personnalité libre en ce sens, c'est-à-dire un ordre qui ne garantit pas le droit subjectif de propriété, qu'un tel ordre ne puisse absolument pas être considéré comme un véritable ordre juridique » (p. 172-173)

Selon les théories néo-institutionnalistes, les institutions sont à la fois les règles du jeu que la société établit pour créer des contraintes qui encadrent les interactions humaines ainsi que les déterminants sous-jacents de la performance économique à long terme (North, 1990). La forme que les lois prennent et la manière dont elles appliquent les droits de propriété aura des répercussions sur la manière dont le développement économique se déroule et s'accomplit (North et Thomas, 1980; Ranson et coll., 1982).

Selon De Soto (2000), un système formel des droits de propriété privée

clairement défini dans un cadre légal unifié et protégé par l'État permet de transformer la terre en « capital vivant » qui peut alors être utilisée comme aval pour demander un prêt et ainsi investir. Celle-ci est la raison essentielle qui explique « le mystère du capital » ou le succès de la croissance occidentale par rapport à l'échec des pays en développement qui n'arrivent pas à reproduire ce système (De Soto, 2000).

### **2.2.3. Propriété foncière et développement rural**

Les droits de propriété, les institutions et le développement économique sont liés dans une relation de causalité de telle manière que les premières influent sur le dernier. Ce modèle est également applicable aux spécificités du monde rural. En effet, la Banque Mondiale (BM, 2005a) dans « Une politique foncière pour la croissance et la lutte contre la pauvreté » affirme que :

« Les droits de propriété conditionnent la croissance économique de différentes manières. Premièrement, une sécurité de jouissance de ces droits incite davantage les ménages et les individus à investir, et leur permet souvent un meilleur accès au crédit [...] [D]es droits de la propriété sûrs et bien définis sont à la base même de l'appropriation des ressources par les ménages, du développement productif et du fonctionnement du marché des facteurs » (p. xvii)

Dans la même veine, un bulletin de la FAO soutient que :

“[...] well-defined and secure land rights are critical to provide incentives for investment and sustainable resource management, to facilitate low-cost transfers of land and credit access as the rural non-farm economy develops, and to allow provision of public services at minimum cost”(Deininger et coll., 2003, p.5)

Finalement, dans un autre rapport, la BM (2005b) affirme que :

“When rights to land and water are poorly defined, rural people have very insecure control over their assets. Unclear property rights spark conflict, promote resource degradation, and discourage investment. They have a disproportionate impact on the poorest of the poor, who rely most on communal or open-access resources. Well-defined, secure, and transferable property rights are also a prerequisite for efficient land and water markets.

[...] Titling and registration processes must be defined and implemented to improve the security of land tenure and ensure that the claims of smallholders and marginalized groups, including women, receive equal protection under the law” (p. 77-78)

Nous comprenons à partir de ces citations que la sécurité foncière joue un rôle clé dans le développement rural, notamment économique, des paysans. Cette sécurité foncière passe par une définition claire et précise des droits de propriété et par l'octroi de titres de propriété qui permette l'accès et qui garantisse la protection de la propriété foncière aux paysans plus pauvres et marginalisés. Le marché foncier servirait alors de

pont entre la sécurité foncière et le développement rural en permettant de gérer les ressources efficacement.

### **2.3. CRITIQUES DU LIBÉRALISME LÉGAL**

#### **2.3.1. Ethnocentrisme et abstraction des relations de pouvoir**

L'approche moderniste des études légales du développement est entrée en crise au milieu des années 70 où elle a été critiquée par ses principaux inspirateurs, Trubek et Galanter (1974), dans le contexte de la critique des théories de la dépendance (Frank, 1966; Cardoso et Faletto, 1969; Wallerstein, 1982). Les critiques ont accusé ce « libéralisme légal » d'être ethnocentrique et de ne pas prendre en compte les spécificités locales ou les clivages ethniques qui font que dans beaucoup de pays en développement « l'Etat nation soit loin d'être le modèle de référence » (Trubek et Galanter, 1974). Le fait que le dogmatisme juridique ne tienne pas compte des conflits sociaux et des dynamiques politiques locales alors que les institutions travaillent au service du pouvoir a pour résultat un échec des politiques de développement imaginées par les promoteurs du libéralisme légal (Simarmata, 2006).

Ces critiques sont aussi valables en ce qui concerne le développement en général : des politiques et des programmes méticuleusement planifiés mais ratés dans leur application car ils sont incapables de prendre en compte les « vrais besoins » des groupes visés tout en ignorant leurs complexités culturelles (Chambers, 1983) ainsi que les relations de pouvoir existants à tous les niveaux.

#### **2.3.2. Critique du centralisme étatique et de l'État de droit**

Manji (2006) critique le fait que les débats contemporains sur les régimes de propriété foncière sont basés sur le postulat du centralisme juridique selon lequel la loi doit être régulée exclusivement par l'État et que tout autre ordre normatif doit y être subordonné. En ce sens, l'auteur suggère qu'il y a peu d'évidences qui démontrent que les lois de propriété évoluent de façon linéaire du régime coutumier au régime codifié et que, de plus, l'existence d'un pluralisme légal présent dans une multitude de pays permet de contester l'hégémonie et le monopole juridique de l'État.

Certaines théories sociologiques du pouvoir vont plus loin lorsqu'elles critiquent la notion même d'État de droit selon laquelle tous les citoyens sont égaux face à la loi qui est censée les protéger des abus du pouvoir étatique. Ces théories critiquent l'État qui représente en réalité les intérêts des classes dominantes celles-ci utilisant toute sorte

d'outils de contrôle et de répression pour défendre et maintenir leur domination (Marx, 1965; Foucault, 1979; Scott, 1990; Hardt et Negri, 2000; Scott, 2009)

### **2.3.3. Critique du développementalisme dans le contexte rural**

En ce qui concerne le développement rural, Hutchison (2008) affirme que l'octroi de titres individuels de propriété privée n'est ni suffisant ni nécessaire pour assurer la sécurité foncière et que cela peut même porter atteinte au bien être des petits propriétaires. L'auteur soutient que l'importance excessive que donne la vision néolibérale à l'exclusivité de la propriété individuelle de la terre peut être précisément en conflit avec le besoin des plus pauvres d'avoir accès à la terre et à son utilisation.

Dans ce sens, Silungwe (2009) déclare que :

“In relation to agrarian reform, neo-liberal land reform models laud individual title as a catalyst for economic growth. Customary land tenure has been adjudged anathema to development as it is supposedly economically inefficient. [...] The implications of the neo-liberal framework for the “poor” is that it will benefit the “non-poor”; it leads to the integration of customary land into the global economy; it perpetuates landlessness on the part of the “poor” who might not withstand the vagaries of a formal land market. In this vein, the neo-liberal approach to customary land tenure reform [...] will undermine development” (p.1)

### **2.3.4. Instrumentalisation**

Le mouvement légal du développement, bien que critiqué, n'a pas pour autant disparu. En effet, selon Chua (1998):

“Despite the demise of the early law and development movement, American lawyers and legal scholars today are helping to shape the fundamental economic and political institutions of the developing world to an extent unprecedented since decolonization” (p.5)

Dans ce même sens, Rose (1998) affirme qu'un nouveau boom est en train de se produire en ce qui concerne l'universalisation de la loi et des droits humains. Selon Benda-Beckmann (2001), un des objectifs de ce renouveau pour les aspects légaux du développement dans un contexte interventionniste à niveau global est d'instrumentaliser les législations pour redessiner les institutions politiques, économiques et sociales afin de faciliter le libre marché.

## **2.4. LA RECONNAISSANCE DU DROIT COUTUMIER ET DU PLURALISME JURIDIQUE**

### **2.4.1. Le débat sur la nature juridique du droit coutumier**

La colonisation s'est appuyée sur des bases légales pour justifier la conquête des terres autochtones (Sheleff, 1999; Kirkby et Coleborne, 2001; Langton et coll., 2004;

Gilbert, 2006; Perreau-Saussine et Murphy, 2007). Le problème principal que présentait la reconnaissance du droit coutumier, aux yeux des occidentaux, était son caractère non formel et non écrit. Selon Hooker (1975) :

“Perhaps the main difficulty about the unwritten system is the fundamental assumption that is implied in the cautionary tags [such as tribal, native, indigenous, or customary law], that the proponents of the (dominant) written system know or have decided what ‘law’ is, and in order to arrive at this knowledge or decision they must of course refer to their own legal system. It therefore follows that anything which does not share its major characteristics, such as written text, judges, courts, and so on, is ‘not really law’.” (p.119).

Les anthropologues ont été les premiers à reconnaître le caractère normatif du droit coutumier à partir du travail pionnier de Malinowski (1926). Cependant, le débat persiste jusqu’à nos jours. Selon Morse et Woodman (1988) :

“There is a considerable amount of general anthropological discussion on Aboriginal traditions and practices including especially marriage, kinship, hunting and fishing practices, relations to land and dispute resolution. [...] There is however agreement amongst anthropologists that traditional societies had and continue to have a definable body of rules, practices and traditions accepted by the community” (p.37)

Glenn (2000) utilise le terme *chthonic law* lorsqu’il se réfère au droit coutumier pour ainsi le différencier de la simple habitude :

“Adat law is chthonic, at least in origin. [...] Adat law is *not* custom, custom being a concept which would reduce the potentially mindless habit that which is outlook or propriety, something between social consensus and ‘moral style’. [...] Like other forms of chthonic law, it is vulnerable, with few explicit means of defence and little tendency to universalize” (p.281).

“Chthonic law is thus inextricably interwoven with all the beliefs of chthonic people and is inevitably, and profoundly, infused with all those other beliefs. If there is chthonic law, and there is, you cannot understand it without understanding other things. There is no separation of laws and morals, no separation of law and anything else” (p.65).

Finalement, Poh-Ling (1997) considère le droit coutumier comme loi autochtone à juste titre tout en la contrastant avec la loi étatique :

“Official law’ is the part of the legal system which is sanctioned by the legislative authority of a country, and is typically represented by the state law in the modern law. ‘Unofficial law’ is that component of the legal system which is not officially sanctioned by the legitimate authority of the state as expressed through its legislature, but consists of law which is applied in practice by the general consensus of a certain circle of people, whether within or beyond the bounds of a country. It exercises a distinct influence on the effect of the official law, either by positively supporting and supplementing it, or by opposing, modifying or even undermining it, wholly or in part.

The term ‘indigenous law’ is fairly self-explanatory: it refers to law which originates in the native culture of a people, in contrast to ‘transplanted law’, which is law transplanted from another culture or cultures, either by voluntary reception or by imposition” (p.6-7).

### **2.4.2. Caractéristiques générales du pluralisme juridique**

Le pluralisme juridique est une situation dans laquelle deux ou plusieurs systèmes légaux cohabitent dans le même espace social (Griffiths, 1986). Cette situation est propre aux pays où la loi coloniale a été imposée sans pour autant éliminer l'existence et la pratique des lois indigènes de telle manière que ces dernières sont toujours capables de maintenir l'ordre social au niveau communautaire (Merry, 1988).

Cependant, même si la loi coloniale n'a pas fait disparaître le droit coutumier, elle l'a influencée grandement. En effet, le pluralisme légal est né comme « un transfert de systèmes légaux entiers à travers les frontières culturelles » et le résultat qui s'ensuit est que les peuples autochtones sont soumis à certaines lois dont les principes proviennent d'une variété de cultures différentes alors que ces principes ne se combinent pas facilement (Hooker, 1975).

D'un point de vue strictement juridique, le pluralisme juridique existe lorsque :

“[T]he sovereign commands different bodies of law for different groups of the population varying by ethnicity, religion, nationality, or geography, and when the parallel legal regimes are all dependent on the state legal system” (Merry, 1988:3)

Benda-Beckmann (2001) défend une vision plus critique mais aussi plus large du pluralisme juridique lorsqu'elle dit que :

“Law is then defined independently from the way in which state legal systems define it and the respective spheres of validity of non-state normative orders. It assumes that claims to sovereignty, to the exclusiveness of state law and the monopoly of legitimate violence, are only normative constructions, and that such claims can also be made for non-state normative orders. If one accepts this theoretical possibility, then the probability that most political organizations will exhibit *some degree* of legal pluralism is the nearly automatic consequence.” (p.48)

### **2.4.3. Implications théoriques**

Ce n'est sûrement pas un hasard si les théories légales du développement sont nées durant le processus de décolonisation des années 50 et 60 pour façonner les systèmes juridiques et institutionnels des nouveaux États indépendants alors que les théories du pluralisme légal l'ont fait quand les premières sont entrées en crise dans les années 70 et que les droits des autochtones ont commencé à prendre force et à être reconnus internationalement (Gilbert, 2006).

La reconnaissance et la prise en compte du droit coutumier et du pluralisme légal sont importantes si l'on veut contrecarrer les limites des approches légales du développement qui se basent sur le centralisme légal et ne tiennent pas compte des systèmes juridiques parallèles tout en assumant que l'État nation est la seule et unique



source cohérente et valide des principes et normes juridiques. Cette reconnaissance nous permet d'utiliser l'approche légale du développement depuis un angle moins ethnocentriste et centraliste pour ainsi apprécier les dynamiques foncières depuis chacune des positions émergentes.

Le pluralisme juridique n'est pas seulement une théorie, c'est un outil analytique qui dépasse la perspective légale étatique unitaire pour comprendre les différents systèmes normatifs sur le terrain (Lounela et Setiawan, 2006). Dans ce sens, cette approche sert à analyser les contradictions ou les désaccords entre les intérêts et objectifs d'une société et la législation étatique, entre la législation et son application et entre les différentes normes et régulations existantes à l'intérieur d'une société et entre ses différents groupes (Soehendera, 2006). Enfin, une analyse socio-légale et critique du développement permet de comprendre quelles sont les politiques et les régulations vraiment réclamées par les divers segments de la société (Cahyadi, 2006).

#### **2.4.4. Le pluralisme légal en Malaysia**

Il est d'autant plus pertinent d'utiliser cette approche dans le cas de la Malaysia étant donné que dans ce pays le pluralisme légal n'est pas seulement une théorie ou un outil analytique, mais une réalité constitutionnelle (Phelan, 2003). En effet, les sources juridiques du droit foncier coutumier (écrites et non écrites) sont reconnues dans la loi étatique (Wu, 2005; Jomo et coll., 2008). Dans ce sens, la loi malaisienne n'est pas seulement issue de la loi coloniale anglaise et « malaise », mais aussi de traditions juridiques chinoise, indienne, islamique et autochtone (Hooker, 1975). De cette manière, si nous voulons comprendre les dynamiques foncières émergentes il ne suffit pas de prendre en compte la loi étatique d'origine coloniale comme unique source juridique, mais il faut prendre en compte le pluralisme juridique existant dans toute son ampleur en considérant la validité normative du droit foncier coutumier ainsi que son rôle dans le développement rural.

#### **2.5. OPÉRATIONNALISATION DE L'APPROCHE LÉGALE DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

D'une part, notre approche légale du développement rural prend en compte la perspective libérale en ce qui concerne le rôle de la propriété dans le développement économique. De l'autre, elle considère le rôle et l'interaction du droit foncier coutumier dans le contexte du pluralisme légal et du développement rural. De cette manière, nous

pouvons analyser les dynamiques foncières émergentes et savoir quel est leur impact en termes de développement rural.

Plus particulièrement, notre approche fait le lien entre la régulation foncière, la mise en valeur du territoire et le niveau de développement rural. Pour ce faire, nous analysons les dynamiques foncières qui émergent en raison des conflits et tensions qui surgissent à cause des différents types de propriété existants, du processus de titrage de la terre, de la sécurité foncière, du marché foncier et de l'utilisation de la terre.

### **2.5.1. La régulation foncière**

Le cadre juridique foncier à Sabah régule l'accès, l'utilisation et la propriété de la terre et des ses ressources. L'accès à la terre fait référence à son mode d'acquisition, c'est-à-dire, aux circonstances, aux conditions et à la manière dont les paysans peuvent accéder à la terre tant légalement que pratiquement. L'accès à la terre ouvre la porte à l'utilisation et à la propriété foncière car si l'accès n'est pas permis, aucune utilisation n'est possible et donc le droit de propriété ne peut pas être justifié. L'utilisation de la terre renvoie à sa mise en valeur, c'est-à-dire, à la manière dont la terre peut être utilisée et à quelles fins. Finalement, la propriété foncière, qui peut être individuelle ou communautaire, engendre une série de droits et devoirs et elle est donc assujettie à des limites et des conditions liées à sa reconnaissance et à son mode d'acquisition.

Le processus d'acquisition, les conditions d'utilisations ainsi que les droits et devoirs liés à la propriété foncière sont régulés tant par la loi codifiée que par le droit foncier coutumier. Par conséquent, cette régulation foncière pluraliste est la pierre angulaire de l'analyse des dynamiques foncières émergentes.

### **2.5.2. Définition, types de propriété et ensemble de droits de propriété**

Si toute manifestation de la loi est relative à la contingence historique, aux relations de pouvoir et aux dynamiques sociales, les droits de propriété l'y sont tout autant. En effet, selon Macpherson (1978) :

“The meaning of property is not constant. The actual institution and the way people see it, and hence the meaning they give to the world, all changes over time. [...] The changes are related to changes in the purposes which society or the dominant classes in society expect the institution of property to serve” (p.1).

La plupart des systèmes juridiques considèrent la propriété comme étant privée, commune ou étatique, ce qui implique un ensemble de droits et de relations particulières

entre les différents sujets d'une société en raison des différentes normes relatives à l'accès et à l'utilisation de chaque type de propriété (Panesar, 2001). Dans ce sens, la propriété ne renvoie pas seulement à un objet (matériel ou immatériel) mais surtout à un concept, à une valeur et à un ensemble de droits qui y sont attachés (Held, 1980). Comme dit Macpherson (1978) :

“What distinguishes property from mere momentary possession is that property is a claim that will be enforced by society or the state, by custom or convention or law. [...] For any given system of property is a system of rights of each person in relation to other persons” (p.3-4).

Voici un tableau qui détaille l'ensemble de droits liés à la propriété foncière :

**Tableau 2.1. Ensemble de droits liés à la propriété foncière**

<b>Droit</b>	<b>Explication</b>
Usufruit	Jouir d'un bien dont on n'a pas la propriété (droit d'usage)
Exclusion	Ne pas permettre à d'autres l'accès et l'utilisation des ressources
Accès	Entrée ou admission à la terre (physique)
Exclusivité	Nombre de personnes avec le même droit d'accès ou d'utilisation
Utilisation	Planter, récolter, construire, (brûlis, jachère, rotation, etc.)
Gestion	Prise de décision sur comment utiliser la terre
Transfert	Pouvoir de transmettre les droits fonciers (prêt, vente, héritage, etc.)
Durée	Durée du droit de propriété (temporaire, permanent)
Flexibilité	Modifier ou altérer les droits
Division	Partager les droits sur un même territoire
Sécurité	Niveau de sécurité foncière (minimale, relative, absolue)
Aliénation	Transfert des droits fonciers à perpétuité
Gains indirects	Issus du loyer ou du prêt de la terre à autrui

Source : Adapté de Boydell (2007, p.111)

### **2.5.3. Sécurité foncière**

La sécurité foncière, individuelle ou collective, existe lorsque la propriété est reconnue, régulée et protégée par le régime juridique existant de telle manière que celui-ci permet de l'utiliser selon des conditions établies et accordées selon la loi. Étant donné que la propriété foncière engendre un ensemble de droits et de relations particulières, c'est-à-dire, de dynamiques foncières, et que tout régime juridique présente des failles dans son fonctionnement, il s'ensuit que la sécurité foncière ne peut pas vraiment être absolue mais seulement relative, bien qu'avec différents degrés.

Selon l'approche légale du développement, la sécurité foncière est garantie par l'État de droit et par sa régulation foncière qui se concrétise sous la forme d'un titre de propriété privé qui comprend les conditions sous lesquelles la propriété foncière peut être utilisée. Si l'on tient compte du pluralisme juridique, on comprend que le droit

foncier coutumier puisse intervenir aussi dans la régulation de la sécurité foncière ce qui constitue un élément additionnel dans les dynamiques foncières émergentes.

#### 2.5.4. Marché foncier

Selon l'approche légale du développement, les marchés fonciers jouent un rôle essentiel dans le développement rural. La Banque mondiale fait la distinction entre les marchés de la location et les marchés des ventes de terrains (2005a) :

« Les économistes, en général, considèrent que les marchés de la location de terrains constituent un potentiel considérable de progrès de la productivité et de l'équité, car ces marchés faciliteraient les transferts à faible coût des propriétés foncières vers les producteurs les plus productifs et permettraient aux agents économiques de participer à l'économie non agricole, d'où une adaptation en souplesse de la consommation en réponse aux chocs et une accumulation de l'expérience et du capital. » (p.85)

« Les marchés de ventes de terrain représentent une opportunité d'obtenir du terrain pour une utilisation permanente, ce qui normalement va de pair avec des incitations à investir plus fortes que dans le cas de la location à court terme. [...] La capacité de prouver formellement sa possession de terrains moyennant un faible coût et, à partir de là, de pouvoir davantage se livrer à des transactions sur les marchés de la vente, peut favoriser le développement de marchés financiers formels ainsi que l'accès des producteurs au crédit formel, même si, en fin de compte, peu de transactions réelles se font » (p.94)

Lyons et coll. (2007) décrivent plus en détail les caractéristiques qu'un tel marché de la propriété foncière doit avoir non seulement d'un côté purement foncier et économique mais aussi d'un point de vue social et de gestion durable des ressources. Voici un tableau qui reprend leurs indications :

**Tableau 2.2. Objectives for property rights and markets**

<b>Objectives</b>	<b>Qualities to be attained</b>
To ensure all property are clearly defined, secure in law and in practice	Property rights are clear, certain, unambiguous, exclusive, legally enforceable, tradable; the area/special extent to which each specific property right applies is clear, certain, and unambiguous.
To ensure that transactions and trading in property rights can be carried out	Dealings are simple, transparent, certain in outcome, easily accessible, affordable, conducted expeditiously, with no disincentives.
To provide legally correct information on all property rights that apply to any area of land	Information on all property rights applying to any land parcel(s) or selected area(s) is quickly and easily obtainable
To enable property rights to be used as a source of capital/credit and economic development	In the world's 'best' 10 for efficiency in capital-raising from property rights and their markets.
To contribute to social stability	The community has confidence in and respect for the land administration. Independent dispute resolution is available quickly, is accessible and affordable, matters are resolved expeditiously.

To contribute to natural resource and environmental sustainability	Efficient and effective management of property rights to further sustainability objectives
To operate effectively and efficiently with public confidence and stringent accountability	In the world's top 10 for efficient and effective administration service, public confidence, and accountability.

*Source:* Adapté de Lyons et coll. (2007, p. 211)

Nous utiliserons les paramètres ci-dessus tout en tenant compte de la distinction entre la location et la vente des terres pour ainsi analyser la manière dont la loi étatique et le droit foncier coutumier régulent le marché de propriété foncière.

### **2.5.5. Développement rural**

L'approche légale du développement se base sur un modèle linéaire de la modernisation et, par extension, de la transition agraire, de telle manière que l'objectif du développement rural est d'intensifier et d'industrialiser l'espace, la production et la productivité agricoles afin de créer un surplus qui puisse être vendu sur les marchés urbains et internationaux et de libérer la main d'œuvre rurale pour qu'elle travaille en dehors de la ferme (Griffin, 1974; BM, 2005b; Rigg, 2006).

Thomas et Atkinson (1971) nous mettent en garde face à cette perspective linéaire et à variable unique lorsqu'ils disent que :

“Man continues to struggle with the fundamental truth that single-factor approaches to development have little to offer. The world has experimented with numerous programs in which principal reliance for development change has been placed on altering a single variable or a few related variables. There exist many examples of development programs weighted heavily by activities designed simply to increase an economy's physical facilities. In many other cases, direct transfer of technology from developed to developing areas has been expected to bring about sustained economic growth. Parallel examples can be cited where “importation” of institutional forms characteristic of affluent societies has constituted the major hope for progress. Educational investment, too, has had its moments of glory as the “magic” development variable. Out of these and similar experiences, scholars tend to learn, forget, and then relearn that the simulation of economic growth depends not upon changing a single factor rather upon bringing about appropriate change in a wide spectrum of relevant variables” (p.107).

Étant donné la dynamique plurifactorielle du développement, nous avons choisi plusieurs variables qui couvrent l'aspect économique, matériel et social du développement rural : les infrastructures (routes, eau, électricité, etc.), l'accès au marché, les sources et modes de production, le niveau de revenu, la santé et l'éducation.

En ce qui concerne les infrastructures et les sources de revenu, la BM (2005b) affirme que :

“In low income countries with widespread poverty, broad investments in rural infrastructure are likely to make substantial inroads on poverty, and special targeting might not be needed.” (p.100)

“Diversification is a change in resource use patterns and outputs that enables producers to take advantage of market opportunities. Diversification may or may not lead to specialization at the farm level, but throughout local regions it is likely to result in a greater diversity of enterprises because the quality of resources and access to them will vary within the region. The potential gains from diversification come from improving crop rotations, spreading labor demand, improving cash flows, and reducing risks” (p.119). .

Quant à l'accès au marché, Griffin (1974) estime que :

[...] Growth has been associated historically with a shift of investible resources from agriculture to industry. This shift of resources cannot occur unless the rural areas produce a surplus and [...] dispose of it in either urban or foreign markets.

Pour contraster le niveau de revenu moyen, nous prenons comme référence le seuil de pauvreté rural à Sabah qui est stipulé à 897 MR (environ 300\$) par mois pour une famille de cinq personnes (Zin, 2007).

Finalement, la Banque mondiale (2005b) considère que :

“Social infrastructure, such as health and education services, is essential for the well-being and productivity of the labor force and for building basic skills and knowledge.”(p.97)

### **2.5.6. Mise en valeur du territoire et pratiques agricoles**

De manière générale, la mise en valeur du territoire à Sabah oppose d'un côté, des plantations permanentes de monocultures commerciales, et, de l'autre, des petites exploitations de subsistance quoique d'autres types d'exploitations dont certaines de dimension moyenne existent également. Les petites exploitations suivent un système agricole traditionnel, bien qu'en adaptation, qui utilise l'agriculture en rotation, sur brûlis et en jachère. Cette contradiction n'est pas seulement agricole mais aussi foncière et légale dans le sens où toute mise en valeur du territoire se constitue en raison de la régulation foncière pluraliste et des dynamiques foncières qui en découlent. En même temps, cette contradiction renvoie également aux problèmes centraux de cette thèse, c'est-à-dire, au contraste qui existe entre le modèle capitaliste d'accumulation de capital et le modèle de subsistance des petits exploitants. En effet, bien que les petits exploitants de subsistance puissent vendre parfois une partie de leur récolte pour gagner de l'argent ou pour satisfaire à leurs besoins et que cela fasse partie de leurs stratégies de subsistance depuis des siècles, ils ne le font pas dans un contexte de forte compétitivité ni dans une logique de maximisation des profits. Cela veut dire que la vente est accessoire et relative aux conditions du marché et qu'en aucun cas leur

subsistance est complètement dépendante du marché. Les modes de production capitaliste dépendent, au contraire, quasi-totalement du marché pour leur « subsistance » et font tout leur possible pour maximiser les profits et pour maintenir leurs parts de marché, notamment à travers les économies d'échelle, la réduction des coûts de production et les investissements. Wood (2009) explique fort bien ce contraste entre subsistance et accumulation de capital dans le monde rural :

“Throughout history there have existed many kinds of markets, and agricultural producers have entered them in diverse ways, with various different purposes and consequences. There are, of course, huge differences between, on the one hand, a ‘market system’, in which virtually all commodities are produced for the market and where all factors of production, including land and labour, are treated as commodities; and, on the other hand, peasant markets in which producers own, or securely possess, the means of production – in particular, land – and sell their surpluses as an adjunct or supplement to their own production for subsistence. [...] Even production for the market can continue essentially to follow peasant rules for reproduction, dictated by their own immediate consumption needs rather than requirements of competitive production, profit maximization or capital accumulation.” (p. 40)

## 2.6. SYNTHÈSE

Ce tableau reprend les concepts clés de notre analyse ainsi que leurs paramètres opératoires correspondants :

**Tableau 2.3. Concepts et opérationnalisation de l'approche théorique**

<b>Concepts</b>	<b>Opérationnalisation</b>
Régulation foncière	Mode d'acquisition de la terre; limites et conditions de la propriété foncière; accès, utilisation et propriété de la terre; conflits fonciers
Sécurité foncière	Titre de propriété; demande de titre de propriété; titrage individuel et communautaire; délais de titrage; protection de la propriété.
Marché foncier	Transferts de propriété (vente, location, achat, héritage); valeur marchande de la terre; aval et prêt banquier; investissement
Rareté/Pénurie foncière	Disponibilité de la terre : relation entre terre étatique, terre protégée et terre titrée; pression territoriale et démographique
Développement rural	Accès au marché; moyens de subsistance; source et niveau de revenu; infrastructures; éducation; santé.
Mise en valeur du territoire	Plantations et petites exploitations; cultures de rente et cultures vivrières; diversification; cultures permanentes et cultures temporaires; agriculture en rotation sur brûlis et en jachère;

## CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Nous avons réalisé une recherche de terrain pendant cinq mois<sup>3</sup> au cours desquels nous avons analysé et comparé deux études de cas. Nous avons effectué une recherche documentaire de littérature secondaire auprès de différents organismes et nous avons utilisé des outils qualitatifs, tels que les entretiens semi-dirigés, comme méthodes principales de cueillette de données.

### 3.1. JUSTIFICATION DU CHOIX DES ÉTUDES DE CAS

Rappelons que l'objectif de la recherche est de comprendre le développement rural à travers l'analyse des dynamiques foncières qui émergent en raison de la confrontation entre deux systèmes juridiques de gestion de la propriété foncière et de mise en valeur du territoire. Nous avons donc choisi deux études de cas où la paysannerie autochtone est clairement en transition vers la « modernité » et donc touchée par les politiques de développement rural qui ont, de manière notoire, des répercussions sur la gestion foncière et sur les modes de vie<sup>4</sup>.

Notre première étude de cas est une région dans laquelle les plantations de palmier à huile sont en pleine expansion. C'est le cas de Mukim Dalit, une région moyennement vallonnée, à l'intérieur de Sabah qui se trouve environ à 50 kilomètres d'une ville importante, Keningau. Bien que récente, l'expansion de la culture du palmier à huile a provoqué un clair bouleversement du droit foncier coutumier en ce qui concerne l'utilisation de la terre, son accès et sa propriété. En raison de cette expansion, les dynamiques foncières émergent sur le plan territorial, agricole et socio-légal.

La deuxième étude de cas se tient à Tambunan, une région plus montagneuse et en altitude que Mukim Dalit, qui se trouve également à l'intérieur de Sabah et à environ 50 kilomètres de Keningau. Ici, la transition agraire se manifeste par l'utilisation de nouvelles techniques d'exploitation agricole comme les machines, les semences, les engrais et les pesticides. Cependant, l'expansion des plantations agro-commerciales est absente et, par conséquent, le droit foncier coutumier a plus d'espace territorial pour

---

<sup>3</sup> Voir en Annexes (A.1) pour plus de détails sur la distribution du temps et sur les activités réalisées avant, durant et après la recherche de terrain.

<sup>4</sup> Ce degré de transition est important surtout à Bornéo où il existe encore des peuples autochtones qui pratiquent une vie nomade dans des forêts très isolées ayant peu de contact avec le développement étatique. Dans ce sens, le passage d'une société nomade à une société agraire sédentaire s'effectue à travers et en faveur du renforcement des outils de contrôle administratif et politique de l'État (Scott, 2009) ce qui implique nécessairement l'émergence de dynamiques foncières.



être mis en œuvre ce qui permet de mieux comprendre quel est son rôle dans le développement rural.

## **3.2. MÉTHODES QUALITATIVES DE CUEILLETTE DE DONNÉES**

### **3.2.1 Réseautage et informateurs ressource**

Un des critères essentiels pour réaliser une recherche exploratoire qualitative satisfaisante est de trouver des informateurs ressource qui permettent d'obtenir des données de qualité et fiables pour ainsi gagner du temps et être plus efficace. Pour ce faire, un réseautage est essentiel auprès des différentes personnes qui connaissent en profondeur la réalité rurale autochtone. Nous avons ainsi contacté des chercheurs et professeurs à l'Universiti Malaysia Sabah<sup>5</sup> (UMS) ainsi que des membres de PACOS Trust (PACOS), la seule ONG locale qui travaille dans divers projets de développement pour les communautés autochtones à Sabah<sup>6</sup>.

Une fois dans les villages, étant donné que les *ketua kampung* (KK ou chef de village) sont élus et respectés en raison de leur connaissance reconnue en droit coutumier, il nous a semblé adéquat de les considérer comme informateurs ressource<sup>7</sup>.

Il existe une autre figure dans chaque village, le « Kampung Development and Security Committees » (JKKK), qui sert de médiateur entre les demandes des locaux et le gouvernement. Les JKKK ont des informations précieuses en termes de développement telles que les profils annuels du village recueillant des données sociodémographiques, économiques et en infrastructures. L'accès direct à ces documents a été d'une grande importance entre autres parce qu'il nous a fait gagner beaucoup de temps.

### **3.2.2 Observation directe et participative**

Dans la première étude de cas, nous sommes restés près d'un mois à Mukim Dalit dans la maison du chef du village Melosok qui nous a gentiment accueillis. Nous avons vécu comme les membres de la famille et vraisemblablement comme le reste du

---

<sup>5</sup> Il faut expliquer que notre superviseur travaille dans un projet intitulé « Expansion agricole, déforestation, biocarburant, marché mondial : Bornéo au cœur de la tourmente » découlant du projet ChATSEA en collaboration avec d'autres universités dans plusieurs pays, dont l'Universiti Malaysia Sabah (UMS). De par ce fait et étant donné que notre recherche s'inscrivait de même dans ce projet, nous avons pu contacter facilement l'UMS qui d'ailleurs nous a offert son soutien institutionnel pour faire la recherche à Sabah.

<sup>6</sup> PACOS nous d'ailleurs aidé à cibler notre étude de cas à Mukim Dalit

<sup>7</sup> Cette décision s'est avérée juste lorsque nous avons contrasté les informations reçues des KK et JKKK avec celles d'autres membres de la communauté.

village. Les conditions étant précaires, même chez le chef du village, nous avons pu comprendre la vie ordinaire de ces paysans et les difficultés auxquelles ils font face. Cela nous a permis de nous intégrer, d'être un de plus parmi eux et fondamentalement de participer à un climat de confiance et de réciprocité qui a facilité l'approche et le partage de l'information selon les coutumes locales.

Nous avons vu comment les paysans gèrent la terre en petites exploitations familiales pour la culture du riz, du caoutchouc, des arbres fruitiers, du tapioca et aussi du palmier à huile. Nous avons observé également la visite presque journalière des habitants du village chez le chef du village pour diverses raisons administratives et sociales.

L'observation directe participative a été moins prononcée dans la deuxième étude de cas à Tambunan, plus courte et dans une région plus développée. Néanmoins nous avons été logés chez une paysanne âgée dont nous avons beaucoup appris par rapport à l'*adat tanah* plus traditionnel et par rapport aux manifestations du changement générationnel. Nous sommes allés également visiter des petites exploitations de riz, de fruits, de légumes et de gingembre.

### **3.2.3. Entretiens semi-dirigés et conversations informelles**

Nous avons réalisé des entretiens semi-dirigés comme outil principal de collecte de données. Les entretiens ont visé à faire parler les paysans autochtones de leurs soucis et problèmes, à connaître leur pensée et leurs perspectives, les conflits et les diverses ambitions par rapport aux changements causés par l'expansion territoriale du palmier à huile et par l'intervention de l'État dans le développement rural<sup>8</sup>. De même, l'objectif était de comprendre comment le droit foncier coutumier s'était adapté à ces circonstances et comment il s'appliquait dans l'actualité en termes d'accès, d'utilisation et de propriété de la terre.

La plupart des entretiens se sont déroulés chez le paysan et ont duré entre une et deux heures. Étant donné le caractère social du processus, nous avons souvent passé la journée entière chez le paysan et nous avons donc eu des conversations informelles dont le contenu s'est révélé très pertinent pour la recherche.

Bien que nous ayons visé principalement les informateurs ressource tels que les chefs du village et les JKKK, nous avons aussi réalisé une bonne couverture des

---

<sup>8</sup> Voir Annexes (A.2.) la réplique du guide des entretiens semi-dirigés que nous avons réalisés dans les villages de Mukim Dalit et de Tambunan.

différentes strates sociales qui composent la paysannerie autochtone de la région (surtout à Mukim Dalit où nous avons dédié plus de temps) telles que les familles parentales et monoparentales, les personnes âgées, les femmes et les jeunes, ceux qui travaillent dans les plantations de palmiers à huile et ceux qui maintiennent une culture de subsistance.

D'autre part, nous sommes souvent allés dans les villes principales (Kota Kinabalu, Keningau et Tambunan) pour avoir des entretiens avec des informateurs ressource, des officiers de différents départements et agences gouvernementales et aussi avec l'organisme qui sert de médiateur entre les JKKK et le gouvernement local, l'UPKR-UDAN. Ces entretiens ont servi à entendre les perspectives et les positions de ces organismes et à les comparer avec celles des paysans au regard des pratiques agricoles, du processus du titrage de la terre, des conflits liés à la protection des forêts et des problèmes de développement en général<sup>9</sup>.

### **3.2.4. Cartes et références chronologiques**

Les JKKK, les chefs du village et les départements du gouvernement nous ont fourni des cartes que nous avons pu photocopier. De plus, sur la base des informations données par le chef du village Melosok, nous avons réalisé une carte représentant l'expansion territoriale du palmier à huile dans la région de Mukim Dalit.

Les données recueillies à travers les entretiens et les documents obtenus nous ont permis d'établir une liste des principales dates charnières au cours desquelles les transformations agricoles se sont déroulées dans les régions. Ces dates montrent l'évolution et les différentes étapes par lesquelles les villages sont passés depuis leur création dès la décolonisation jusqu'à nos jours.

## **3.3. RECHERCHE DOCUMENTAIRE DE LITTÉRATURE SECONDAIRE**

### **3.3.1. Agences gouvernementales**

Auprès des institutions gouvernementales telles que le Département de publication de Sabah nous avons obtenu toutes les lois codifiées avec tous les amendements concernant l'agriculture, le droit foncier, l'administration locale et le droit coutumier, comme le « Local Government Ordinance », « Land Acquisition

---

<sup>9</sup> Toutes ces perspectives couvraient un spectre allant du support inconditionnel des peuples autochtones (l'avocat) au malaise et à l'incompréhension éprouvés envers eux (SLDB) en passant par des stades intermédiaires teintés de stéréotypes (Département d'Agriculture) et d'indifférence bureaucratique (Land and Survey Department). Tous évidemment avec leurs fonctions et intérêts différents.

Ordinance », « Native Rice Cultivation Ordinance », « Country Land Utilization Ordinance », « Interpretation (Definition of Native) Ordinance », « Rural Administration Ordinance », « Native Courts Ordinance », « Native Court Enactment », « Forest Enactment », « Land Enactment », « Native Court and Customary Law of Sabah » et l'importante « Sabah Land Ordinance ».

L'obtention de ces sources officielles était cruciale pour toute recherche incluant des aspects juridiques, étant donné que ces mêmes lois obtenues sur Internet, même sur des sites officiels, n'ont aucune validité, c'est-à-dire, leur authenticité et fiabilité ne sont pas garanties.

### **3.3.2. Libraires, bibliothèques publiques, universitaires et archives**

L'accès aux librairies et bibliothèques publiques et universitaires nous ont permis d'acquérir des publications locales parfois très difficiles à trouver à l'étranger. Nous y avons trouvé des ouvrages sur les populations autochtones de Sabah, des études de cas spécifiques reliées à notre recherche faites par des chercheurs locaux ainsi que des ouvrages sur l'histoire coloniale et post-coloniale de Sabah.

En ce qui concerne la bibliothèque universitaire et les archives de Sabah, nous nous sommes dirigés à l'UMS qui nous a fourni un permis pour y accéder. Bien que même sans le droit d'emprunter les livres, nous pouvions les consulter et faire des photocopies de certains passages. L'accès aux archives a été d'une grande importance étant donné que l'unique codification thématique existante sur le droit autochtone se trouvait là. Nous avons pu alors photocopier les sections concernant le droit foncier des ethnies que nous allions étudier : les Murut et les Kadazan-Dusun.

Nous avons également contacté les chercheurs principaux à l'UMS qui nous ont fait partager leur connaissance, nous permettant l'accès à des copies de leurs travaux publiés et non publiés, ainsi qu'à des références concernant l'expansion du palmier à huile et à des procès juridiques liés à la propriété.

### **3.3.3. Centre documentaires des ONG locales et articles de journaux**

La seule ONG locale à Sabah qui travaille avec les peuples autochtones, PACOS, nous a fourni des rapports d'études réalisées sur le terrain et nous a conseillé sur les possibles lieux spécifiques où nous pouvions réaliser notre étude de cas.

Nous avons également eu accès au centre documentaire de WWF Sabah où nous avons pu acquérir des rapports très intéressants concernant les plantations de palmier à huile, les politiques de conservation et d'autres études de cas.

Tout au long de notre séjour à Sabah, nous avons régulièrement consulté différents journaux et nous avons sélectionné des articles représentatifs de l'intérêt public qu'il existe pour ces phénomènes conflictuels, polarisés et non résolus.

### 3.4. ENSEMBLE DE MÉTHODES UTILISÉES ET SYSTÈME DE RÉFÉRENCES

Voici un tableau qui reprend la totalité des méthodes utilisées durant la recherche terrain :

**Tableau 3.1. Ensemble des outils méthodologiques utilisés**

<b>Outils</b>	<b>Lieux</b>	<b>Kota Kinabalu</b>	<b>Mukim Dalit Keningau</b>	<b>Tambunan</b>
<b>Informateurs ressource</b>		Dr. Majid-Cooke UMS	Dominique Ketua Kampung Molosok	Thomas Angor District Officer
<b>Entretiens semi-dirigés</b>		Mr. Artoi. PACOS PACOS : 2 UMS : 4 SLDB : 1 Land & Survey : 1 Town & Planning:1 Dpt. Agriculture: 1 Extension service:1 Avocat : 1 WWF Sabah : 1 <b>Total : 13</b>	Dominique : 5 JKKK Melosok : 2 KK Kalampun : 1 KK Gana : 1 JKKK Sosopon : 1 JKKK Inandung : 1 KK Malauin : 1 KK Belinin : 1 Chef école : 1 Famille : 1 Femme divorcée : 1 Homme âgé : 1 Forestry Dpt : 1 District Office : 1 Land & Survey : 1 Dpt Agriculture: 1 SLDB : 1 <b>Total : 22</b>	District Officer : 2 District Office : 1 JKKK Toboh : 1 Dr. Joanis Patau : 1 JKKK Tikolod : 1 Land & Survey : 1 Dpt. Agriculture : 1 Femme paysanne:1 Couple : 1 Jeune : 1 <b>Total : 11</b>
<b>Transects à pied</b>			Melosok : 1 Masalui : 1	Tikolod : 1
<b>Discussions de groupe</b>		Dpt Agriculture De Tuaran : 1	Melosok : 2 Masalui : 1	Toboh : 1
<b>Conversations Informelles</b>		Officier de police à la retraite : 1 Propriétaire de librairie : 1	Chez Dominique : 3 Sosopon : 1 Malauin : 1 Ex directeur fédéral	Toboh : 1 Tikolod : 1

<b>Cartes Total : 7</b>	PACOS : 1 UMS : 2	de l'énergie : 1 Dominique : 3 Dpt. Agriculture : 1	
<b>Documents, livres, articles, rapports, statistiques Total : 150</b>	PACOS : 2 UMS : 5 WWF Sabah : 8 Librairies et archives : 12 Articles journal: 80 Dpt. Imprimerie: 15 <b>Total: 122</b>	JKKK Molosok: 25 JKKK Sosopon : 1 <b>Total: 26</b>	District Office : 1 Dpt. Agriculture : 1 <b>Total: 2</b>

Nous avons utilisé un système de références abrégées en indiquant d'abord le type d'outil utilisé, puis la personne ou l'institution et enfin le lieu. Le schéma suivant reprend ces éléments avec leur abréviation correspondante :

**Tableau 3.2. Système de référence**

<b>Outils qualitatifs</b>	<b>Personnes</b>	<b>Lieux</b>
Informateurs ressource → IS	Ketua Kampung → KK	Kota Kinabalu → KK
Entretiens semi-dirigés → EDS	JKKK → JKKK	Keningau → K Mukim Dalit → MD
Transects à pied → TP	District Officer → DO	Melosok → M Kalampun → KL Gana → G Sosopon → S Inandung → I Masalui → MS Belinin → B
Discussions de groupe → DG	Département d'agriculture → Dpt. Agri.	Tambunan → T
Conversations informelles → CI	Département d'arpentage → L&S	Toboh → TB Patau → P Tikolod → TK

Par exemple, si nous citons un entretien semi-dirigé réalisé avec le District Officer de Tambunan nous allons mettre entre parenthèse : EDS-DO-T. Afin d'éviter l'excès d'abréviations, nous allons écrire directement entre parenthèse la catégorie de certaines personnes comme « chef école », « jeune » ou « homme âgé ». De cette manière, une conversation informelle avec le chef de l'école à Melosok sera cité comme : CI- chef école-M. Aussi, pour faciliter la compréhension, nous allons autant que possible expliquer qui et où nous avons trouvé l'information. Par exemple, nous dirons que le vétérinaire de Toboh nous a raconté telle ou telle chose au lieu d'écrire la référence entre parenthèses.

### **3.5. TRAITEMENT DES DONNÉES**

#### **3.5.1. Statistiques**

Les statistiques que nous présentons proviennent de la littérature secondaire recueillie mais aussi des profils des villages que nous avons reçus des JKKK et des agences gouvernementales. Nous avons parfois complété ces données avec les quelques statistiques issues des entretiens semi-dirigés au cours desquels nous avons posé une même série de questions à tous les interviewés pour contraster et trianguler certains types d'information.

#### **3.5.2. Transcription des données, analyse et création de tableaux**

Une étape importante que nous avons commencée à Sabah mais que nous n'avons pas terminée là bas, souvent par manque d'électricité, est la transcription des données sur l'ordinateur, comme notamment les entretiens et les notes. Tous les entretiens ont été rédigés et complétés sur le terrain sur des cahiers de notes mais la transcription sous format informatique, de grande utilité pour le traitement d'information et de texte, a été la première étape à faire au retour du terrain.

Ensuite, nous avons commencé l'analyse approfondie en accord avec les grands thèmes de la thèse. À partir de toute l'information recueillie nous avons été en mesure de créer des tableaux portant sur le niveau de développement, sur la distribution des terres, sur l'utilisation, l'accès et la propriété de la terre ainsi que sur les régimes et dynamiques foncières recouvrant les conflits et tendances principales.

### **3.6. LIMITES DE LA MÉTHODOLOGIE**

#### **3.6.1. Précautions méthodologiques**

Nous avons pris en compte le fait que nous nous adressions à des peuples autochtones dont le système de pensée et de valeurs est très différent de l'occidental, dont le chercheur fait partie. Cela ne peut pas être plus évident que dans la signification de la terre et de la propriété pour un paysan autochtone et il en est de même en ce qui concerne la signification du développement et de la loi<sup>10</sup>.

Pour passer outre cette incompréhension réciproque qui peut mener à des résultats biaisés ou faux de la part des chercheurs étrangers, nous avons suivi les

---

<sup>10</sup> Cette divergence de valeurs et de manières de penser se manifeste par exemple dans l'incompréhension que subissent les peuples autochtones de la part des autorités qui reproduisent très souvent des discours stéréotypés menant souvent à des décisions politiques contreproductives (Doolittle, 2007).

indications proposées dans l'ouvrage de Smith (1999) qui cherche à décoloniser les méthodologies. Cela demande un rapprochement que la « catégorisation objective » ne permet pas d'accomplir. D'ailleurs nous ne voulions pas considérer la paysannerie autochtone comme objets mais comme sujets de notre recherche, en leur donnant la parole. Seulement ainsi pouvions-nous comprendre leur situation et leur réalité pour ensuite essayer de la traduire selon des concepts et paramètres qui puissent être compris par une mentalité occidentalisée. Étant donné que notre étude porte sur le pluralisme juridique et particulièrement sur le droit autochtone, cette mise en garde, cette prise en compte de la pluralité de perspectives, cet aller et retour entre un système et l'autre nous semblait la manière plus cohérente de procéder afin de comprendre les deux réalités dans leur juste mesure et selon chaque point de vue.

### **3.6.2. Choix de la traductrice/interprète**

Le fait de ne pas parler la langue locale ni ses dialectes posait des difficultés à plusieurs niveaux méthodologiques. D'abord, il est difficile de se mettre à la place des autochtones et de comprendre leur pensée si nous ne connaissons pas les moyens linguistiques à travers lesquels ils se représentent la réalité et ses significations. Deuxièmement, il est nécessaire de recourir à un interprète compétent qui comprenne la réalité rurale des paysans autochtones ainsi que les thèmes qui composent la recherche.

Nous avons choisi une traductrice et interprète bien qualifiée pour le genre d'étude et avec d'excellentes qualités interpersonnelles qui ont beaucoup facilité l'approche et la communication avec les paysans locaux. Notre traductrice/interprète connaissait bien les dialectes locaux ainsi que la vie rurale et elle avait une formation académique en sociologie et anthropologie, son travail final de carrière portant sur les conflits fonciers. De plus, elle avait une solide expérience comme assistante de recherche du Dr. Majid-Cooke, une des grandes spécialistes sur le sujet à Sabah et auteur des plusieurs ouvrages de références de notre étude.

### **3.6.3. Qualité et fiabilité des données**

Le chef du village qui nous a hébergés à Melosok, nous a souvent accompagnés lors des entretiens étant donné qu'il connaissait les habitants et qu'il pouvait plus facilement arranger les entretiens. C'était une norme de politesse de sa part de nous accompagner ainsi pour nous présenter et de passer la journée avec nous. Cependant, bien que ce chef du village ne soit jamais intervenu lors de nos entretiens avec les autres



paysans nous pouvons comprendre qu'en raison de sa position de responsabilité et de pouvoir au sein du village il ait pu conditionner d'une certaine manière le comportement et les réponses de répondants.

De même à Mukim Dalit, nous avons dû dépendre entièrement de notre traductrice étant donné que nous ne parlions pas la langue locale et que personne dans le village ne parlait anglais. Cela nous a empêché de nous déplacer librement et de parler ouvertement et directement avec les personnes que l'on rencontrait. De plus, même si notre traductrice était suffisamment compétente, dans toute traduction il arrive que des informations se perdent (des détails, des nuances, des idées implicites, le langage corporel). Cela est moins problématique dans le cadre d'un entretien formel mais il arrive que des informations précieuses soient transmises lors des conversations informelles où le rôle du traducteur devient plus difficile.

Finalement, la première étude de cas à Mukim Dalit a été réalisée dans une région plus isolée que la deuxième à Tambunan. Cela signifie que les données que nous avons pu recueillir à Mukim Dalit étaient moins accessibles et n'étaient pas formalisées et elles sont donc présentées d'une manière moins statistique que celles de Tambunan. Les données à Mukim Dalit proviennent en grande partie de l'expérience vécue et de l'observation directe alors qu'à Tambunan nous avons eu accès dès le départ à des informateurs ressource qui nous ont donné des informations fiables et de qualité.

### **3.7. ASPECTS ÉTHIQUES**

Bien que les sujets principaux de notre étude soient des paysans autochtones, il faut souligner qu'ils ne sont pas dans une situation marginale ou d'oppression étant donné qu'ils représentent 62% de la population à Sabah, qu'ils couvrent à peu près tous les niveaux socioéconomiques et professionnels, et que, bien que majoritairement paysans, leur niveau de pauvreté soit relatif. Leurs droits tant bien que mal sont néanmoins reconnus et protégés par la loi et, comme nous le verrons au cours de notre étude, il y en a beaucoup qui ont pu et su bénéficier de la transition agraire. Finalement, ce sont les dynamiques foncières qui nous ont intéressés, c'est-à-dire, la perspective légale du développement.

Tous les répondants dans notre recherche sont majeurs et en pleine faculté de donner leur consentement libre et éclairé. Beaucoup d'entre eux ont été interviewés à l'intérieur de leur cadre professionnel et parlent anglais couramment comme les officiers du gouvernement, dans les ONG, les avocats, ainsi que les JKKK et KK de

Tambunan. Pour les autres interviewés ne parlant pas anglais et en dehors de tout cadre professionnel, notre traductrice a été employée pour assurer une transmission fidèle de tous les détails de notre recherche, notamment les buts, les méthodes ainsi que toute information les concernant. Étant donné qu'aucun entretien de ces derniers ne s'est effectué à huis clos, aucune demande de témoin n'a été ni demandée ni nécessaire.

Les répondants savaient qu'ils pouvaient se retirer de l'étude sans aucun empêchement à tout moment. Tous sans exception y ont participé volontiers, surtout dans les zones plus défavorisées, où ils étaient heureux que l'on s'intéresse à leur situation tout en espérant que notre recherche puisse parvenir aux décideurs politiques pour améliorer leurs conditions de vie.

La confidentialité et l'anonymat ont été garantis par défaut et par le biais de l'utilisation de pseudonymes seulement pour les paysans autochtones qui n'étaient ni chef du village ni JKKK. À l'exception d'un seul, aucun des interviewés dans le cadre de leur profession n'a fait d'objection à ce que leurs noms soient inscrits dans la recherche.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **EXPANSION AGRO COMMERCIALE, RÉGULATION FONCIÈRE ET DÉVELOPPEMENT**

#### **CHAPITRE 4 : HISTOIRE DE L'EXPANSION AGRO-COMMERCIALE À SABAH**

##### **4.1. L'ORIGINE BRITANNIQUE**

Les régimes de propriété foncière ont pour but de réglementer l'exploitation des ressources naturelles (Eaton, 2005; Smajgl et Larson, 2007) et, de ce fait, ils ont fait preuve d'une importance cruciale dans la transition agraire (Dorner, 1971; Griffin, 1974) et dans l'expansion du capitalisme (North et Thomas, 1980; De Soto, 2000).

Un exemple est celui du mouvement des enclosures en Grande Bretagne qui débuta au Moyen-Âge mais qui vit son apogée durant la Révolution industrielle avec la General Inclosure Act de 1801 (Chambers et Mingat, 1966). Le mouvement des enclosures remplaça les droits de propriété communale par des droits de propriété privée (Panesar, 2001) pour ainsi donner aux grands propriétaires un droit exclusif sur leurs territoires (Andelson, 1991). D'un point de vue purement économique, Chambers et Mingat (1966) expliquent les enclosures de la manière suivante :

“First, enclosures undoubtedly made for more efficient farming by making farms more compact, large and easier to work, by making possible a better balance between arable and pasture, by encouraging adoption of alternate or convertible husbandry, and by allowing better care of animals - in short by overcoming the defects of much of the open-field farming. [...] A second objective was to convert land to more profitable uses. [...] The enclosure of commons and wastes achieved a third object, namely that of expanding the area of land under regular cultivation, the unproductive or lightly-cultivated areas [...] being converted into permanently useful acres.” (p. 79-80)

Polanyi (1957), avec une perspective différente, souligne les implications sociopolitiques de ce phénomène :

“Enclosures have appropriately been called a revolution of the rich against the poor. The lords and nobles were upsetting the social order, breaking down ancient law and custom, sometimes by means of violence, often by pressure and intimidation. They were literally robbing the poor of their share in the common, tearing down the houses which, by the hitherto unbreakable force of custom, the poor had long regarded as theirs and their heirs' .” (p.35)

Outre les débats sur ses fonctions et implications, le phénomène des enclosures causa sans doute un surplus de main d'œuvre de paysans sans terres qui se dirigea alors vers les villes pour satisfaire les besoins du secteur industriel (Chambers et Mingat,

1966; Baack, 1982). Ce secteur industriel était en croissance grâce à l'expansion du commerce international qui s'inscrivait dans un processus concomitant d'expansion coloniale lequel s'expliquait en partie par le besoin d'obtenir des ressources naturelles en abondance et à bon prix (Bagchi, 2009).

De telle manière, nous pouvons tracer, spécialement en Grande Bretagne, une connexion de causalité entre le mouvement des enclosures, la transition agraire, la révolution industrielle et le colonialisme. Selon Wood (2009) :

“The transformations in property relations, together with the size and nature of the domestic home market, to say nothing of the nature and extent of British trade and British imperialism, built on the foundation of agrarian capitalism, all led in the direction of industrial capitalism.”(p.55)

Selon Polanyi (1957) :

“The story has been told innumerable times : how the expansion of markets, [...] the multitude of people dispossessed by the new eighteenth century enclosures, [...] the invention of machines, and other causes interacted in such a manner as to bring about the Industrial Revolution” (p.40).

Cependant, il se trouve que le projet colonial n'avait pas les mêmes objectifs que ceux de la réforme agraire et de la Révolution industrielle en Grande Bretagne :

“The imperialist countries therefore ruled their domain not with the objective of creating institutions that would usher in capitalism, as they knew it in their own countries, but with that of consolidating their rule and extracting tribute for the metropolitan country. The structures of control in the colonies in most areas of economic and social life were shaped by imperialism so as to impede the transformation of the economy away from the predominantly rural primary sector and the growth of free markets” (Bagchi, 2009: 83)

## **4.2. LA BRITISH NORTH BORNEO CHARTERED COMPANY**

### **4.2.1. Mode d'acquisition et concession de la Charte royale**

En 1877, la British North Borneo Chartered Company (BNBCC) acquit Sabah, (appelée à l'époque *North Borneo*), par le biais de paiements et de contrats signés avec le Sultan de Brunei, qui contrôlait la région ouest, et le Sultan de Sulu<sup>11</sup>, qui réclamait la propriété de la partie est (Doolittle, 2003). Malgré cette acquisition contractuelle, la Couronne britannique était réticente à octroyer une Charte royale en raison de la récente cessation de la Compagnie des indes orientales (Ibid) et des pressions qu'elle recevait des mouvements anti-esclavagistes anglais (Abraham, 1997). Cependant, suite aux

---

<sup>11</sup> Le Sultanat de Sulu se trouvait dans la partie sud de ce qui est aujourd'hui les Philippines. En raison d'un problème de traduction des termes contractuels, les Philippines réclame toujours et de manière officielle cette partie est de Sabah.

négociations, la Couronne approuva en 1881 une Charte qui permit à la BNBCC d'administrer et de développer cette région d'une manière quasi-coloniale (Cleary, 1992) tout en exigeant de respecter les lois et coutumes autochtones. En effet, l'article 9 de la Charte stipule que :

“In the administration of justice by the [BNBCC] to the people of Borneo, or to any of the inhabitants thereof, careful regard shall always be had to the customs and laws of the class or tribe or nation to which the parties respectively belong, especially with respect to the holdings, possession, transfer and dispossession of lands and goods, and testate or intestate succession thereto, and marriage, divorce and legitimacy, and other rights of property and personal rights.” (Laws of North Borneo, 1953; cite dans Hooker, 1993)<sup>12</sup>.

#### **4.2.2. L'incompatibilité des mandats de la BNBCC**

Selon Doolittle (2003), il existait une contradiction inhérente entre la recherche de profits de la BNBCC et son devoir de protéger les peuples autochtones.

D'un côté, le développement proposé par la BNBCC se basait sur l'appropriation massive de la terre et sur son exploitation sous la forme de grandes plantations de cultures de rente. Pour ce faire, la BNBCC devait instituer un système clair et unifié de propriété privée qui puisse garantir la sécurité, l'exclusivité et le transfert de la propriété afin de faciliter le prêt et l'investissement. Par conséquent, la BNBCC créa et développa entre 1881 et 1930 une série de codes fonciers permettant l'exploitation agricole des plantations de tabac et de caoutchouc pour ainsi servir les intérêts commerciaux du marché international. Selon Cleary (1992) :

“Without the codification of land rights, land could not have been bought, sold and leased as a commodity and security of tenure for the overseas investors would have been uncertain. [...] The elaboration of a Land Code which classified land with native title, state land, and land leased to investors was closely linked with the development of plantation farming for tobacco and rubber”(p.1)

En même temps, la BNBCC devait reconnaître et assurer le droit de propriété foncière des populations autochtones dont la pratique agricole se basait sur des petites exploitations temporaires et itinérantes régulées par un droit coutumier qui se présentait administrativement inintelligible et ingérable. Certainement, la nature variée, changeante et orale du droit autochtone rendait difficile sa codification. De plus, l'agriculture itinérante pratiquée par les paysans autochtones posait énormément de problèmes car les principaux organismes gouvernementaux ne pouvaient pas faire la

---

<sup>12</sup> Il faut noter que l'utilisation du terme « careful regard » (regard attentif) est assez faible et imprécis comme prescription juridique alors que d'autres termes comme « inviolabilité des lois et coutumes » auraient eu une portée et une valeur contraignante plus significatives

différence entre ce qui était une terre non utilisée, et donc censée d'être appropriée par l'État, et ce qui était une terre en jachère, et donc régulée par le droit coutumier. Finalement, les droits fonciers coutumiers étaient perçus comme pré modernes et donc comme un obstacle au développement économique. Dans ce sens, le Département forestier et celui de l'arpentage considéraient l'agriculture itinérante comme un gaspillage de ressources et comme une pratique qui échappait le contrôle administratif (Cleary, 1992).

#### **4.2.3. Implications territoriales et légales**

Les deux systèmes agricoles et légaux en lice étaient forts distincts et cela soulevait des grandes complications pour la BNBCC qui devait définir et délimiter clairement la terre appartenant à l'État et celle qui devait être considérée autochtone. Cependant, délimiter tout le territoire était hors de portée et loin des capacités de la BNBCC dont le Département d'arpentage comptait avec des ressources et une main d'œuvre très réduites. Il fallu donc se limiter à décrire légalement ce qui était et ce qui n'était pas une terre que l'État pourrait s'approprier (Cleary, 1992).

Suivant la justification du mouvement des enclosures en Grande Bretagne, la BNBCC voyait la propriété communale comme étant pré moderne et donc comme un obstacle au capitalisme et par extension à la civilisation. De plus, on pensait alors que les autochtones n'avaient pas le sens de la propriété, et qu'étant pré modernes, on devait leur inculquer des valeurs et des pratiques légales occidentales (Ibid). L'organisation fiscale et légale de la propriété foncière individuelle et privée devait donc être promue parmi les autochtones pour les intégrer dans cet élan civilisateur de prospérité.

### **4.3. LA SOLUTION FONCIÈRE DE LA BNBCC**

#### **4.3.1. Terre étatique et reconnaissance du droit foncier coutumier**

Face aux dilemmes que présentait l'incompatibilité des mandats, la BNBCC prit la voie rapide et décida de déclarer toute la terre comme appartenant à l'État.

Cependant, la BNBCC admit la possibilité de reconnaître ce qui pourrait être démontré comme étant propriété foncière autochtone à condition qu'une demande soit faite. En effet, la BNBCC voulait que les autochtones réclament officiellement d'eux même et de manière individuelle leurs droits fonciers, tout en payant un impôt foncier annuel en échange d'un titre de propriété privée (Cleary, 1992). De plus, la BNBCC

décida de taxer l'agriculture itinérante au même prix par unité territoriale que l'agriculture permanente pour ainsi mener les paysans autochtones à l'abandonner graduellement tout en la déclarant officiellement (Ibid). Si après trois ans, une terre n'était pas cultivée et aucun impôt n'était payé elle reviendrait à l'État par défaut.

#### **4.3.2. Discours et pratique de la régulation foncière**

Selon la BNCC, dans un discours paternaliste, la justification du code foncier était de protéger les autochtones quant à leur manque d'assistance face aux éventuels conflits que l'expansion territoriale des plantations pourrait entraîner, de telle manière que tout groupe autochtone ou individu voulant acquérir de la terre devait avoir l'autorisation préalable de la BNCC qui devrait alors se charger de protéger et de garantir les droits de propriété (Doolittle, 2003).

Dans la pratique, les objectifs du code foncier étaient de pousser les autochtones à faire leurs demandes au plus vite, d'abandonner leur système d'agriculture itinérante en faveur d'une pratique permanente pour augmenter la production locale de riz et ainsi diminuer les importations, de privatiser et individualiser la propriété foncière et d'intégrer les autochtones dans le système de plantation et de marchandisation agricole (Cleary, 1992).

#### **4.3.3. La naissance du pluralisme juridique**

D'un point de vue purement juridique, ce qui est plus notoire dans la solution foncière de la BNCC c'est l'adoption d'un cadre juridique pluriel où différentes lois de provenance distincte s'appliquaient à différentes catégories d'individus selon leur appartenance ethnique. De cette manière, les autochtones de Sabah seraient régis par une section spécifique du code foncier relative au droit coutumier alors que tous les autres seraient régis par d'autres sections dont les lois étaient d'origine occidentale.

Le code foncier, par conséquent, réunissait dans son texte deux sources différentes de lois qui représentent deux façons distinctes de comprendre et de mettre en valeur le territoire agricole, dont les forêts qui étaient traditionnellement un espace d'accès et d'utilisation pour les peuples autochtones.

La BNCC eut alors comme tâche d'élucider, de choisir et de codifier les aspects du droit coutumier qui devraient être intégrés dans le code foncier. Les dilemmes et conséquences que cette tâche a soulevés seront traités avec plus de détail dans le chapitre suivant.

#### **4.4. LES IMPACTS DE L'EXPANSION DES PLANTATIONS**

##### **4.4.1. Migration**

Le développement de plantations était perçu comme une panacée. Pour ce faire, il fallait du capital, de la main d'œuvre et de la terre, mais seule la terre était disponible localement. Importer une main d'œuvre étrangère était plus cher que recourir à la main d'œuvre locale. Cependant, la BNBBCC souhaitait augmenter la production de riz pour satisfaire aux besoins alimentaires de Sabah afin d'en réduire leur propre importation (Cleary, 1992). Pour ce faire, les paysans autochtones devaient continuer de cultiver leurs champs. Par conséquent, la main d'œuvre fut importée ce qui marqua le début de l'arrivée de grandes quantités de migrants, notamment de la Chine et de l'île de Java, pour travailler dans les plantations de Sabah (Bissonnette et Bernard, 2008).

##### **4.4.2. Investissements, expansion et fluctuations**

Le capital provenait des investissements étrangers attirés par la sécurité foncière, la fertilité, les bas prix et la terre offerte par la BNBBCC. Déjà en 1890 plus de 200 000 hectares avaient été loués à des compagnies étrangères de production de tabac, notamment à trois compagnies européennes qui concentraient environ un tiers de cette terre (Doolittle, 2003).

La BNBBCC s'appropriait des terres qui n'étaient pas gérées par le droit foncier coutumier sous prétexte qu'elles n'étaient pas cultivées. Paradoxalement, une partie importante des terres louées aux étrangers ne furent pas cultivées en raison de calculs spéculatifs (Cleary, 1992). Ce calcul dépendait de la fluctuation du prix des cultures qui pouvait être très prononcée d'une année à l'autre. Le tabac laissa finalement la place à une culture dont le prix était moins erratique et en boom réguliers, le caoutchouc, mais qui finalement subit son premier effondrement des prix au début des années 1920 (Ibid).

##### **4.4.3. La terre et les peuples autochtones**

Bien que l'objectif de la BNBBCC était de donner le sens de la propriété aux autochtones, la BNBBCC voulait aussi être sûre que ce sens de propriété n'irait pas contre ses intérêts, et que donc les autochtones ne vendraient pas leur terre à des étrangers en s'établissant comme concurrents inespérés face au monopole de la gestion de la terre que la BNBBCC s'était arrogé de facto et de jure. Sous couvert de paternalisme, la BNBBCC interdit aux autochtones de disposer de leur terre pour la



vendre, en particulier aux chinois qui venaient s'installer à Sabah en raison des vagues de migration. Cela eut comme conséquence l'exclusion des peuples autochtones à l'accès la richesse créée par le commerce de la terre (Bissonnette et Bernard, 2008).

D'un autre côté, l'expansion des plantations s'accompagnait de l'arpentage des terres autochtones. Les deux processus allaient ensemble et au même rythme (Cleary, 1992). De plus, dans les zones d'agriculture itinérante, le département forestier cherchait constamment à se procurer des étendues de terre pour freiner cette pratique. Dans ce contexte, les autochtones craignirent pour leurs droits et s'apprêtèrent à payer les taxes pour avoir un titre de propriété mais cela ne dura pas longtemps et bientôt ils s'inquiétèrent du prix à payer et de la difficulté pour établir une propriété individuelle (Ibid). De plus, les autochtones remarquèrent que les jugements rendus lors des procès étaient biaisés en faveur de la loi codifiée, de l'État et des plantations alors que les droits coutumiers n'étaient pas reconnus (Doolittle, 2003). Une résistance passive commença, les autochtones disparaissaient dans la jungle et ne voulaient pas coopérer. Il faut cependant souligner que ceux qui étaient plus proche des villes avaient plus tendance à demander un titre que ceux de la campagne (Cleary, 1992).

Finalement, le développement des plantations entraîna l'émergence d'une économie monétaire au sein des communautés locales étant donné que la culture de tabac et caoutchouc s'étendit aux petits exploitants autochtones et migrants, chinois notamment. De par ce fait, le système traditionnel d'agriculture de subsistance à petite échelle commença à s'intégrer à l'économie de marché.

#### **4.5. LE BILAN DE LA BNBCC**

Contrairement à Sarawak où le gouvernement des Brooks était vraiment paternaliste et protecteur des autochtones, au moins au début (Cramb, 2007), à Sabah, et face à l'incompatibilité de ses mandats, la BNBCC donnait avant tout priorité aux investissements étrangers bien que dans sa Charte il ait été dit qu'elle devait porter un regard attentif aux coutumes et lois des peuples qu'elle gouvernait. La régulation foncière, à l'origine, fut donc conçue pour satisfaire les intérêts étrangers et coloniaux alors qu'ils s'accompagnaient d'un discours paternaliste de protection des peuples autochtones dont la pratique agricole était finalement perçue comme inefficace dans le meilleur des cas et comme attardée et destructrice dans le pire.

L'expansion des plantations commerciales eut un impact grandissant sur la manière dont les droits de propriété étaient conçus et sur la manière dont la terre fut

utilisée. Cela à son tour eut des conséquences sur les peuples autochtones de la région qui pratiquaient et pratiquent toujours un système d'exploitation agricole basé sur un droit foncier complètement différent. Étant donné que ce dernier système ne disparut pas, il s'ensuit qu'il demeura en interaction avec le système de marchandisation de la terre.

Les Brooks étaient une famille d'aventuriers idéalistes, la BNBC était une entreprise, et les deux représentaient un modèle de colonialisme spécifique. Aujourd'hui, Sabah et Sarawak ne sont pas si différents et la raison peut bien se trouver dans l'État post-colonial qui a entrepris un modèle de développement néolibéral ayant fusionné les deux modèles coloniaux, le paternalisme et l'expansion agro-commerciale. Cependant, nous pensons aussi qu'une partie de l'explication se trouve dans la loi foncière elle-même, une loi qui a codifié le droit foncier coutumier d'une certaine manière et qui a produit des résultats spécifiques en termes d'accès, d'utilisation et de propriété de la terre.

## **CHAPITRE 5 : LE RÉGIME FONCIER DE SABAH**

### **5.1. INTRODUCTION**

Après une succession de changements dans la régulation foncière, la BNCC établit en 1930 la Sabah Land Ordinance (SLO) qui dès sa rentrée en vigueur annula les règlements antérieurs (Idid, 1993). La SLO est devenue depuis la principale loi foncière en vigueur à Sabah ayant été appliquée durant l'ère coloniale britannique de 1946 à 1963 et depuis l'indépendance de Sabah jusqu'à nos jours. Dans ce sens, la SLO n'a fait l'objet que de changements mineurs en raison d'une série d'amendements effectués par plusieurs gouvernements dont le plus récent date de décembre 2009. Enfin, cette loi incarne les particularités du pluralisme juridique étant donné que les articles 13 à 17 ainsi que toute la Partie IV (articles 64 à 86) sont destinés spécifiquement et exclusivement aux peuples autochtones.

### **5.2. LA CODIFICATION DU DROIT FONCIER COUTUMIER**

L'article 15 de la SLO indique en quoi consistent les droits fonciers coutumiers reconnus par la loi codifiée. Voici le contenu de l'article :

Native customary rights shall be held to be:

- (a) land possessed by customary tenure;
- (b) land planted with fruit trees, when the number of fruit trees amounts to fifty to upwards to each hectare;
- (c) isolated fruit trees, and sago, rotan, or other plants of economic value, that the claimant can prove to the satisfaction of the Collector were planted or up kept and regularly enjoyed by him as his personal property;
- (d) grazing land that the claimant agrees to keep stocked within a sufficient number of cattle or horses to keep down the undergrowth;
- (e) land that has been cultivated or built on within three years;
- (f) burial grounds or shrines;
- (g) usual rights of way for men or animals from rivers, roads, or houses to any or all of the above (Land Ordinance (Sabah Cap.68), State of Sabah, 2009)

#### **5.2.1. L'aspect matériel de la codification du droit coutumier**

Une première vue d'ensemble de l'article 15 de la SLO nous permet d'apprécier le caractère matérialiste porté sur le droit foncier coutumier. En effet, les points (b), (c), (d) et même le (e) établissent des nombres, des valeurs, de relations quantitatives et des activités productives (les arbres fruitiers par hectare, les arbres et produits d'une certaine valeur, un nombre suffisant de bétail pour le pâturage, ainsi que la culture et la construction). Seul le point (f) considère et admet que le droit foncier coutumier peut utiliser la terre à autre chose qu'à produire, c'est-à-dire, les cimetières. Le point (g)

finalement n'a pas d'importance en termes d'extension territoriale ou d'usage coutumier bien qu'il soit évidemment essentiel pour tout ce qui concerne les transports et les voies de communication.

Tout le reste, et nous y reviendrons, n'existe pas aux yeux de la loi codifié de la SLO. Le droit foncier coutumier n'est reconnu, n'existe, que s'il est productif, il n'est codifié que dans sa relation purement matérielle et économique. De cette manière, et dans la même logique que celle de la BNCC, la SLO semble vouloir « rationaliser » les pratiques agricoles autochtones perçues alors comme inefficaces et irrationnelles au moins d'un point de vue économique.

### **5.2.2. La possession de la terre sous un régime coutumier**

L'article 15 n'explique pas ce qu'il entend par « land possessed by customary tenure ». L'article 65 de la SLO nous donne la réponse en déclarant une terre possédée sous un régime foncier coutumier comme étant :

[...] The lawful possession of land by natives either by continuous occupation or cultivation for three or more consecutive years [...]

D'après l'article, n'importe quel autochtone ayant habité un même territoire de manière permanente ou l'ayant cultivé pendant au moins trois ans, se trouve en possession légale de cette terre selon le droit foncier coutumier.

Il semble à cet égard que la SLO permette facilement aux autochtones de réclamer la propriété de la terre qu'ils habitent ou cultivent étant donné que trois ans n'est pas une durée de temps abusive sinon plutôt modeste. Cependant, si l'on tient compte du caractère itinérant de l'agriculture et semi nomade de plusieurs peuples autochtones, on peut percevoir la volonté sous-jacente du législateur de sédentariser ou de fixer les peuplements et pratiques agricoles autochtones.

### **5.2.3. L'occupation légale des terres de l'État**

Dans l'article 65, l'emploi du terme « *lawful* possession of land » renvoie implicitement à un obstacle. En effet, il ne suffit pas que la terre soit habitée et gérée (*possessed*) selon les critères que la SLO prescrit en relation au droit coutumier. Il faut avant tout que l'occupation de la terre soit légale.

Une occupation légale signifie qu'il faut demander d'abord la permission à l'État pour occuper la terre. Les articles 5 et 84 d'une part et l'article 6 de la SLO de l'autre

renvoient respectivement au monopole du contrôle de la terre par l'État et à l'illégalité de l'occupation de ses terres :

The entire property in and control of State land or land reserved for a public purpose is and shall be vested solely in the Government (article 5)

All land which has not been claimed or the claim to which has been rejected shall become absolutely the property of the government (article 84)

[...] no unlawful occupation of State land [...] shall establish any right, title or interest in State land [...] or create any right to demand a title to such land from the Government (article 6)

Dans un contexte où les autochtones considèrent leur territoire comme terre ancestrale qui est passée de génération en génération, ils demandent rarement une permission pour y accéder mais seulement pour demander la propriété selon leur droit coutumier. Or, sans preuve documentaire de l'accès légal aux terres de l'État, une demande de propriété a peu de chances d'aboutir et peut même être considérée sans fondement par ceux qui voudraient la contester (Majid-Cooke, 2008).

### **5.3. L'UTILISATION DE LA TERRE**

#### **5.3.1. Conditions d'exploitation agricole et abandon de la terre**

Les titres de propriété sont souvent octroyés avec des conditions spécifiques mais l'obligation de cultiver demeure générale. L'article 70.4 de la SLO prescrit que :

When an application for State land under this Part has been approved, *bona fide* cultivation shall be commenced within six months and the whole area shall be brought into cultivation within three years. In the event of failure to comply with the terms of this subsection there shall be reserved to the Government the right to re-enter on the land in question and to resume such portions thereof as are not then under cultivation.

Dans ce même esprit, la section (4) de l'article 36 explique que :

- (4) In the absence of special conditions-
  - (a) agricultural land shall be deemed to have been abandoned if not kept under cultivation to the extent of one third of its area by the owner or by any person on his behalf.

La définition d'abandon se trouve dans l'article 4 et elle corrobore cette volonté que toute terre aliénée soit utilisée pour satisfaire les conditions selon lesquelles elle a été concédée, et dans le cas qui nous occupe, c'est l'agriculture permanente :

Abandonment means the failure on the part of any holder of a title to land to use such land for the purpose for which it was alienated.

Les sections (1) et (3) de l'article 36 de la SLO expliquent plus en détail le processus selon lequel une terre peut être considérée abandonnée puis expropriée :

(1) When any land or portion of any land held under this Ordinance shall appear to the Collector to have been abandoned by the owner thereof for three years or upwards notwithstanding that rent may have been paid during the whole or any part of such period, the Collector with the sanction of the Minister may declare, by a notice [...] published three times at least in the *Gazette*, served, if possible, upon the owner and posted on the land or in places of public resort in the district, that if the cultivation or occupation of such land or such portion thereof as may be specified is not resumed within six months, he will re-enter upon the land on behalf of the Government.

(3) Upon receipt of such report the Yang di-Pertua Negeri may declare that such land or such portion thereof as may be specified has been resumed by the Government, and the same shall thereupon revert to and become the property of the Government.

### 5.3.2. La terre en jachère

Un des aspects des plus importants du droit foncier coutumier qui reste en dehors de la codification de la SLO est l'agriculture itinérante. Ce type d'agriculture, spécialement le brûlis, représentait aux yeux de la BNBCC un problème affichant « l'irrationalité économique » des peuples autochtones, et pire, la plus grande menace à l'expansion territoriale des plantations.

Cependant, la SLO n'interdit pas formellement la pratique de l'agriculture itinérante. À la place, elle l'omet de la réalité en l'excluant de la codification du droit foncier coutumier. D'un côté, la SLO fait en sorte que la pratique effective de l'agriculture itinérante entraîne l'impossibilité de réclamer la propriété. En effet, la partie (a) de l'article 15 exige une culture continue de trois ans au moins pour pouvoir réclamer la propriété d'une terre. De l'autre, la SLO considère une terre laissée en jachère durant plus de trois ans comme une terre abandonnée dont la propriété revient à l'État.

Dans le travail de Majid-Cooke (2008) nous trouvons des définitions plus précises de ce qu'est une terre laissée en jachère, depuis la perspective de l'administration publique :

Lands are considered idle if they are not developed, nor maintained to give a fair return to the owner. For paddy land, they are considered idle if they are not cultivated for three (3) consecutive years (Second Sabah Agricultural Policy)

Alienated land, which is clearly idle (i.e. predominantly under scrub or grass which is not used as grazing land, but not land under regenerating natural forest) will continue to be subject to fines for non-fulfillment of land title conditions (Sabah Structure Plan 2020-Environmental and Conservation Working Group).

### **5.3.3. Implications foncières**

La procédure pour déclarer une terre abandonnée pour ensuite être appropriée par l'État peut en effet sembler minutieuse car elle réclame notamment la sanction du Ministre. De plus, il est difficile pour le *Collector* de savoir si toutes les terres du district qui ont été aliénées sont cultivées ou pas. Néanmoins, la crainte existe, pour les autochtones, qu'ils puissent perdre la propriété de la terre s'ils la laissent en jachère pendant plus de trois ans car, comme nous le verrons plus tard, les procédures ne sont pas toujours suivies et l'expropriation des terres peut se produire sans la connaissance des intéressés.

D'un autre côté, il est clair que la terre mise en jachère pendant plus de trois ans est irrémédiablement considérée comme terre abandonnée ou terre en friche (*idle land*) et donc comme inutilisée, non développée et censée revenir à l'État pour quelle puisse éventuellement être allouée à des fins productives. Cela a affecté les pratiques agricoles autochtones étant donné que la terre en jachère fait partie essentielle de l'agriculture en rotation. En effet, dépendant de la pente et de la fertilité de la terre ainsi que de la densité de la population et des pressions du marché pour la production de cultures de rente, la terre mise en jachère peut s'étendre de trois à vingt ans (Makid-Cooke, 2008). Par conséquent, la législation crée des obstacles importants à ce recours agricole stratégique et environnemental que les peuples autochtones utilisent toujours malgré les possibles conséquences négatives de la part de l'État.

## **5.4. LE COLLECTOR**

La figure du *Collector* est apparue déjà dans les articles que nous avons cités auparavant. Étant donné que le *Collector* joue un rôle central dans le processus de régulation du régime foncier, une section est nécessaire à l'explication de ses compétences et des conséquences qui en découlent.

### **5.4.1. Pouvoirs et responsabilités**

Le *Collector* se trouve dans une position de grande responsabilité et de pouvoir, avec un rôle déterminant dans chaque processus lié à la demande de terres : l'acceptation de la demande, la décision de la déclarer valide, la vérification des conditions du titre, l'expropriation de la terre et l'extinction des droits fonciers

coutumiers. D'abord, le *Collector* est le premier à recevoir les demandes de propriété. L'article 12 déclare que:

Applications for State land may be made to the Director, or to the Collector, and shall be substantially in the form of Schedule III.

Ensuite, c'est lui qui décide si une demande est acceptée. Les articles 14 et 69 disent que :

Claims to native customary rights shall be taken down in writing by the headman or by the Collector, and shall be decided by the Collector (article 14)

Claims to land based upon customary tenure shall be decided by the Collector acting under section 82 subject to the appeal provided for in sections 41 and 84 (article 69)

En relation à l'article 69, l'article 82 clarifie que:

The Collector shall enter in a register all claims within a period assigned in the notification and being guided by the conditions laid down in the definition of customary rights in this Ordinance he shall record his decision as to the ownership of the land and the claims to other native customary rights.

De plus, comme mentionne l'article 36 cité préalablement, le *Collector* a la responsabilité d'initier un processus d'expropriation lorsque les conditions assujetties à l'octroi du titre ne sont pas respectées.

Finalement, le *Collector* a un devoir qui dans la pratique s'est avéré un des plus contentieux (Majid-Cooke, 2008). Selon l'article 13 :

Upon the receipt of any application for unalienated country land it shall be the duty of the Collector to publish a notice calling upon any claimant to native customary rights in such land who is not yet in the possession of a registered documentary title to make or send in a statement of his claim within a date to be specified in the notice. If no claim is made the land shall be dealt with as if no such rights existed.

#### **5.4.2. Lacunes et conséquences**

Le *Collector* doit éditer un avis (*notice*) informant tous les demandeurs de droits coutumiers n'étant pas encore en possession d'un titre officiel de soumettre leur demande. Cependant, le manque de précision de l'article 13 sur la façon dont l'avis doit parvenir aux autochtones n'ayant pas encore de titre de propriété est à la cause d'une multitude d'acquisitions par des parties tierces de terres régulées de facto par le droit foncier coutumier (Majid-Cooke, 2008).

En effet, la pratique habituelle du *Collector* est d'afficher un avis sur un tableau se trouvant dans le Département d'arpentage du district. Cette affiche demeure sur place environ un mois après lequel le *Collector* peut considérer qu'il n'y a personne réclamant



la propriété de la terre. Or, il est très fréquent que les villages concernés se trouvent très éloignés du Département d'arpentage, que les voies de communications soient précaires et pénibles, que les moyens de transport soient limités et que, finalement, les propres autochtones aient des ressources financières limitées pour réaliser ce type de déplacements de façons régulière.

Étant donné qu'une grande quantité d'autochtones attendent des années, voir des décennies, entre le moment où ils soumettent la demande de titre de propriété et son obtention, il est peu vraisemblable que chaque individu concerné puisse réaliser quotidiennement des voyages aller-retour à la capitale du district pendant deux, cinq ou vingt ans pour ainsi s'assurer que personne d'autre ne réclame le même lopin de terre. En même temps, il est fort probable que si ces autochtones ne reçoivent pas un avis ou n'en n'ont pas connaissance, ils ne feront pas les réclamations et objections pertinentes. Par conséquent, leurs droits coutumiers et leur demande de propriété seront considérés comme inexistantes et le titre de propriété sera accordé à une partie tierce qui en l'occurrence n'avait peut être jamais mis un pied sur cette terre<sup>13</sup>.

## **5.5. DÉLAIS DES TRAITEMENTS DE DEMANDE ET NÉGATION DES DROITS COUTUMIERS**

Nous pouvons parler maintenant des facteurs qui peuvent expliquer tant la négation du titre ou des droits coutumiers comme les grands délais qui se produisent dans le processus d'adjudication des titres de propriété foncière coutumière.

### **5.5.1. Chevauchements des demandes et résolution de disputes**

En ce qui concerne les peuples autochtones, il y a souvent des chevauchements territoriaux dans leurs demandes. Cela veut dire que la même terre ou une partie de la même parcelle est réclamée par deux ou plusieurs personnes à la fois. C'est le Département d'arpentage qui peut trancher l'affaire selon ses propres critères qui se basent souvent sur le principe du « first come, first served ». Il existe néanmoins la possibilité de recourir sa décision telle que reconnue dans l'article 41 de la SLO :

---

<sup>13</sup> Il semblerait logique que dans ces circonstances le plus adéquat serait que le *Collector* se déplace dans les villages où la terre se trouve pour ainsi afficher l'avis voir même, dans un effort d'efficacité, de demander au chef du village si quelqu'un a fait une demande de propriété pour cette terre. Comme nous avons vu, celle-ci est la procédure établie dans l'article 36 concernant l'abandon de la terre. Or, étant donné le manque de clarté et de prescription de l'article 13, la responsabilité de facto retombe sur les autochtones.

(1) An appeal shall lie from any order or decision of a Collector, Surveyor or Registrar given under this Ordinance to the Director, and again from any order or decision of the Director, whether original or an appeal, to the Court:

(2) Except herein expressly provided, no Court shall exercise jurisdiction as to any claim or question in respect of which jurisdiction is given by this Ordinance to a Collector or the Director.

D'un côté, tout recours s'interpose en relation à un verdict. De l'autre, nous voyons dans la section (2) qu'aucune cour ne peut accepter une plainte concernant la juridiction que la SLO concède au *Collector*. De telle manière, dans le cas où la plainte a lieu, elle est faite entre les personnes qui se disputent ledit territoire une fois que le titre est conféré à l'une des parties (à condition évidemment que l'autre partie concernée soit au courant que ledit titre a été conféré à une partie tierce, ce qui, comme nous l'avons vu, n'est pas toujours le cas).

Au niveau du village, la meilleure manière d'éviter les chevauchements est de se mettre d'accord pour délimiter et répartir le terrain entre les paysans pour ensuite faire des demandes de propriété qui soient claires et libres de chevauchements. Cependant, rien n'empêche finalement que d'autres villages ou des personnes de l'extérieur fassent une demande pour ces mêmes terres.

### **5.5.2. Invisibilité et négation de droits**

Les autochtones rencontrent un autre problème lorsqu'ils ne font pas de demandes de propriété alors qu'ils pourraient le faire de par leur utilisation du droit foncier coutumier. Cela est sans doute le facteur le plus important contribuant à leur invisibilité administrative. En effet, si aucune plainte concernant une demande de propriété n'est faite, et selon l'article 13 encore, aux yeux de l'État c'est comme si aucun droit foncier n'y était attaché. Il n'est pas rare que des villages entiers aient dû être évacués et déplacés par la force du fait de cette invisibilité (Doolittle, 2005). Parfois, l'administration découvre soudainement qu'il y a des autochtones sur une terre dont le titre a été octroyé à une partie tierce souvent étrangère à la région. L'octroi du titre étant un fait accompli, les autochtones sont alors considérés comme squatters et envahisseurs, et finalement évacués.

Or, cela ne devrait pas se passer de cette manière nécessairement car selon la loi, le fait de ne pas demander de titre ne signifie pas que le droit foncier coutumier est abrogé et déclaré nul. Au contraire, d'après le point 2 de l'article 67 :

Any native who holds his land under customary tenure without documentary title may be required by order of the Collector in writing to take out title by entry in the Native Title Register and to pay the prescribed fees for such title.

Cela veut dire tout simplement que détenir la terre sous un régime foncier coutumier équivaut à avoir un titre même si la demande n'a pas été faite ou si le titre n'a pas été octroyé. Majid-Cooke (2008) fait référence à un procès judiciaire qui soutient cette possibilité. En effet, dans le cas *Naung Felix Sitom vs Pendakwaraya* (2000) le juge déclara que la propriété foncière coutumière était aussi valide qu'un titre de propriété, et que dans le cas où quelqu'un possède une terre selon un régime foncier coutumier reconnu par la SLO, on doit accorder à cette personne le même statut qu'une personne possédant un titre de propriété. Néanmoins, dans la pratique, une grande différence peut exister lorsqu'aucune demande de propriété n'a été formellement enregistrée.

### **5.5.3. Manque de fonds et de personnel dans l'administration**

Quant à l'administration, elle ne contribue pas à améliorer la situation, au contraire, elle est sans doute la principale responsable des délais qui peuvent s'étendre à plus de trente ans. Le facteur explicatif principal est le manque de ressources financières mais surtout de personnel qualifié pour d'abord traiter l'immense quantité de demandes réalisées et pour ensuite pouvoir se déplacer sur le terrain pour faire l'arpentage des terres. Cette réalité est d'ailleurs confirmée par les entretiens que nous avons réalisés auprès des fonctionnaires des Département d'arpentage à la capitale, à Keningau et à Tambunan. De plus, cette situation n'est pas nouvelle car comme nous l'avons expliqué, elle date de l'époque de l'implantation de la BNCC à la fin du XIX siècle.

### **5.5.4. Complexité du processus bureaucratique**

Une deuxième raison significative qui explique les longs délais auxquels les autochtones doivent faire face avant de recevoir leur titre de propriété, est la complexité même du processus. Comme nous a bien expliqué Steven John, *Land Supervisor* de Keningau, les dossiers de demande parcourent des centaines de kilomètres entre la capitale et les districts et entre les différents départements éventuellement concernés. La raison pour laquelle les dossiers font de tels parcours est que nombreux départements du district et de la capitale doivent voir le dossier si le *Collector* considère qu'une partie de leurs compétences est concernée par la demande de propriété. Il n'est pas du tout rare

que dans ces allers-retours d'un endroit à l'autre durant des années, voir des décennies, les dossiers finissent par être « égarés » (Majid-Cooke, 2008).

Le premier département impliqué est évidemment le Département d'arpentage qui est le premier à recevoir la demande. Déjà à ce stade le délai peut être long avant que le demandeur reçoive la confirmation que sa demande a finalement été acceptée sous la forme de *Land Application* (LA). Étant donné que toute demande de propriété foncière coutumière a une relation directe avec l'agriculture, le Département d'agriculture est toujours concerné pour vérifier si la terre en question est apte à la pratique agricole, et, si oui, dans quelles conditions. Finalement une variété de départements peut avoir à intervenir comme les départements forestiers, de la pêche, vétérinaire, de la planification urbaine et régionale, celui des ressources naturelles, du drainage et de l'irrigation ainsi que les départements d'eaux, de l'environnement et de la conservation pour ne nommer que les plus importants.

#### **5.5.5. Intermédiation politique**

Il existe un organe supplémentaire d'intermédiation que Majid-Cooke (2008) explique dans son ouvrage. Il s'agit du *Land Utilisation Committee* (LUC ou Commission de l'utilisation de la terre) qui a pour fonction d'évaluer chaque dossier au niveau du district. Cet organe se compose des chefs des principaux départements déjà mentionnés plus un représentant populaire (ADUN).

Le LUC, qui sert déjà de grand filtre de positions de pouvoir, envoie finalement le dossier, s'il est approuvé, au Secrétariat des ressources naturelles de Kota Kinabalu. Ce secrétariat dépend directement du bureau du premier ministre de Sabah et donc la nature de la décision peut être très politisée. En effet, dans un système où les pouvoirs politiques et économiques demeurent intimement liés (Doolittle, 2007), il est possible de supposer qu'une demande de titre de propriété foncière puisse être finalement rejetée en faveur d'un contrat avec des compagnies privées.

#### **5.5.6. La clause de l'intérêt public**

Il existe dans la SLO un article qui a été souvent utilisé pour ne pas conférer de titre de propriété et/ou pour l'octroyer à d'autres fins. Il s'agit de l'article 28 qui dit :

(1) The Yang di-Pertua Negeri may reserve any State lands which in his opinion are required for any public purpose or for any residential reserve. Such reservation shall fully describe the land and the purpose for which it is reserved and shall be conclusive evidence that the land is reserved for a public or residential purpose.

Cet article ne permet ni l'expropriation des terres ni non plus l'aliénation des terres de l'État à des fins privées. Par contre, il permet de destiner toute terre de l'État à des fins publiques ou résidentielles. Il n'y a pas d'ambiguïté, a priori, sur ce que signifie des fins résidentielles. En revanche, « fins publiques » peut faire référence à beaucoup de situations différentes, dont, entre autres, les fins résidentielles elles mêmes.

En principe, les institutions gouvernementales sont censées fournir des services publics et donc il nous apparaît normal que d'après l'article 28 elles puissent bénéficier de l'obtention des terres de l'État à des fins publics. De plus, étant donné le long et tortueux processus par lequel il faut passer pour obtenir un titre de propriété, cet article donne le pouvoir au chef d'État de Sabah (*Yang di-Pertua Negeri*) de conférer la terre directement et immédiatement à des fins publiques.

Cependant, il se trouve que les agences semi-publiques sont censées aussi fournir des services publics et que par conséquent elles peuvent jouir des garanties de l'article 28. Ces agences semi-publiques sont, entre autres, la Federal Land Consolidation and Rehabilitation Authority<sup>14</sup> (FELDA), la Federal Land Development Authority (FELCRA) et la Sabah Land Development Board (SLDB) qui se dédie au développement rural en favorisant l'expansion des plantations d'huile de palme. Par conséquent, elles peuvent acquérir rapidement des grandes superficies de terres de l'État, même si celles-ci sont en attente de demande de propriété sous un régime foncier coutumier.

## 5.6. CONCLUSION

Nous avons vu dans ce chapitre que la SLO reconnaît le droit foncier coutumier selon certains critères qui sont loin d'être strictes et rigoureux. De ce fait, il est possible pour les peuples autochtones de réaliser des demandes de propriété en suivant ces critères. Cependant, il existe une multitude d'obstacles qui retardent et même qui dénie l'obtention de titres de propriété sous un régime foncier coutumier. Le plus important est sans doute le délai administratif en partie dû à la complexité du processus

---

<sup>14</sup> FELDA, cette puissante institution a constitué historiquement un intervenant majeur dans le processus de développement économique du pays. Rappelons que les priorités de développement de l'État malaisien, dans le cadre de la *New Economic Policy* (NEP), étaient fortement axées sur la modernisation de l'agriculture et l'amélioration de la qualité de vie dans les milieux ruraux de façon à combattre la pauvreté endémique qui y sévissait. Pour ce faire, les superficies consacrées à l'agriculture devaient impérativement s'étendre pour pallier au problème d'accès à la terre. L'agence FELDA se donna la responsabilité, en plus de procéder à l'ouverture de nouvelles terres, d'encadrer une part importante des activités, de la plantation des jeunes arbres en passant par le contrôle technique des exploitations jusqu'au transport du produit, sa transformation et sa commercialisation pour le compte des paysans impliqués.

et le manque de personnel qualifié au Département d'arpentage. Les chevauchements et le manque d'enregistrement des demandes de propriété s'ajoutent au retard dans la gestion des demandes. Les lacunes juridiques font en sorte que la responsabilité du suivi et de réclamer les terres incombe quasi exclusivement les autochtones qui ont peu de moyens. De cette manière, les droits fonciers coutumiers se voient souvent annulés par manque de ressources et d'accès à l'information alors que l'excès de pouvoir du *Collector* renforce cette situation asymétrique. Finalement, les enjeux politiques et économiques font en sorte que d'autres intérêts sont pris en compte au détriment des droits fonciers coutumiers.

D'autre part, la régulation foncière ne prend pas en compte l'agriculture itinérante alors qu'il s'agit d'une des caractéristiques les plus importantes des peuples autochtones. De plus, l'utilisation de la terre en jachère ne permet pas de soumettre une demande de propriété sur une base juridique, puisqu'au contraire, la loi la considère comme terre abandonnée qui peut être cause d'expropriation. Cette exclusion, ajoutée à la quantification du droit foncier coutumier, aboutit à une transformation radicale des pratiques agricoles autochtones et du droit foncier lui-même dont nous verrons les répercussions plus en détail dans les études de cas.

La SLO est née dans un contexte colonial qui visait à régler les régimes fonciers pour faciliter l'exploitation des ressources naturelles. La loi foncière n'a guère changée depuis étant donné que sa forme, sa substance et sa fonction ne se sont vues altérées que superficiellement par une série d'amendements. De par la trajectoire historique de Sabah depuis son indépendance, il s'ensuit que l'application de la SLO n'a pas non plus varié grandement. En effet, une des caractéristiques les plus notoires de cette trajectoire historique est l'expansion phénoménale de la déforestation et des plantations d'huile de palme au détriment des terres autochtones. Entre temps, ni les droits reconnus dans la SLO ni l'application de ces articles ont été suffisants pour renforcer et même pour garantir la protection des droits fonciers coutumiers qui se sont vus relégués à l'arrière plan en faveur de l'expansion des plantations commerciales. Le pluralisme juridique que transmet la SLO s'est vu éclipsé dans la pratique par la prédominance d'un système légal sur un autre.

Reste donc à savoir si le pluralisme juridique peut finalement servir à contrebalancer cette situation ou bien s'il est en soi même un obstacle au développement des peuples autochtones. C'est ce que nous allons voir dans la section suivante en appliquant le prisme légal du développement à la régulation foncière.

## **CHAPITRE 6 : L'APPROCHE LÉGALE DU DÉVELOPPEMENT DANS LA SLO**

### **6.1. INTRODUCTION**

Après avoir analysé, dans le chapitre précédent, le régime foncier codifié en relation au droit coutumier, nous allons maintenant dégager les éléments de la SLO qui, d'un point de vue économique, ont un impact direct et un rôle fondamental dans le développement rural, c'est-à-dire, la propriété privée individuelle, la sécurité foncière, le droit de jouissance et le marché foncier.

### **6.2. LA PROPRIÉTÉ DANS LA SLO**

Rappelons que la propriété privée individuelle est considérée comme essentielle au développement capitaliste et à la création de richesse et que pour ce faire elle doit être clairement définie (De Soto, 2000; Banque mondiale, 2005a). En même temps, ce n'est pas seulement la propriété privée individuelle qui est valorisée mais c'est aussi la propriété collective qui est critiquée comme étant un obstacle au développement économique car elle ne permettrait pas aux individus d'en prendre la responsabilité, de s'y investir et de la gérer efficacement (Hardin, 1968).

#### **6.2.1. La propriété privée individuelle**

L'objectif de la SLO est de privatiser la terre et de rendre officielles les demandes de propriété pour ainsi favoriser les investissements étrangers, faciliter l'administration des terres (les prélèvements fiscaux) et pour mettre fin à l'agriculture itinérante (Cleary, 1992; Doolittle, 2003). Cependant, la SLO ne donne pas de définition de propriété privée mais seulement de propriétaire. L'article 4 déclare que :

“Owner” means the individual person, incorporated company, or body corporate, for the time being registered as the lessee of State land or as the holder of land comprised in an entry in the Native Title Register or Field Register, and includes a legally appointed trustee, executor, administrator, liquidator or Official Receiver.

À partir de cet article nous pouvons comprendre que seules les personnes individuelles, les sociétés ou les personnes morales peuvent avoir accès à la propriété et par conséquent être considérées comme propriétaires. Étant donné que l'immense majorité des paysans autochtones n'est pas constituée en sociétés ni en personnes morales, il s'ensuit qu'ils se présentent en tant que personnes individuelles lors de la réclamation d'un titre de propriété.

De toutes façons, l'octroi de titres de propriété privée individuelle ne suppose en aucun lieu la propriété permanente ou à perpétuité. Au contraire, tout titre de propriété n'est que temporel car, en effet, dépendant du type de propriété octroyé, la durée du titre peut aller de 30 à 999 ans. Seuls les titres de propriété foncière coutumière sont octroyés pour une durée de 999 ans, tout le reste est en dessous de 100 ans, soit de 30, 66 ou 99 ans. De plus, seuls les titres de propriété foncière autochtone sont héréditaires, dans tout autre cas, si le propriétaire décède la propriété revient à l'État.

De cette manière, strictement parlant, il n'existe pas de propriété privée à Sabah, ce sont seulement des loyers temporaires de la terre de l'État. Cependant, dans un sens plus large, on peut dire que seuls les titres de propriété foncière coutumière peuvent être considérés comme permanents, étant donné que leur durée est relativement longue (999 ans).

### **6.2.2. La propriété collective**

Rien n'indique dans la SLO que les demandes de propriété selon le régime foncier coutumier doivent se réaliser nécessairement de manière individuelle. En effet, l'article 10 explique que :

State land may be alienated only to-

(a) an individual person or persons:

-Provided that in case of minor an adult person shall be added as guardian;

(b) a company, body corporate or society registered or specifically exempted from registration under any written law;

(c) (Deleted);

(d) any other person or body which may hereafter be empowered by the Minister by rule hereunder to hold land within Sabah.

Par conséquent, bien que la SLO cherche à privatiser, formaliser et individualiser la propriété de la terre, elle reconnaît aussi la possibilité de concéder une propriété collective.

Premièrement, les autochtones peuvent faire une demande pour une propriété collective. L'article 76 garantit que :

In cases where any State land planned by the Government for the natives of Sabah or a claim to customary tenure of land has been established or a claim to native customary rights has been dealt with by a grant of land and such land is to be held or is held for the common use and benefit of natives and is not assigned to any individual as his private property it shall be lawful for the Minister to sanction a communal native title for such land in the name of the Collector as trustee for the natives concerned but without power for sale. Such communal title shall be held to be a title under this Part, but shall be subject to such rent as the Minister may order.



Remarquons qu'il revient au ministre de sanctionner la possibilité de créer une propriété collective lorsque la propriété foncière coutumière a été prouvée et réclamée et quand la terre est utilisée communautairement. Le titre conféré s'appelle titre communautaire autochtone (*communal native title*) et le *Collector* sert alors de syndic des autochtones mais sans pouvoir de vente. Cependant, rien de plus dans la SLO ne permet de savoir dans quelles conditions ce titre communautaire autochtone peut être demandé et de quelle manière la terre peut être utilisée communautairement.

Deuxièmement, il existe un autre type de propriété collective, la Réserve autochtone, qui ne peut pas être demandée par les autochtones car ce titre est octroyé unilatéralement par les autorités. L'article 78 de la SLO explique bien cela :

- (1) The Yang di-Pertua Negeri may, if he thinks it necessary to protect the present and future interests and well-being of the natives of Sabah or any community thereof, declare any area of State land, the boundaries of which have been surveyed, to be a Native Reserve for any purpose approved by him.
- (2) [...]
- (3) The Yang di-Pertua Negeri may, if he thinks fit, appoint one or more trustees to control and manage [...] any Native Reserve declared under this Ordinance for the purposes declared.
- (4) In any case when it is proved to the satisfaction of the Secretary of Natural Resources that-
  - (a) [...]
  - (b) the members of the native community in whose interest and for whose benefit a Native Reserve has been declared wilfully or without reasonable cause will not comply with the conditions to which such reserve is subject, he [the Secretary] shall certify his opinion to the Director who shall recommend to the Yang di-Pertua Negeri that such reserve be revoked.
- (5) The Yang di-Pertua Negeri may, if he thinks fit, at any time by order revoke and cancel the declaration of any area of State land which has been declared a Native Reserve [...] and may add to, vary or revoke any terms or conditions attached to such Reserve [...]

Cet article souligne bien le pouvoir unilatéral qu'a le chef d'État pour déclarer et révoquer une Réserve selon les raisons, conditions et objectifs qu'il trouve opportuns. En effet, le chef d'État est le seul à décider du moment de création, de la durée, de la gestion, des conditions et des objectifs d'une Réserve. De plus, cette décision est réalisée quand et s'il le considère nécessaire pour protéger le présent, le futur et le bien être des peuples autochtones. Mais si les autochtones ne se soumettent pas à ces conditions, qui en théorie sont créés pour leur bien, l'existence d'une réserve peut être révoquée...par le chef d'État.

### **6.2.3. Le choix politique du type de propriété octroyé**

Rappelons que toute demande de titre de propriété foncière basée sur le droit coutumier doit être approuvée par le Secrétariat des ressources naturelles qui dépend directement du bureau du premier ministre. De cette manière, le Ministre peut avoir le dernier mot en ce qui concerne l'octroi d'un titre de propriété privée individuelle ou collective. Cette interférence politique est spécialement notoire dans le processus de déclaration d'une Réserve autochtone, mais aussi dans le cas d'un titre communautaire autochtone où la sanction du chef d'État est clairement exigée. Cela revient au libre arbitre du chef d'État d'accepter une demande de titre communautaire autochtone ou de déclarer un territoire comme Réserve autochtone.

Cela veut dire finalement que même si le droit de propriété collective est reconnu il n'est pas pour autant favorisé. Par conséquent, nous pouvons penser que la propriété collective à Sabah n'est qu'un élément résiduel de l'époque coloniale dans laquelle les lois et coutumes autochtones devaient être respectées mais sans pour autant être favorisées. Dans la pratique, c'est la propriété privée individuelle qui prévaut et qui est encouragée et cela s'accorde bien avec l'approche légale du développement.

### **6.3. SÉCURITÉ FONCIÈRE**

La sécurité foncière joue un rôle clé dans la croissance économique car elle permet de clarifier et de protéger les droits de propriété, dont son utilisation marchande (BM, 2005a). En effet, si un titre de propriété ne peut être ni garanti ni protégé par les pouvoirs de l'État, la validité et fiabilité d'un tel titre se voient grandement diminuées étant donné que d'autres personnes pourront également réclamer la même propriété. La sécurité foncière relève des garanties de jouissance et de protection contre l'expropriation illégale ou abusive (Brink et coll., 2006).

En même temps, la manière dont les types de réglementation et d'institutions régulent et protègent la sécurité foncière peut créer des instabilités et des conflits de nature sociopolitique et économique (Ramirez, 2002). Il se peut qu'un système juridique pluriel engendre a priori ce type d'instabilité et d'incertitude étant donné que différents principes et pratiques donnent lieu à des réclamations également légitimes de propriété foncière (Meinzen-Dick et Pradhan, 2002). De cette manière, comme différentes sources de légitimité juridique sont également valides et légales, il se trouve que le pouvoir judiciaire et administratif devra trancher chaque demande de propriété selon des

critères bien définis et qui aboutissent à des résultats justes pour ainsi réduire les conflits sociopolitiques et économiques.

### **6.3.1. Garanties constitutionnelles**

Aucun article de la SLO n'indique que le gouvernement ait l'obligation ou le devoir de protéger la propriété privée. La constitution de Sabah reste muette à cet égard dans le seul article faisant référence à la propriété :

(1) The State shall have power to acquire, hold and dispose of property of any kind and to make contracts (article 12)

C'est dans la constitution fédérale que nous trouvons un article explicite faisant référence à la sécurité foncière. L'article 13 dit :

(1) No person shall be deprived of property save in accordance with law  
(2) No law shall provide for the compulsory acquisition or use of property without adequate compensation.

Indirectement, on peut comprendre que la sécurité foncière est garantie selon les conditions que la loi stipule mais la manière dont l'article est écrit renvoie à un droit négatif. C'est-à-dire, étant donné que l'on ne garantit pas le droit à la propriété privée, on garantit le droit à ne pas en être privé (une fois acquise) sans recevoir une compensation adéquate. Cela permet à l'État de ne pas définir comment la sécurité foncière doit être garantie mais seulement comment la propriété peut être expropriée légalement par l'État.

Cela dit, la constitution fédérale<sup>15</sup> renforce les garanties de la sécurité foncière dans son article 8 qui traite de l'égalité des citoyens envers la loi :

(1) All persons are equal before the law and entitled to equal protection of the law.  
(2) Except as expressly authorized by this Constitution, there shall be no discrimination against citizens on the grounds only of religion, race, descent, place of birth, or gender in any law or in the appointment to any office or employment under a public authority or in the administration of any law relating to the acquisition, holding or disposition of property or the establishing of or carrying on of any trade, business, profession, vocation or employment.

---

<sup>15</sup> Notons que nous devons faire référence à la constitution fédérale puisque celle de Sabah ne contient aucune partie concernant les droits et libertés civiles car elle se limite aux fonctions du gouvernement. Certainement, une section est dédiée aux peuples autochtones mais elle se réfère uniquement au support qui leur est conféré en relation à leur inclusion dans l'appareil administratif et éducatif et donc aucune mention n'est faite concernant le droit coutumier. De par ce fait, le pluralisme juridique est reconnu dans la constitution fédérale mais pas dans la constitution étatique (dans le sens où Sabah est considéré comme un État à l'intérieur de la fédération). Cependant, le pluralisme juridique à Sabah se manifeste à travers ses différentes lois telles que la SLO.

### **6.3.2. Limites de la sécurité foncière : les conditions d'expropriation**

La terminologie utilisée dans la SLO et ailleurs parle d'acquisition des terres mais nous pensons que le terme approprié devrait être expropriation des terres étant donné le caractère coercitif du processus.

D'abord, nous avons expliqué que les terres peuvent être considérées comme abandonnées dès que les conditions assujetties aux titres de propriété ne sont pas respectées et que cet abandon peut donner lieu à l'expropriation. D'autre part, le fait qu'il y ait des conditions assujetties à l'octroi des titres répond à la volonté de l'État, et originairement de la BNBCC, de favoriser l'exploitation agricole et d'éviter la spéculation foncière. De cette manière, la terre peut seulement être acquise pour la production agricole, sinon, elle sera réappropriée ou plutôt expropriée. Ensuite, nous avons mentionné aussi que les terres peuvent être expropriées pour des fins publiques et résidentielles. Finalement, sauf dans les cas d'abandon, toute expropriation de terres doit être suivie d'une compensation établie par la loi.

## **6.4. LIMITES DES DROITS D'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE**

Les droits que confère un titre de propriété foncière ne sont pas absolus. Il existe ainsi de nombreuses limitations quant à l'utilisation que l'on peut faire de la terre sous tout type de régime de propriété, soit-il coutumier ou régulier, car toute jouissance d'un droit entraîne des limites en raison de la nécessaire et adéquate satisfaction du même droit par autrui. Il existe aussi le problème de la compatibilité entre les différents droits de telle manière que l'utilisation d'un droit ne puisse nuire à l'utilisation d'un autre droit par autrui. Une série d'articles de la SLO établissent ces limites mais ne se réfèrent pas à l'incompatibilité des droits selon un certain équilibre de jouissance mais plutôt au monopole de l'État quant à l'exploitation de certaines ressources attachées à la propriété privée.

### **6.4.1. Droits de propriété limités à la surface**

L'article 23 indique que :

In the absence of any express provision to the contrary, every document of title issued under the provision of this Ordinance shall be deemed to vest in the holder thereof a surface right only in the land granted, and no right shall be conveyed thereby to remove beyond the boundaries of the said land, without licence, any timber or other forest produce or any earth, gravel, stones, coral, shell, guano, sand, loam or clay, or any bricks, lime, cement or other commodities manufactured from the materials aforesaid.

#### **6.4.2. Minerais réservés au gouvernement**

Ensuite, l'article 24 déclare que:

- (1) All coal, minerals, precious stones and mineral oil are, and are deemed always to have been, reserved to the Government, together with the right to enter upon any lands and to search for, win, carry away and dispose of such articles in, on or under, the same, and to resume such portion of land as may be necessary for examining or working any mines or for the removal of the products thereof, upon payment of compensation to the owner for damage to such lands or buildings thereon.
- (2) It shall be lawful, and shall be deemed always to have been lawful, for the Minister to grant licences under this Ordinance to others to search for, win, carry away and dispose of mineral oils and to grant leases of the same, together with the right to enter upon and occupy any lands for the purpose of operations under such licences or leases, and all such other rights incidental or supplementary thereto as to him may seem proper.
- (3) Every such licence or lease shall be for such a period and upon such terms as the Minister may think fit, provided that such licence or lease shall be subject to the condition that the licensee or lessee shall pay reasonable compensation for all damage or injury to the property and rights of other persons which may be done or caused by such licensee, lessee or his servants or agents in exercise of the powers and liberties conferred by such licence, lease or rights.
- (4) In this section the expression "mineral oils" includes natural petroleum gas, bitumen, asphalt and other bituminous substances, with the exception of coal.

#### **6.4.3. L'eau et autres ressources**

L'article 26 prescrit que:

- (1) Unless otherwise expressly provided in any title, the entire property in and of the waters of all rivers, creeks, streams and watercourses, and of the seashore below the high water marks is and shall be vested solely on the Government.

L'article 25 établit que

The Government reserves all edible birds' nests and guano and also the right at all times to enter upon any land and take, or authorise others to take, such edible birds' nests and guano on payment of compensation for actual damage done to property of the owner.

Il existe un nombre élevé de limitations liées à la jouissance de la propriété foncière et à l'exploitation de ses ressources. La propriété foncière est exclusivement octroyée à des fins agricoles alors que toute autre activité exige une permission spéciale du gouvernement qui garde le monopole de son exploitation et/ou des concessions d'exploitation. Dans ce sens, la sécurité foncière se voit réduite puisque l'État se réserve le droit à tout moment de s'intéresser à toute terre pour chercher, exploiter ou conférer la licence d'exploitation de ressources à autrui. Soulignons de plus qu'une compensation est octroyée pour les dommages causés à la propriété et non pas pour la perte des ressources expropriées par l'État et/ou concédées à des parties tierces.

## 6.5. LE MARCHÉ FONCIER

Selon l'argumentation de la Banque mondiale et parfois de la FAO, la sécurité foncière et le titrage individuel de la propriété privée sont essentiels à la création et au développement d'un libre marché de la propriété foncière. Ce libre marché est à son tour essentiel pour favoriser les prêts, les investissements et le développement agricole ainsi que pour réduire finalement la pauvreté qui touche particulièrement les paysans du tiers monde. Voyons alors si le régime foncier à Sabah permet d'établir un libre marché de la propriété foncière.

Une des caractéristiques plus importantes des titres de propriété foncière coutumière est qu'ils ne peuvent pas être vendus ou transférés à des personnes n'étant pas autochtones sans la permission préalable du ministre. En effet, selon l'article 17 de la SLO :

- (1) Except with the written permission of the Minister all dealings in land between non-natives on the one hand and natives on the other hand are hereby expressly forbidden and no such dealings shall be valid or shall be recognised in any court of law unless they shall have been entered into and concluded before the 16<sup>th</sup> day of January, 1883, or in the terms of the next following clause.
- (2) Any non-native desirous of purchasing land from a native shall address his application to the Secretary of Natural Resources who, if he sees fit to sanction such purchase, shall, if the native owner consent, require such native owner to execute a memorandum of surrender of the title and shall fix the premium and rent at which the land shall be leased by the Government to the applicant and such new lease shall be issued under Part II or III.

Cela suppose un obstacle à la jouissance de la propriété privée individuelle des autochtones qui ne peuvent pas en disposer pour la vendre et, en l'occurrence, ils ne peuvent pas en acheter non plus. En effet, la section (2) de l'article 17 explique comment un non autochtone peut acheter des terres autochtones, mais l'article n'explique pas comment le contraire peut se produire, et, par conséquent, cette éventualité ne semble pas être permise non plus.

Somme toute, l'offre et la demande de terres ne peuvent pas se rencontrer librement sur un marché car celui-ci n'existe pas et la rencontre est même interdite. De plus, étant donné que c'est le ministre par l'intermédiaire, à nouveau, du Secrétariat des ressources naturelles, qui doit sanctionner toute transaction entre autochtones et non autochtones, le processus de transaction peut être long et chargé d'intérêts politiques.

## 6.6. CONCLUSION

La notion de propriété privée, individuelle ou collective, n'est pas clairement définie dans la SLO bien que l'usage que les propriétaires peuvent en faire l'est. À première vue, il semble que les titres de propriété foncière coutumière possèdent des caractéristiques plus avantageuses que les autres types de propriété octroyés à des non autochtones. En effet, la durée des titres de propriété coutumière est pratiquement permanente (999 ans) et les titres sont héréditaires alors que les autres types de titres ne sont que des locations temporaires (33, 66 ou 99 ans) qui ne peuvent pas être hérités. Par contre, les titres de propriété foncière coutumière ne peuvent pas être vendus à des non autochtones sans la permission explicite du premier ministre. Il est donc difficile de parler de libre marché foncier là où les transactions foncières ne sont ni simples, ni transparentes ni rapides.

D'un autre côté, la sécurité foncière n'est pas clairement définie ni explicitement protégée. C'est plutôt l'expropriation des terres par l'État qui est clairement régulée ce qui renvoie à un droit négatif de sécurité foncière. Dans ce sens, les droits d'utilisation de la propriété privée que confère la SLO sont limités et se réduisent à l'agriculture. De plus, l'État se réserve le droit à tout moment de chercher et d'exploiter tout type de ressources naturelles en concédant une indemnisation sur les dégâts provoqués et non pas sur la perte de profits engendrée. Cela suppose une vulnérabilité pour la sécurité foncière et pour le droit de jouissance.

Finalement, il existe une interférence politique importante dans le processus de concession de titres de propriété privée individuelle et communautaire. Dans ce dernier cas notamment, l'interférence politique est beaucoup plus marquée et elle met de relief le caractère paternaliste et discrétionnaire du législateur. En même temps, il existe aussi une interférence politique dans le libre déroulement du marché foncier.

Toutes ces interférences politiques sont critiquées par De Soto (2000) comme un des obstacles majeurs au développement économique. En effet, cette exclusion ou protection des autochtones face aux « dangers des forces du marché » alors que ces mêmes forces sont intimement politisées (Doolittle, 2007) peut expliquer que les autochtones ne puissent pas bénéficier du développement rural (Bissonnette et Bernard, 2008). Nous verrons dans la section suivante comment cette situation se déploie dans la réalité de la paysannerie autochtone à travers l'analyse des études de cas.

## TROISIÈME PARTIE

### **L'ANALYSE DES DYNAMIQUES FONCIÈRES ÉMERGENTES À TRAVERS LES ÉTUDES DE CAS**

#### **CHAPITRE 7 : LES DYNAMIQUES FONCIÈRES ÉMERGENTES À MUKIM DALIT**

##### **7.1. INTRODUCTION**

Le droit foncier coutumier à Mukim Dalit a beaucoup changé au cours de la dernière décennie en raison de trois facteurs convergents :

- 1) La codification du droit foncier et l'imposition de la loi étatique
- 2) La démarcation et l'extension des réserves forestières
- 3) L'expansion territoriale des plantations de palmier à huile

La convergence de ces trois facteurs ont donné naissance à une pénurie foncière qui conditionne significativement la pratique du droit foncier coutumier et, par conséquent, qui explique un bon nombre de dynamiques foncières émergentes à Mukim Dalit (voir figure 7.5.).

Il faut noter que chaque facteur se manifeste différemment ce qui déclenche des dynamiques foncières émergentes distinctes. Il existe d'abord une situation relativement équilibrée dans laquelle l'expansion des plantations de palmier à huile et l'extension des réserves forestières n'occupent pas la totalité du territoire, ce qui laisse la place à une gestion foncière coutumière « légale ». C'est le cas de Kg. Melosok.

Ensuite, il existe deux situations extrêmes bien que similaires entre elles. D'un côté, il y a des villages qui sont totalement entourés de plantations de palmier à huile comme à Kg. Inandung et Kg. Belinin. D'un autre côté, il y a des villages qui se trouvent à l'intérieur d'une réserve forestière comme à Kg. Sosopon et Kg. Masalui. Dans ces deux situations extrêmes, mais aussi dans la première, l'accès et l'utilisation de la terre se voient fortement réduites, voir interdites, étant donné qu'il s'agit de terres appartenant à l'État (les réserves forestières) ou à des entreprises (les plantations).

Ce chapitre vise à comprendre comment le droit foncier coutumier interagit face à ces transformations territoriales, agricoles et légales et à exposer comment ces dynamiques foncières expliquent le type de développement rural qui se produit sur le terrain.



Figure 7.1. Carte du district de Keningau

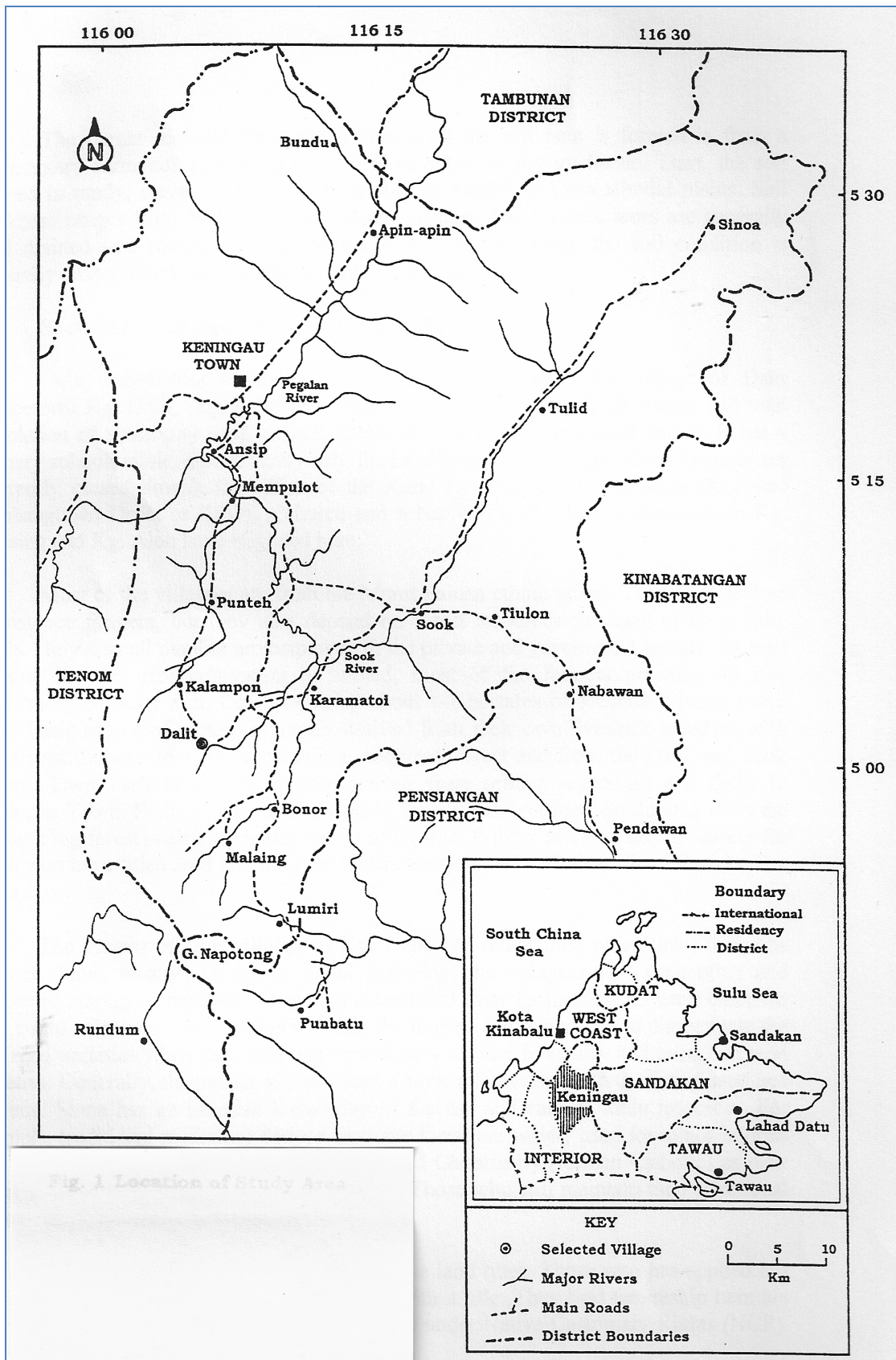
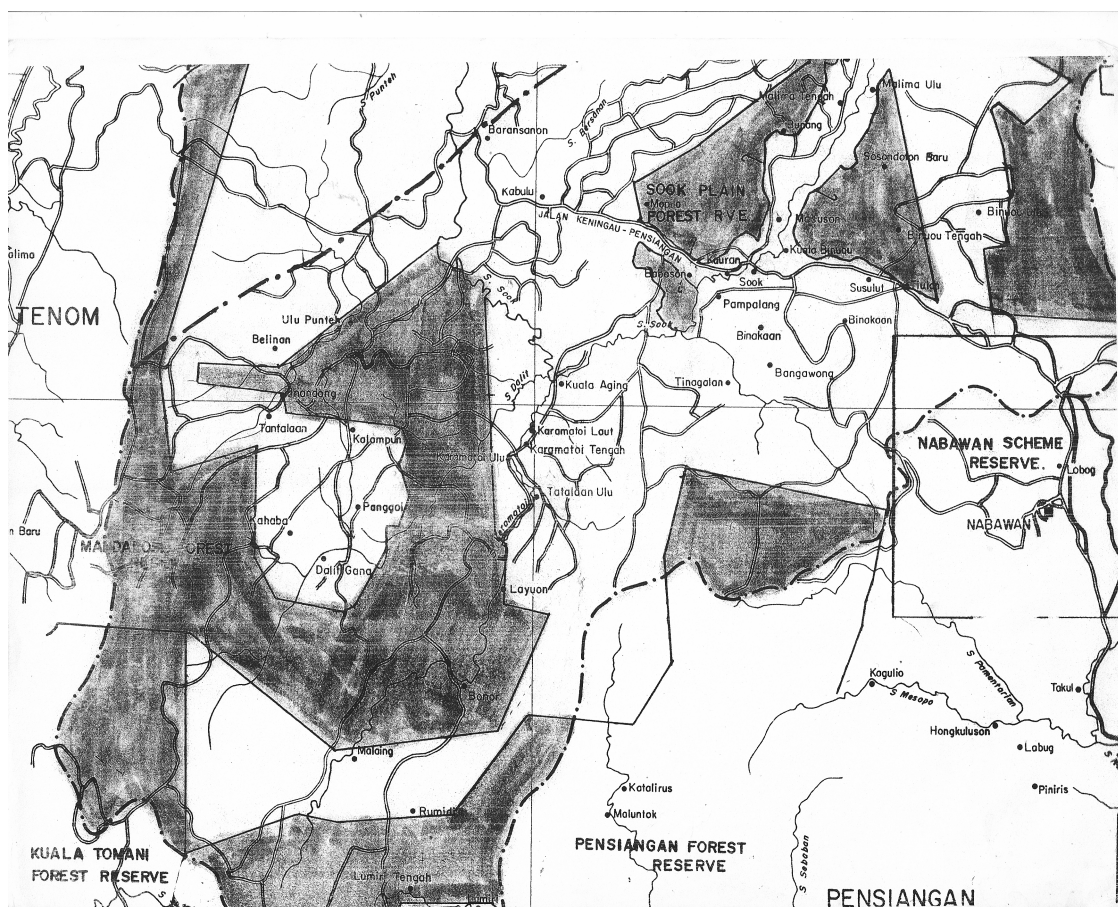


Fig. 1 Location of Study Area

Source : PACOS (1999)

**Figure 7.2. Extension des réserves forestières à Mukim Dalit**



Source : Forestry Department of Sook (non publié)

## 7.2. CONTEXTE ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

### 7.2.1. Situation géographique et climatique

Mukim Dalit est une région qui appartient au district de Keningau, situé à l'intérieur de Sabah sur le versant est de la Crocker Range (voir figure 7.1.). Notre espace d'étude s'étend sur 6 villages, nommés kampung (Kg.), le plus proche de la ville de Keningau étant Kg. Belinin, à 40km, et le plus éloigné étant Kg. Sosopon, à 55km.

Approximativement 60% du territoire de Mukim Dalit est vallonné et le reste (40%) se caractérise par des terres basses et plates (PACOS, 1999). Entre 70 et 80% du territoire est en dessous de 300 mètres d'altitude (Sook District, 2008).

Le climat est chaud tout au long de l'année (environ 30 degrés). Il n'y a que deux courtes saisons de pluies, entre fin août et septembre et entre début novembre et décembre alors que la saison sèche dure de janvier à mars et durant le mois de juillet (PACOS, 1999). Les pluies sont parfois faibles et cette région peut alors subir des sécheresses, notamment entre mars et août (Sook District, 2008).

## **7.2.2. Infrastructures**

### **a) Routes et transports**

Il n'y a que de 5.5km de routes goudronnées construites par le gouvernement et 208km de routes qui restent en terre et en gravier dans l'ensemble des six Mukim qui forment le sud du district de Keningau (Sook District, 2008).

La seule route entre Keningau et Mukim Dalit fut construite dans les années 50 comme chemin d'exploitation forestière et bien que l'exploitation forestière ait cessé temporairement en attendant la croissance des arbres, la route continue à être utilisée principalement pour le transport d'huile de palme. Les conditions de la route sont très mauvaises et parfois dangereuses avec des pentes très prononcées et beaucoup de poussière levée par le passage régulier de camions lourds. Le trajet, en minibus, entre Mukim Dalit et Keningau dure environ deux heures sans imprévus.

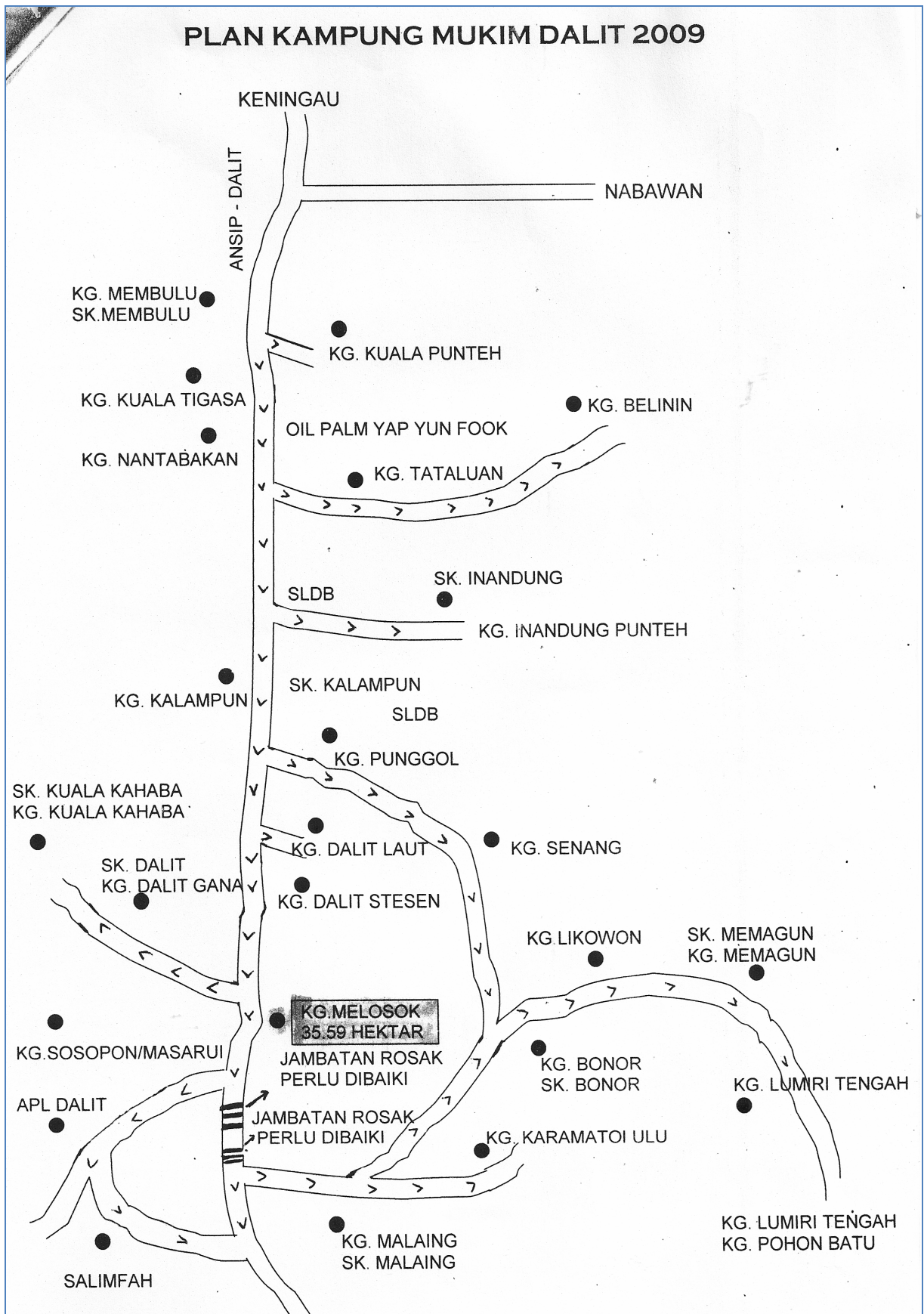
### **b) Eau**

Il n'y a pas de conduites d'eau courante ou potable ni de canalisations d'eaux grises ou noires dans tout le Mukim Dalit. L'eau consommable provient de la pluie et des rivières. L'eau de pluie est redirigée dans des réservoirs en plastique par des canaux de zinc improvisés. Les réservoirs ont pour la plupart une capacité de 500 litres et sont alloués par le gouvernement en raison d'un par famille.

L'eau des rivières n'est plus potable principalement à cause des effluents (pesticides et engrais) en provenance des plantations de palmier à huile et des usines de pressage qui se trouvent à Kg. Belinin. De plus, durant la saison sèche, le niveau et le courant d'eau diminuent contribuant à la concentration des polluants. Cependant, il existe quelques bassins d'eau qui ne sont pas affectés par les effluents des plantations.

Dans ce contexte, le gouvernement provincial envisage la possibilité d'acheter des camions citernes dans les cas où la sécheresse deviendrait plus prononcée ou persistante (Sook District, 2008). Entre temps, certains paysans ont reçu des pompes à eau subventionnées par le gouvernement provincial. Malheureusement les pompes ne sont pas assez puissantes pour pomper l'eau des bassins lointains et donc s'avèrent la plupart du temps inutiles.

Figure 7.3. Schéma des villages à Mukim Dalit



Source : Document fourni par le JKKK de Kg. Melosok (non publié)

### **c) Électricité**

Il n'y a pas d'électricité à Mukim Dalit. Ceux qui possèdent une télévision ou ceux qui peuvent se le permettre, achètent des générateurs à gazoil. La plupart des paysans utilisent des bougies et d'autres utilisent des lampes à gaz.

PACOS participe au développement de turbines hydrauliques dans d'autres régions mais étant donné le manque d'eau et de courant des rivières à Mukim Dalit, ce type d'initiative n'est pas applicable ici. Il serait cependant possible d'installer des panneaux solaires mais ils sont très chers et demandent l'appui du gouvernement.

### **d) Service de santé**

Le seul hôpital se trouve à Keningau, à 50km de Mulim Dalit dont la route comme nous l'avons dit est en mauvaises conditions. Comme très peu de paysans disposent de voiture, ils doivent attendre le minibus le matin si ce n'est pas une urgence. Malgré tout, il y a des cliniques qui disposent de services de santé élémentaire et de médicaments dans les villages de Kg. Inandung, Kg. Kalampun, Kg. Melosok et Kg. Malaing, chaque village étant à plus ou moins de 5km l'un de l'autre (voir figure 7.3.).

Étant donné qu'il n'y a pas d'électricité ni d'eau courante ou potable (sauf si on la bout), les services peuvent être limités et mêmes difficiles à réaliser dans de bonnes conditions. Par exemple, la clinique de Kg. Melosok dispose d'un petit panneau solaire pour fournir un peu d'électricité mais elle est située à côté de la rivière qui reçoit les effluents des plantations donc l'eau, même bouillie, doit être utilisée avec précaution. De plus, le personnel sanitaire se réduit à une seule personne qui n'a pas de qualification de docteur. Heureusement, les coûts d'admission et de traitement prévus pour les paysans autochtones sont très réduits, voir symboliques, même pour l'hôpital.

### **e) Éducation**

Il y a des écoles dans les villages où se trouvent les cliniques. Ce sont des écoles primaires bien équipées et bien construites. Les bâtiments en béton peint et les toits en tuiles font contraste avec les maisons des paysans faites de bois sans peindre et au toit de zinc. Les écoles sont équipées de panneaux solaires suffisants pour garantir assez d'électricité pour la lumière, pour pomper l'eau des réservoirs et pour faire marcher les ventilateurs. Les salles de cours sont bien équipées de bancs, tables et tableaux.

De nos jours, quasiment tous les enfants de Kg. Melosok<sup>16</sup> vont à l'école primaire. Par contre, les enfants qui n'ont pas d'école dans leur village (la plupart), doivent y aller par la route ou se faire conduire alors qu'il n'y a pas de système public de transport pour l'école. Étant donné la pénurie des moyens de locomotion, beaucoup d'enfants doivent marcher parfois une ou deux heures par jour, ce qui augmente de manière significative l'absentéisme et le décrochage scolaire (ESD-chef d'école-M).

D'autre part, à partir du secondaire, c'est-à-dire vers 12-14 ans, il leur faut se déplacer à Keningau pour poursuivre leurs études. Cela représente un obstacle majeur en raison des coûts et il n'est donc pas surprenant que sur une population de 300 personnes, un seul étudiant à Kg. Melosok soit parvenu à terminer ses études secondaires (ESD-JKKK-M)

### 7.2.3. Aspects sociodémographiques.

#### a) Population

La population totale de Mukim Dalit est de 5173 personnes réparties entre 25 villages et 766 maisons avec une moyenne d'environ 200 habitants par village, ce qui signifie 30 maisons par village et presque sept personnes par maison (Sook District, 2008). Voici un tableau qui reprend les données concernant les villages que nous avons analysé :

**Tableau 7.1. Population par village et par maison**

Nom du village	Population	Maisons	Habitants par maison
Kg. Belinin	151	41	3.6
Kg. Inandung	253	30	8.4
Kg. Kalampun	350	30	11.6
Kg. Melosok	198	40	4.9
Kg. Maslui/Sosopon	120	20	6
<b>Total</b>	<b>1072</b>	<b>161</b>	<b>6.6</b>

*Source* : adapté du Profil du District de Sook, 2008. Données non publiées.

#### b) Ethnie

L'immense majorité de Mukim Dalit appartient à l'ethnie Murut bien qu'il y ait aussi quelques Dusun. Cependant, il existe une large quantité de migrants étrangers en

<sup>16</sup> La création d'une école à Kg Molosok fut la raison principale de la migration de familles Murut en provenance de régions plus lointaines comme Kg. Malaing à environ 10km. En effet, cette école fut construite après la II Guerre mondiale par des missionnaires avant même la construction de la route d'exploitation forestière (ESD- homme âgé-M). Le trajet entre Kg. Melosok et Keningau se réalisait alors à travers la forêt et cela prenait huit jours aller-retour avec l'aide des porteurs et guides locaux qui transportaient le matériel (CI-KK-M).

provenance de l'Indonésie, des Philippines et du Timor mais ils demeurent de manière permanente à l'intérieur des plantations dans des maisons construites spécialement pour eux et ne s'installent généralement pas dans les villages avoisinants (TP-MD). Il ne semble pas y avoir de conflits majeurs entre les paysans autochtones et les travailleurs émigrants outre ceux liés aux conditions de travail, que nous expliquerons plus tard.

### **c) Religion**

Le christianisme est la religion majoritaire. Elle a été implanté par les missionnaires dès l'arrivée des colonisateurs occidentaux mais son expansion n'a été bien accueillie qu'après la II Guerre mondiale, moment à partir duquel elle a été associée à la modernité. L'animisme a été considéré dès lors comme une pratique faisant référence à un temps révolu (comme le temps des chasseurs de tête que les Muruts pratiquaient et qui également a officiellement disparu après la II Guerre mondiale). Cependant, des éléments résiduels de l'animisme ont été conservés, notamment dans certaines pratiques liées à l'agriculture. Il se peut que le christianisme, bien qu'ayant considéré l'animisme comme paganisme, se soit bien intégré car il ne posait pas problème face à ses principes et pratiques de sorte que nous pouvons parler d'un certain syncrétisme<sup>17</sup> religieux de l'animisme et du christianisme (Phelan, 2005).

### **d) Occupation et sources de revenus**

L'agriculture de subsistance est l'occupation principale sur laquelle les paysans travaillent à temps plein. Les cultures sont diversifiées mais le riz en est la principale, suivi du tapioca puis d'autres fruits et légumes comme le durian, la banane, le *mungka*, le *pulutan*, le *tarap*, le sucre, la mangue, le ramboutan ou l'ananas. L'agriculture en rotation, la jachère et la culture sur brûlis sont toujours pratiquées surtout en ce qui concerne la culture de riz dans les terrains plus vallonnées où les caractéristiques du sol et de la pente facilitent l'érosion. Les agriculteurs qui le peuvent, plantent des cultures de rente, principalement du caoutchouc mais aussi du palmier à huile.

---

<sup>17</sup> Une anecdote très intéressante à ce sujet nous a été racontée. Il y eu dans les années 70 un premier ministre à Sabah nommé Mustapha qui promouvait le prosélytisme en faveur de l'Islam. Pour ce faire, il donna de l'argent aux autochtones et leur promit des projets de développement. Les autochtones acceptèrent non pas par conviction mais par pur intérêt. Cependant, les autochtones aimaient boire du vin de riz (*tapai*) et manger du porc (*babi*). Ils y renoncèrent jusqu'au jour où les promesses ne furent pas tenues. Alors ils prirent leur chapeau musulman et le mirent sur la tête d'un sanglier qu'ils appelèrent Mustapha. Ils ont donc préféré le christianisme car il s'adapte mieux à la culture et aux coutumes locales. Cependant, il reste une très petite proportion de musulmans qui compte avec des lieux de culte (Sook District, 2008).

Depuis le développement des plantations de palmier à huile, les paysans viennent y travailler occasionnellement à temps partiel, surtout les jeunes, et quelques autres le font à temps plein pendant quelques années pour ensuite retravailler leurs champs en tentant de faire coïncider ce retour avec la fin de la mise en jachère (3 ans au moins) (ESD-JKKK-M).

En dehors de l'agriculture, dans les plantations ou sur leurs propres terres, il existe très peu d'alternatives comme source de revenu. Il n'y a pas d'industrie, d'artisanat ni de secteur tertiaire comme le tourisme ou les services. Le commerce se réduit à l'élevage de poules et à l'achat de produits alimentaires (des conserves par exemple) à Keningau qui sont revendus dans les villages

### **7. 3. LA PRATIQUE TRADITIONNELLE DU DROIT FONCIER COUTUMIER**

#### **7.3.1. Mode d'acquisition de la terre**

Comme dans d'autres lieux à Sabah et Sarawak, la propriété d'une terre s'obtient après l'avoir déboisée (Doolittle, 2005; Cramb, 2007). Cela s'inscrit dans la logique des « pionniers » lesquels déboisaient une forêt primaire pour la cultiver. De cette manière, la propriété et le droit de cultiver cette terre revenaient aux pionniers, à leur famille et descendance, qui s'établissaient autour des ces nouvelles terres acquises (Cramb, 2007). C'est la même logique que suivent les paysans de Mukim Dalit pour justifier l'acquisition de terre : si une terre couverte de forêt n'est pas en jachère, elle est libre et donc on a le droit de la déboiser pour la cultiver puis de la garder en propriété (IS-KK-M)

En fait, ce mode d'acquisition de propriété est similaire à la position défendue par John Locke (1952) d'après laquelle le droit de propriété foncière se justifie par l'effort qu'un individu consacre à transformer la terre. En effet, cette « valeur ajoutée » du travail humain donne le droit de s'approprier de ce que l'on a transformé avec une finalité utile (l'agriculture par exemple). Curieusement, dans la même logique que celle des pionniers à Sabah, l'argumentation de Locke, accompagnée du concept de *terra nullius*, servit de justification aux colons pour acquérir les terres en Amérique du Nord et en Australie (Gilbert, 2006) et c'est aussi la même logique qui se trouve dans la SLO qui estime que si une terre n'est pas travaillée elle n'a pas de propriétaire.

Or, la différence entre la logique de la SLO et celle du droit coutumier réside dans le fait que dans le système coutumier la terre qui n'est pas utilisée ne revient à



personne, ou potentiellement à tout le monde dans les alentours, tandis que d'après la SLO cette terre revient directement à l'État qui peut éventuellement l'allouer à des étrangers sans que les paysans locaux en aient la connaissance.

### **7.3.2. Limites et conditions de la propriété : jachère et abandon**

Le droit de propriété que confère le droit coutumier n'est pas nécessairement permanent car si celui qui déboise, à son tour, ne cultive plus la terre et laisse la forêt repousser, on comprend que cette terre est abandonnée et elle peut donc être utilisée et acquise à nouveau par d'autres. Pour ainsi démontrer et conserver la propriété d'une terre, les habitants de Mukim Dalit plantent des arbres fruitiers ou de rente sur le domaine de leur maison et dans leurs champs.

D'autre part, notons qu'une terre en jachère (*naumo*) n'est pas nécessairement considérée comme terre abandonnée car la jachère demande un travail de défrichage régulier pour éliminer les mauvaises herbes. De plus, une terre mise en jachère peut aussi être plantée avec des arbres fruitiers entourés de croissance naturelle<sup>18</sup>. Certainement, une personne qui n'est pas habituée ne peut distinguer entre une terre abandonnée et une terre mise en jachère mais normalement les paysans savent reconnaître une croissance « naturelle » de la forêt d'une croissance « contrôlée » par l'agriculteur. C'est cette capacité ou volonté de distinction qui échappa à la BNCC et dès lors à la SLO (voir chapitre 5).

Le critère d'abandon est un point commun des deux systèmes (coutumier et codifié), mais les conséquences sont différentes ainsi que la manière de définir cette situation. Si pour la SLO, une terre abandonnée est une terre qui n'est pas cultivée pendant trois ans, dans le système coutumier un abandon peut se produire tant après une seule saison comme pas avant 20 ans car cela dépend du type de culture et du travail de jachère réalisé. Par exemple, une terre utilisée pour cultiver du riz (*aumo*) est considérée comme étant abandonnée dès le moment où il n'y a plus de culture de riz ou plus exactement lorsqu'aucun travail n'est réalisé pour préparer la terre pour cultiver du riz ou autre culture temporaire ou permanente.

De cette manière, il n'existe pas de propriété permanente sur une terre qu'on n'utilise pas. En général, la propriété est plutôt considérée comme un droit exclusif

---

<sup>18</sup> Les Murut utilisent le terme « *naumo* » pour désigner tant la terre en jachère cultivée que la terre en jachère abandonnée. Il y a donc deux types de jachère (jachère cultivée ou entretenue et jachère abandonnée) mais pour ne pas mener à confusion nous ferons la distinction entre une terre en jachère et une terre abandonnée dans la sens où la jachère peut devenir abandonnée si elle cesse d'être entretenue.

d'utilisation qui cesse après un arrêt prolongé du travail. De son côté, la terre en jachère qui est maintenue se considère comme propriété mais la reconnaissance de ce type de propriété est plus fragile. Finalement, c'est le type de culture qui définit le degré de propriété car si la culture est temporaire, il en est de même pour la propriété et si la culture est permanente, il en est ainsi pour la propriété.

### **7.3.3. Conflits entre les droits de subsistance et de propriété privée**

Une source importante de disputes adressées au chef du village quant à la régulation du droit foncier coutumier apparaît lorsqu'un paysan veut cultiver ou a cultivé une terre qui a été abandonnée par le prédécesseur et qui donc en théorie n'appartenait plus à personne (ESD-KK-M).

Cela est fréquent lorsqu'il s'agit de planter des cultures temporaires comme le riz ou le tapioca. En effet, étant donné que le riz joue un rôle clé dans la nutrition et culture autochtones, tout paysan a le droit d'en planter. Il s'agit d'un droit fondamental, d'un droit de subsistance, de telle manière qu'occuper une terre inutilisée pour cultiver du riz acquiert une légitimité importante car cela répond au besoin et au droit. C'est la raison pour laquelle parfois les paysans ne demandent pas la permission d'autrui (État ou paysan) pour cultiver une terre mais c'est aussi la raison pour laquelle des disputes peuvent arriver car cette pratique peut se voir confrontée aux droits de propriété d'autrui qui peuvent ne pas avoir disparu.

La manière de trancher ce type de conflit est simple. Il suffit de savoir si le « propriétaire » précédent a travaillé ou préparé la terre pour planter du riz ou autre culture. Si c'est le cas, le deuxième occupant n'a pas le droit de cultiver cette terre et doit donc en trouver une autre. Mais si ce n'est pas le cas, le deuxième occupant a le droit de planter une culture temporaire car la terre aura été considérée comme abandonnée par le premier occupant.

Cependant, il existe une situation intermédiaire qui est souvent utilisée. N'oublions pas qu'un procès en droit coutumier ne se base pas sur la confrontation mais sur la conciliation (Phelam, 2003). C'est-à-dire que le chef du village ne va pas imposer une décision prise unilatéralement à huis clos mais va négocier, cas par cas, un accord entre les parties prenantes tout en faisant appel aux principes et pratiques du droit coutumier (ESD-KK-M) Ce procédé sert à ce que les parties prenantes comprennent et acceptent la décision finale en réduisant ainsi les tensions au sein de la communauté.

Il se peut donc que même si le premier occupant n'a pas commencé les travaux préparatifs à la culture, il prétende le faire bientôt ou bien veuille garder la terre en jachère, raisons pour lesquelles il réclame également la propriété de la terre. Si le deuxième occupant ne veut planter que du riz pour une saison car il en a besoin pour sa subsistance alors que le premier en dispose déjà assez, on peut lui accorder le droit de planter ce riz et de garder au moins deux tiers de la récolte tandis qu'un tiers plus la propriété revient au premier occupant après ladite récolte. De cette manière tous les droits sont garantis, le droit à cultiver du riz et le droit à conserver une terre qu'on a déboisé tant qu'on ne l'a pas clairement abandonnée.

#### **7.4. CODIFICATION FONCIÈRE ET IMPOSITION DE LA LOI ÉTATIQUE**

##### **7.4.1. Disparition du système d'acquisition de terres par déboisement**

La plupart des répondants à Mukim Dalit considèrent que les réserves forestières sont trop grandes et restent inutilisées, le gouvernement attendant que certains arbres grandissent pour ensuite donner la concession d'exploitation à une compagnie privée. Beaucoup espèrent alors que le gouvernement permettra un jour aux paysans d'accéder aux terres des réserves forestières en raison de la croissante et pressante pénurie foncière. Entre temps, les restrictions légales relatives à l'accès et à l'utilisation des ressources forestières demeurent très strictes. L'article 20 du Forest Enactment (1968) déclare que :

- (1) Unless expressly authorised by or under the provisions of this Enactment
  - (a) any person who-
    - (i) girdles marks, lops, taps or injures by fire or otherwise any forest produce;
    - (ii) negligently causes any damage in felling any tree or in cutting, extracting or removing any forest produce;
    - (iii) kindles or causes to be kindled or carries any fire, or throws down any lighted match or other lighted material,  
in a Forest Reserve shall be guilty of an offence and liable to imprisonment for seven years and a fine;
  - (b) any person who-
    - (i) erects or construct any building or livestock enclosure;
    - (ii) depastures livestock or causes or permits any livestock to be;
    - (iii) cultivates any land or clears or digs up any land for cultivation or for any other purpose,  
in any Forest Reserve shall be guilty of an offence;
  - (c) any person who-
    - (i) enters any part of a Forest which has been closed by or under the rules;
    - (ii) damages, alters, shifts, removes, or interferes in any way whatsoever with, any fence or notice board in a Forest Reserve,

shall be guilty of an offence and liable to a fine not exceeding fifty thousand ringgit or to imprisonment for a term not exceeding three years or to both such fine and imprisonment.

(2) Unless expressly authorised by or under the provisions of this Enactment, any person who cuts, collects, converts, fells, or removes any forest produce in a Forest Reserve shall be guilty of an offence and on conviction shall be punished with a fine not exceeding five hundred thousand ringgit and to imprisonment for a term which shall not be less than one year but shall not exceed twenty years.

En raison de ce contexte légal, il n'existe plus de forêt primaire accessible et donc il devient impossible d'acquérir de nouvelles terres par le biais du déboisement qui se voit dès lors complètement interdit.

#### **7.4.2. Sécurité foncière, droit coutumier et système de prêts**

Ce n'est pas seulement la régulation des réserves forestières qui limite l'acquisition de terres inutilisées, c'est aussi l'interaction entre le système codifié et coutumier de propriété qui y contribue de manière significative, mais cette fois entre les paysans mêmes. En effet, pour s'assurer qu'il n'y aurait pas de chevauchements entre les demandes de titres de propriété, toute la terre à Kg. Melosok a été clairement répartie et délimitée sur la base du droit foncier coutumier<sup>19</sup> (voir figure 7.4.). De cette manière, même si la terre n'est pas encore titrée, elle est assignée et utilisée de facto et de manière exclusive par ceux qui ont interposé la demande correspondante.

Par conséquent, même si une terre semble être une jachère abandonnée, elle ne peut être occupée ni plantée tant qu'elle fait partie d'une terre titrée ou soumise à une demande de titre et comme toute la terre se trouve déjà dans l'une de ces deux situations, la pratique n'est plus possible.

Cela est positif dans le sens où les disputes « officielles » liées à la terre se sont beaucoup réduites. En même temps, la sécurité foncière est assurée au niveau du village selon le droit foncier coutumier qui intègre et reconnaît la codification foncière alors que légalement la plupart des paysans demeurent dans l'insécurité foncière aux yeux de l'administration.

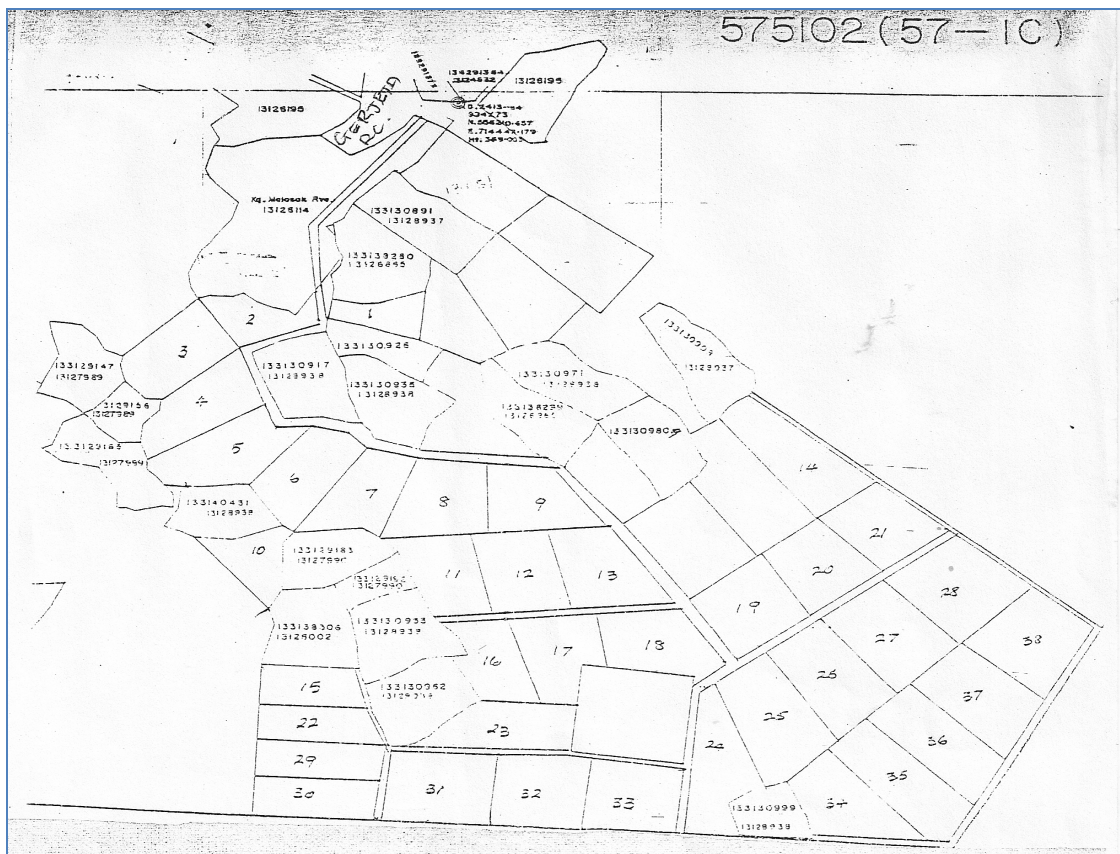
Cela dit, même si les conflits n'existent plus, le besoin d'acquérir des terres supplémentaires n'a pas pour autant disparu, bien au contraire, et pour y remédier les paysans pratiquent un système de prêts temporaires de propriété. En effet, bien que les

---

<sup>19</sup> Les demandes de titres de propriété s'effectuèrent au même moment où le statut de Kampung fut accordé à Melosok en 1972 (ESD-JKKK-M). Tous les habitants du village se mirent d'accord sur les délimitations et l'assignation de chaque terrain étant donné qu'elles étaient déjà établies par le droit foncier coutumier. De cette manière, nous pouvons dire que les demandes de titres propriété ne firent que cristalliser la répartition foncière coutumière qui existait à un certain moment.

demandes de titres de propriété soient soumises individuellement, l'accès et l'utilisation de la terre est étendue à la famille ou au clan qui occupe la même maison ou groupe de maisons à l'image d'une *longhouse* où tous ses habitants partagent certaines parcelles des terres avoisinantes de manière relativement communautaire (Cramb, 2007). De cette manière, la gestion de la terre s'effectue dans des cercles de liens de parenté qui sont stables, solides et fiables ce qui permet de mieux clarifier et d'organiser la gestion.

**Figure 7.4. Délimitation des terres et proportion des terres titrées à Kg. Molosok**



Source : Document fourni par le *ketua kampung* Kg. Molosok (non publié)

Note : Les parcelles de terres sans chiffres ou avec des chiffres croissants (1, 2, 3 etc.) correspondent aux terres sous demande de titre de propriété qui ne sont pas encore titrées. Celles avec des codes correspondent aux terres titrées.

### 7.4.3. Jachère et insécurité foncière

Comme nous l'avons dit, il existe deux types de jachère, celle qui est cultivée et celle qui est abandonnée. Parmi la jachère cultivée, il y a celle qui est plantée de cultures permanentes telles que des arbres fruitiers et celle qui est simplement défrichée et entretenue de temps en temps en raison d'une future plantation. En règle générale, la propriété dépend du genre de plante cultivée, et pour ce faire elle doit être permanente

car même si on reconnaît que la terre en jachère est accompagnée d'un travail régulier pour la maintenir, cela n'est pas suffisant pour garantir la propriété permanente.

Bien que cette pratique fasse partie du droit foncier coutumier, il se peut bien qu'elle découle d'une adaptation de celui-ci face aux exigences de la loi codifiée. En effet, la SLO exige qu'une terre soit cultivée de manière permanente pendant au moins trois ans pour faire une demande de titre de propriété (article 15) et pour que la terre ne soit pas considérée, par l'État, comme étant abandonnée (article 36). La volonté de la SLO est de s'approprier de la terre, de réduire l'agriculture itinérante et d'éviter la spéculation foncière pour maximiser les profits tandis que le droit foncier coutumier vise les terres inutilisées pour assurer la subsistance. Par conséquent, l'allocation des ressources foncières se voit tiraillée entre ces deux tendances.

Pour ceux qui n'ont pas de titre, la situation est plus délicate. Ceux qui ont un titre de propriété peuvent recourir à la jachère presque autant qu'ils le veulent<sup>20</sup>. Par contre, pour ceux qui attendent toujours l'arrivée du titre et des techniciens du Département d'arpentage, il est préférable que leur terre paraisse bien cultivée depuis longtemps. Dans un contexte de rareté de la terre et d'insécurité foncière, une jachère sans cultures permanentes devient une menace pour le « propriétaire » qui ne veut pas la perdre. De la sorte, tout paysan a intérêt à assurer sa demande de propriété en établissant le plus tôt possible des cultures permanentes, ce qui peut signifier moins d'espace pour la jachère et donc appauvrissement de la terre.

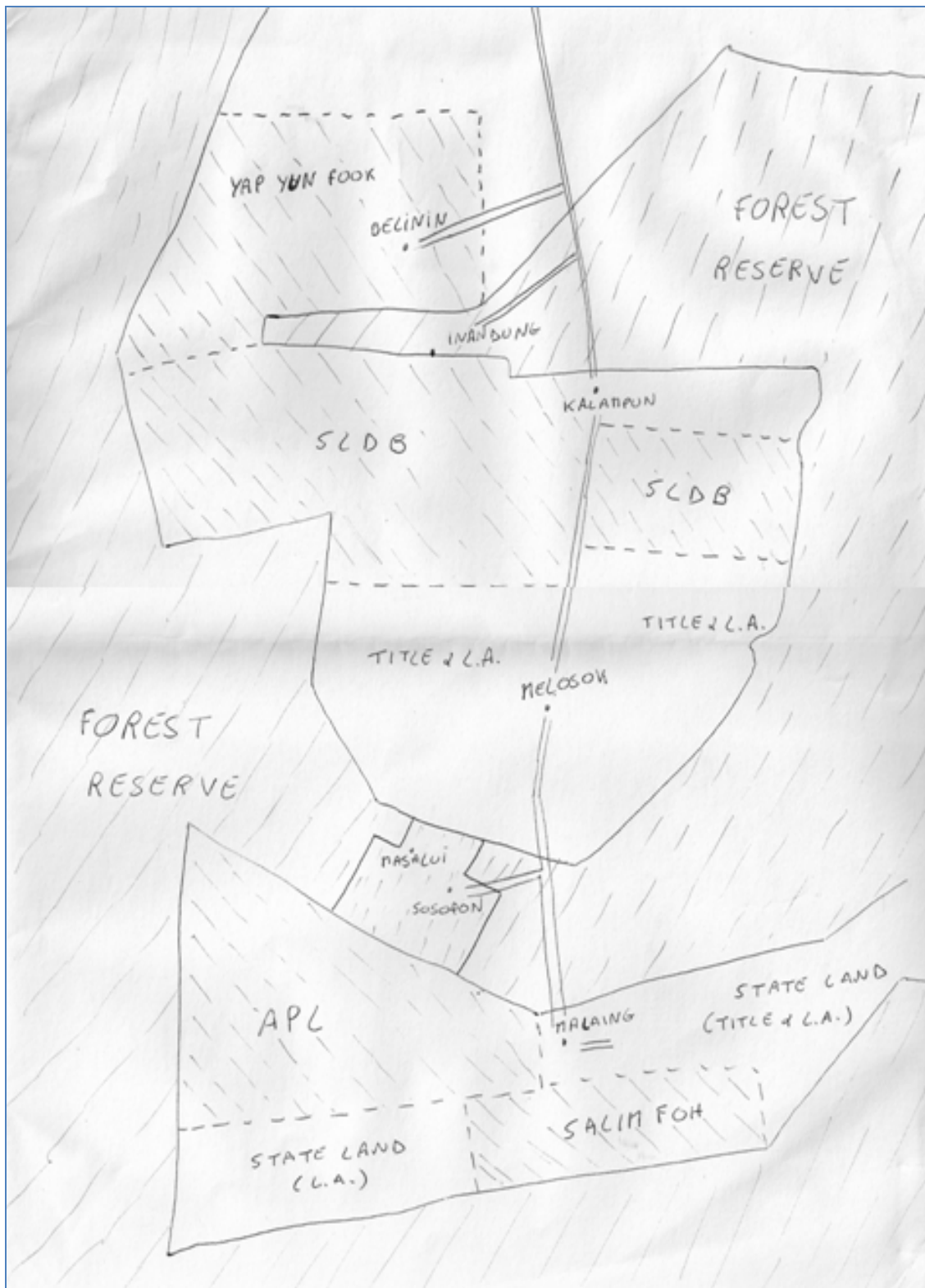
#### **7.4.4. Titre de propriété permanente et agriculture itinérante**

C'est le caractère permanent du titre de propriété dans un contexte de pénurie de la terre qui a eu un impact notable et disons le aussi, permanent, sur les dynamiques foncières. En effet, la terre était abondante dans le passé et les migrations courantes dans un grand et long cycle itinérant de déboisement, agriculture sur brûlis, mise en jachère, rotation, départ vers d'autres terres recouvertes de forêt puis retour au début (Cramb, 2007). Aujourd'hui ce cycle ne peut plus être suivi puisque les nouvelles terres ne sont plus disponibles et qu'il faut se sédentariser et gérer ce qui est octroyé par le gouvernement de manière permanente.

---

<sup>20</sup> Dans la pratique il est très peu probable qu'un officier du gouvernement ou de l'administration vienne vérifier sur place si quelques hectares de terre sont abandonnées ou en jachère depuis plus de trois ans. D'abord, ces terres sont déjà titrées dans le registre, ensuite, il n'y a déjà pas assez de personnel pour s'occuper des terres non titrées, et enfin, l'extension de terre est négligeable pour justifier une expropriation qui puisse compenser les efforts (temps, personnel, procédures administratives)

**Figure 7.5. Schéma de la pénurie foncière à Mukim Dalit**



*Source:* Carte faite à la main durant le terrain à Mukim Dalit

Note : Nous avons ajouté l'expansion des plantations de palmier huile menée par des entreprises privées et semi-publiques à la figure 7.2 préalablement indiquée. Ce qui reste en dehors des zones hachurées correspond à la terre titrée ou sous demande.

## **7.5. LA PÉNURIE FONCIÈRE**

La pénurie foncière est la caractéristique fondamentale à Mukim Dalit et elle est le résultat direct des trois facteurs convergents : la loi codifiée, l'extension des réserves forestières et l'expansion des plantations de palmiers à huile.

La pénurie foncière a un impact très significatif et, par conséquent, elle est au centre même des dynamiques foncières émergentes. En effet, il n'est plus possible d'acquérir de nouvelles terres dans la région, tout est occupé, et l'on assiste alors à l'apparition d'une véritable pénurie foncière dans laquelle toute terre se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Réserve forestière
- Plantation de palmier à huile (privée ou semi-publique)
- Enceinte du village (inclut les maisons et les espaces communautaires)
- Propriété foncière coutumière titrée (environ six hectares chacune)
- Terre sous demande de titre de propriété foncière coutumière (LA)

### **7.5.1. Impact sur l'agriculture de subsistance**

Il est très rare qu'un paysan autochtone puisse se faire octroyer plus de six hectares. Une famille de six ou sept personnes utilise entre un et deux hectares seulement pour cultiver le riz nécessaire à sa subsistance pour une année. Étant donné qu'on ne peut planter le riz sur une même terre que deux ou trois fois de suite (érosion du sol), il faut la laisser en jachère (deux ou trois ans minimum). Dans ces conditions, la seule culture de riz occupe entre un et deux tiers de la superficie disponible. Si une autre famille doit partager la même superficie, il n'y a plus de place pour d'autres cultures (légumes, fruits, cultures de rente et jachère). Donc si personne d'autre dans la maison ou dans la famille ne demande ou n'obtient des terres additionnelles, les générations futures et même proches auront beaucoup de mal à satisfaire leurs besoins avec cette petite superficie de terre (ESD-JKKK-M).

### **7.5.2. Impact sur l'utilisation de la terre pour les cultures de rente**

La culture du caoutchouc a l'avantage de ne pas être cher à planter et de demander peu de travail pour le maintenir et pour récolter la sève qui peut se faire de manière graduelle en la laissant couler de l'arbre goutte à goutte dans un récipient en métal (TP-MD) De plus, étant donné que les racines du caoutchouc sont solides, il est



notamment attractif de le planter sur les pentes des régions vallonnées qui ne peuvent pas être utilisées à d'autres cultures.

Cependant, pour planter du caoutchouc, il faut renoncer à d'autres cultures pour de nombreuses années, tant permanentes que temporaires. Dans un contexte de pénurie de la terre et de fluctuation des prix, et le riz étant une priorité essentielle, l'expansion de la culture du caoutchouc reste modérée parmi les paysans autochtones de Kg. Mukim Dalit<sup>21</sup>. De plus, quoique le prix du caoutchouc soit élevé et stable à présent (plus de 5MR le kilo, similaire au prix des fruits d'huile de palme), il fluctue régulièrement (Cleary, 1992). C'est d'ailleurs le prix qui détermine souvent que les paysans passent d'une culture de rente à une autre mais les fluctuations font que les paysans ne veulent pas mettre tous les œufs dans le même panier et que donc ils préfèrent diversifier les cultures de rentes avec les arbres fruitiers et les cultures vivrières.

### **7.5.3. Pénurie, insécurité foncière et marché foncier**

La terre à Sabah est en train de se raréfier à un rythme rapide et cela est un facteur fondamental pour la création d'un marché foncier car la terre acquiert une valeur marchande en raison de la pression que la demande effectue sur l'offre. Or comme nous l'avons signalé dans le chapitre 6, il n'existe pas de libre marché foncier pour les paysans autochtones car, en effet, la vente de terres entre un autochtone et un non autochtone est interdite sans l'approbation du premier ministre.

À Kg. Melosok, seulement 14 demandes de propriété foncière sur 70 ont été approuvées après plus de trente ans d'attente parfois (documents- JKKK-M; ESD-Famille et famille monoparentale-M). Non seulement 56 demandes de propriété n'ont pas été approuvées, mais les terres n'ont toujours pas reçu la visite d'un technicien du Département d'arpentage. Par conséquent, la pénurie de la terre mais aussi l'insécurité foncière rendent impossible le fonctionnement d'un marché foncier.

Dans ce sens, à Mukim Dalit personne ne songe à vendre la terre sauf en cas d'extrême nécessité en raison de la pénurie des terres et du souci qui en résulte pour les générations futures. À Kg. Melosok une seule personne a vendu sa propriété foncière à un étranger par besoin vital d'argent (CI-KK-M).

Cette situation est encouragée par des circulaires du gouvernement local qui exhorte les paysans autochtones à ne vendre leurs terres en aucun cas s'ils ne veulent

---

<sup>21</sup> La possibilité de planter du caoutchouc est très limitée dans les cas de pénurie foncière extrême comme à Kg. Sosopon et Kg. Masalui ce qui explique le bas niveau de revenu par famille.

pas être forcés à travailler de façon salariée pour les propriétaires terriens étant donné qu'il ne reste que 2,56% de terres disponibles dans tout le district de Sook (voir document A.8 en Annexes)

Cependant, même si elle est interdite, la vente entre un autochtone et un non autochtone est réalisable par d'autres moyens et sans trop de difficultés si l'on connaît les fonctionnaires du Département d'arpentage (CI-KK-M). En effet, au lieu de faire une demande de permission de vente, ce qui prendrait sûrement beaucoup de temps et pourrait finalement être déniée, les intéressés font un simple transfert de propriété en changeant les noms du titulaire sur le titre de propriété. La ruse pour réaliser un transfert avec un non autochtone est de ne pas déclarer que le récipiendaire du titre de propriété n'est pas autochtone<sup>22</sup>.

Enfin, la terre, même titrée, ne semble pas être utilisée pour demander un prêt. Selon les paroles de Dominique (KK-M) :

« On ne sait pas qu'on peut demander un crédit à la banque, c'est pour ça qu'on demande à SLDB ou au gouvernement. On veut investir mais on n'a pas les moyens, on a la connaissance pour cultiver [des cultures de rente] et faire de l'argent mais on n'a pas d'argent pour le faire. On peut faire de l'argent avec l'*adat* mais c'est seulement pour des raisons de subsistance, donc la seule manière d'investir c'est de demander à SLDB ou au gouvernement. Avec les banques c'est très difficile. Le premier investissement pour l'huile de palme est très élevé (5000 ringgit) et on ne le récupère qu'après 6-7 ans en supposant que tout marche bien. Ce n'est pas si attractif pour les *orang kampung* qui sont loin de la ville et sans connaissances financières. »

Les paysans étant pauvres et sans sécurité foncière, sans accès au crédit ni soutien étatique, ils ne sont pas en mesure de planter suffisamment de palmier à huile pour tirer profit des infrastructures déjà établies par les plantations avoisinantes (routes, transport, main d'œuvre, usine et marché). Bien que beaucoup de terres en demande de titre de propriété se trouvent sur le bord de la route principale (ce qui est un emplacement idéal pour planter des palmiers à huile), les paysans ne disposent malheureusement pas de titre de propriété ni de capital pour tirer profit de cette possibilité. De cette manière, cette insécurité foncière laisse la porte ouverte à l'expansion des grands planteurs privés.

---

<sup>22</sup> Nous ne savons pas jusqu'à quel point on peut reconnaître un non autochtone par son nom, par son apparence ou par son lieu de naissance, mais il est difficile de croire que les fonctionnaires locaux ne le sachent pas non plus donc, sans parler de corruption, il doit bien y avoir une complicité des fonctionnaires.

## 7.6. L'EXPANSION DES COMPAGNIES PRIVÉE D'HUILE DE PALME

### 7.6.1. Mode d'acquisition d'APL et implications juridiques

Comme nous l'avons signalé, Kg. Sosopon et Kg. Masalui se trouvent carrément à l'intérieur d'une réserve forestière mais celle-ci se trouve à son tour encerclée par une plantation de palmier à huile, celle d'APL Salimpa.

L'acquisition de cette terre par APL Salimpa en 1998 se réalisa de manière polémique. En effet, cette terre était utilisée selon le droit foncier coutumier depuis des générations mais les paysans locaux n'avaient jamais demandé de titre. Après plus de 50 ans d'utilisation selon leur droit foncier coutumier, les paysans locaux ne doutaient pas de leur droit de propriété sur ces terres et ils ne pensaient avoir l'obligation de soumettre une demande formelle de propriété<sup>23</sup>. Comme nous l'avons expliqué (voir chapitre 5), cette situation est reconnue dans la loi (article 67.2 de la SLO). De plus, l'article 13 de la SLO dit qu'un avis doit être « publié » par le *Collector* en faisant appel à tout possible demandeur de droits fonciers coutumiers. Or, comme aucune plainte ne fut interposée, cette terre fut considérée comme appartenant à l'État et elle fut donc conférée aux pétitionnaires.

Les paysans ont alors déposé une plainte au tribunal. Le procès s'est déroulé en trois audiences sur trois mois, ce qui est rapide par rapport au procédé habituel qui peut prendre des années (IS-KK-S). Les locaux ont appris au tribunal que leur terre avait été d'abord octroyée à des fonctionnaires du Département d'arpentage puis revendues à APL et tout cela sans leur connaissance.

Bien que le juge eut reconnu, lors du procès, l'existence des droits fonciers coutumiers sur les terres concédées à APL en raison de l'existence de cimetières et d'arbres fruitiers, au lieu d'ordonner l'octroi des titres de propriété correspondants en faveur des autochtones, il a ordonné que leur soit versée une compensation à la place et les locaux ont perdu leur terre.

La décision du juge aurait pu être fondée sur la légalité d'une expropriation par une entreprise privée des terres autochtones soumises au droit foncier coutumier. Mais cette éventualité n'existe pas dans la SLO ou dans le Land Acquisition Ordinance. Rappelons que seulement l'État peut acquérir ou exproprier des terres selon l'article 28 de la SLO et seulement à des fins publiques, ce qui exclut les entreprises privées.

---

<sup>23</sup> Cela montre bien que la seule existence de droits codifiés ne donne aucun droit tant que les intéressés ne sont pas au courant de l'existence de tels droits ou devoirs.

D'autre part, le juge pourrait avoir pensé qu'il s'agissait d'une vente entre autochtones et non autochtones, ce qui est admis par la loi compte tenu de l'approbation du ministre, mais surtout avec le consentement des autochtones, ce qui n'était pas le cas. De plus, on ne parle pas de compensation lorsqu'il s'agit d'une vente. Par conséquent, il y eu expropriation par une compagnie privée avec compensation, et ce cas n'est pas permis par la loi.

Ceci est un cas qui exemplifie la « stratégie » employé entre l'administration et le secteur privé avec soutien final du pouvoir judiciaire qui fini par légaliser la procédure. La compensation fut de 40 000 MR pour 4000 acres de terre (soit 13 417.29 \$CA pour 1 618.8 hectares). Il n'y a plus de terres de l'État disponibles et les paysans sont alors confinés à l'illégalité et l'insécurité foncière lorsqu'ils étendent leurs activités dans la réserve forestière. La disjonction entre la validité du droit foncier coutumier et du droit étatique a été mise alors en évidence et cela est la raison principale pour laquelle les habitants de Kg. Sosopon ont demandé au gouvernement de régulariser leur situation au plus vite (voir section 7.8.2.). Ils craignent de tout perdre et d'être expulsés sans compensation ni autres solutions pour leur subsistance.

### **7.6.2. Conséquences socioéconomiques et foncières des plantations privées**

Citons les paroles du KK de Kg. Sosopon en relation à APL :

« À Kg. Gana ils reçoivent une bonne somme d'argent de SLDB pour son usage de leur terre, on voudrait avoir la même situation mais ici l'entreprise privée ne nous donne rien pour nos terres. Nous n'avons que la route qui était déjà ici comme route d'exploitation forestière, bien que maintenant il n'y ait plus d'exploitation forestière. APL nous donne du travail mais c'est très dur, les conditions sont comme l'esclavage. On préfère cultiver notre propre terre car on garde les profits. La plupart des travailleurs dans la plantation sont des immigrants qui vivent à l'intérieur, c'est pour ça que les conditions et les salaires sont plus bas »

Kg. Belinin est complètement entourée par une autre plantation privée (Yap Yun Fook) d'huile de palme et il n'y pas d'électricité ni d'école (les élèves doivent aller à Kg. Kalampun à environ 10km). Cependant, le travail à l'usine pour le pressage d'huile de palme représente une bonne source de revenus pour les locaux car bien que le plus bas salaire soit de 300 MR, il peut aller jusqu'à 1000 MR par mois (environ 300\$ CA) (ESD-JKKK-I). De plus ils reçoivent des dividendes de la plantation et de cette manière les paysans peuvent se permettre d'acheter un générateur et parfois même des véhicules.

Du côté foncier, même si le village est à l'intérieur de la plantation, les paysans ont accès à la terre en dehors de celle-ci où ils peuvent cultiver du riz. Finalement, ils

ont un accord avec la firme pour récupérer la terre une fois la plantation finie étant donné que l'acquisition des terres s'était effectuée sur des terres sous demande de titre.

La situation à Kg. Sosopon est donc plus difficile qu'à Kg. Belinin même si les deux villages font face à l'expansion d'entreprises privées d'huile de palme. L'explication peut se trouver dans l'invisibilité administrative de Kg. Sosopon ainsi que dans le caractère conflictuel de l'arrivée d'APL. Cela peut avoir réduit significativement le pouvoir de négociation des paysans locaux qui ne peuvent plus réclamer des retombées positives de la part d'APL en termes d'infrastructures et d'emploi. En plus, le fait d'avoir reçu une compensation semble avoir éliminé de manière permanente leur droit sur les terres de telle manière qu'aucun titrage des terres ne sera réalisé une fois l'exploitation de la plantation terminée.

## **7.7. L'EXPANSION D'UNE AGENCE SEMI-PUBLIQUE D'HUILE DE PALME**

### **7.7.1. Contexte légal de l'arrivée de SLDB**

SLDB est arrivé à Mukim Dalit en 2001<sup>24</sup>. Tout le territoire occupé par SLDB, soit 2000 hectares, se trouvait en processus de demande de titre de propriété foncière coutumière. Il faut tenir compte ici du fait que SLDB est une agence semi gouvernementale et comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 5 le premier ministre a le droit d'utiliser l'article 28 pour justifier l'expropriation et l'acquisition de terres à des fins publiques avec la compensation due.

Nous n'avons pas pu savoir si c'est ce processus qui a été suivi, mais nous pouvons fortement supposer que SLDB a pu compter avec l'appui des institutions publiques, d'une part, pour savoir que cette étendue de terre n'était pas titrée et d'autre part, pour initier des négociations avec les paysans concernés. Dans ce sens, c'est le District Office qui a servi de témoin dans la signature des contrats entre SLDB et chaque paysan (ESD-DO-K)

Assumant le caractère légal et volontaire du processus, les négociations ont traversé des moments de tension lorsqu'un paysan qui s'opposait au développement a été arrêté et emprisonné pour « altération de l'ordre publique ». Une fois en liberté il a signé le contrat avec SLDB (ESD-KK-G).

---

<sup>24</sup> Un total de sept villages ont été inclus dans le processus de négociation et de participation avec SLDB : Kg. Gana, Kg. Melosok, Kg. Dalit Stasion, Kg. Hungul, Kg. Kalampun et Kg. Laud (ESD-KK-G).

### **7.7.2. Termes et conditions générales du contrat**

Sur les 302 personnes concernées par le développement de SLDB (notons que 2000 divisé par 302 fait bien une moyenne d'environ six hectares par personne) 299<sup>25</sup> ont signé le contrat avec SLDB par lequel ils acceptaient que SLDB s'occupe de l'exploitation de ces terres pendant 20 ans après lesquels la terre serait rendue avec titre de propriété aux mêmes personnes qui avaient fait la demande avant l'arrivée de SLDB, c'est-à-dire, aux participants eux-mêmes. Entre temps, les participants recevraient à parts égales 60% des dividendes issus de l'exploitation de la plantation de palmier à huile.

### **7.7.3. Le piège des dividendes**

Même si cela à première vue peut sembler une bonne affaire, il se trouve que la réalité s'est déroulée autrement. Si l'on considère le contrat lui-même, déjà complexe pour une personne instruite, la partie la plus claire est sans aucun doute celle où se trouvent deux points visibles qui disent simplement que 40% des dividendes sont pour SLDB et 60% pour les participants à parts égales (voir A.6. art. 2.1.2 en Annexes).

Il est expliqué dans le reste du contrat que SLDB va s'occuper de la gestion et de l'administration de la plantation, ce qui a sans doute rassuré les paysans, mais la section 2.1.1 du contrat explique que tous les coûts de la plantation (ce qui inclut par ailleurs la gestion, l'administration, les salaires, le combustible, les fertilisants, les herbicides, les pesticides et possiblement l'achat des palmiers à huile et tout intrant lié à la production) doivent être récupérés par SLDB et qu'ils doivent être déduits des profits répartis entre les paysans<sup>26</sup> (voir A.6. art. 2.1.1 en Annexes).

En faisant les calculs sur ce que recevait en moyenne chaque paysan, nous avons estimé qu'à partir des trois millions MR en chiffres d'affaires en 2009 (ESD-SLDB-MD), à peine un million était finalement perçu par les participants, soit environ 1000\$ par an (1\$=3MR) alors que SLDB devait encaisser peut être la même somme (300 mille dollars) à elle seule avec tous les coûts déjà payés. Mille dollars par année reviennent à 250 MR par mois par participant alors que le seuil de pauvreté dans les zones rurales de Sabah est établi à 897 MR en Malaisie (Zin, 2007)

---

<sup>25</sup> Les trois autres paysans ont refusé de signer le contrat ont conservé l'accès et l'utilisation de leur terres qui se trouvent alors encerclées dans la plantation d'huile de palme de SLDB. Nous ne savons pas si leurs demandes de titre de propriété ont été résolues ou au moins accélérées.

<sup>26</sup> Il faut noter que les dividendes, par définition, sont une partie des bénéfices nets qu'une entreprise verse à ses actionnaires.

De plus, la somme que les paysans reçoivent est chaque fois moindre et les paiements trimestriels arrivent en retard (CI-JKKK-M). Cela est très difficile à expliquer car en théorie la rentabilité d'une plantation de palmier à huile a la forme d'une cloche aplatie et se trouve en expansion dès la 3<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année et ne décroît qu'à partir de la 25<sup>e</sup> année avec une espérance de vie d'environ 30 ans (ESD-DO-K). Par conséquent, les participants devraient recevoir plus et non moins. SLDB justifie cette situation en raison de faibles rendements dus au climat et des investissements d'expansion que SLDB est en train de réaliser dans des terres avoisinantes qui n'étaient pas encore développées (ESD-SLDB-MD). En effet, il semblerait d'après le contrat que les participants doivent payer ces investissements comme faisant partie des « coûts ». De plus, les participants n'ont aucun droit de se mêler des décisions que peut prendre SLDB, d'après le contrat également (voir A.6. art.3.3. en Annexes).

#### **7.7.4. Les promesses non tenues**

SLDB n'a pas tenu ses promesses en ce qui concerne les projets de développement, notamment en ce qui concerne l'amélioration des routes, l'eau, l'électricité et les emplois, décevant les attentes des paysans (ESD-JKKK-M). Les paysans pensaient que le monde allait changer avec l'arrivée de SLDB et que la richesse et le progrès couleraient en abondance. Après dix ans d'existence de SLDB, nous en sommes très loin.

Les participants devaient avoir un emploi permanent garanti dans la plantation mais les emplois sont souvent indisponibles en raison de l'abondance des migrants étrangers qui travaillent avec un salaire plus bas. Les emplois disponibles sont à temps partiel ou bien dans des conditions pénibles, le salaire étant entre 10 et 16 MR maximum par jour (3 et 5 dollars respectivement), ce qui est toujours au dessous du seuil de pauvreté rurale à Sabah (897 MR par mois pour une famille de cinq personnes). Même si on ajoute les dividendes au salaire cela nous donne encore un revenu au dessous du seuil de pauvreté. De plus, notons que le nombre de personnes dans une famille à Mukim Dalit est souvent supérieur à cinq personnes.

Enfin, il existe un autre élément de poids qui pourrait nuire aux participants une fois le « développement » de SLDB terminé. En effet, une terre utilisée pendant 20 ans pour faire pousser des palmiers à huile avec l'aide de fertilisants et pesticides chimiques sera épuisée ou dans des conditions qui ne favoriseront pas son utilisation par les paysans autochtones à moins qu'ils ne poursuivent l'utilisation constante de fertilisants

qu'ils ne pourront pas payer. SLDB prévoit alors de refaire une offre à ce moment pour continuer l'exploitation d'huile de palme pour une autre vingtaine d'années.

Comme corollaire à cette section, nous pouvons faire référence aux déclarations du KK de Kg. Kalampun :

« L'*adat* est une manière de nous protéger et conserver ce qui nous reste. Le deal avec SLDB n'a pas été bon, on ne veut pas ce type de développement. Maintenant l'argent est un besoin, avant nous avions tout ce dont on avait besoin. Comment avoir de l'argent? Nous avons besoin d'infrastructures, il y a le problème de la déforestation, des titres de propriété et le manque de ressources ».

#### **7.7.5. SLDB à Kg. Inandung**

À Kg. Inandung la distribution des maisons est bien organisée autour du terrain de foot qui a des poteaux d'illumination. Les habitants disposent d'électricité grâce à un générateur central fourni par SLDB. Il y a une école, une clinique, et certaines maisons ne sont pas en bois mais en briques et elles sont peintes (ce qui est très rare). Il y a des voitures, même des tracteurs, un marché de vêtements pour la journée et des antennes de télévision par satellite. Les habitants de Kg. Inandung sont donc beaucoup mieux munis de biens matériels et de pouvoir d'achat que les autres villages étudiés et SLDB semble avoir contribué à ces améliorations, ne serait ce que par l'octroi d'un générateur.

Cependant, ils n'ont pas assez de terres pour cultiver du riz et donc achètent ce dont ils ont besoin à Keningau. La terre que SLDB a occupé était aussi sous LA depuis de nombreuses années. Ces terres furent d'abord exploitées par des compagnies forestières puis ensuite octroyées à SLDB alors que les LA sont toujours en attente. Cela montre bien comment la politique d'exploitation est au dessus des demandes des locaux : la terre leur sera donnée une fois exploitée jusqu'au bout, dans 20 ans.

#### **7.8. DYNAMIQUES FONCIÈRES DANS LES RÉSERVES FORESTIÈRES**

Kg. Masalui se trouve à l'intérieur d'une réserve forestière. Une passerelle y donnait accès mais elle fut remplacée temporairement par un pont assez large et solide pour pouvoir faire passer les troncs d'arbres qui étaient coupés et transportés par une compagnie forestière. Ensuite, la passerelle originale fut remise en place et le pont enlevé (peut être pour éviter que les autochtones ne s'en servent aux mêmes fins) et les paysans ont l'interdiction de déboiser sous peine d'amendes et même de prison.



### **7.8.1. L'utilisation du droit coutumier à l'intérieur d'une réserve forestière**

La situation à Kg. Masalui et Kg. Sosopon est particulière car ils sont complètement entourés par des terres appartenant à la réserve forestière et donc ils ne peuvent faire autrement qu'utiliser les terres de cette réserve. Cette situation présente un cas intéressant car il n'y a pas de loi applicable à la régulation de la propriété foncière à l'intérieur d'une réserve forestière autre que le droit foncier coutumier lui-même. De cette manière, les habitants de ces villages gèrent l'accès, l'utilisation et la propriété de la terre selon ce droit (héritages, arbres fruitiers, cultures temporaires, jachère, espaces communs, droits de passage, ressources naturelles, chasse, collecte de plantes et médicaments, etc.).

Cependant, le droit foncier coutumier est utilisé avec prudence surtout en ce qui concerne l'extension de terres sous réserve forestière qu'ils occupent et utilisent. En effet, un paysan fût emprisonné deux mois accusé d'avoir déboisé une aire appartenant à une réserve forestière (IS-KK-M). Il faut dire, à sa décharge, qu'étant donné que Kg. Sosopon et Kg. Masalui se trouvent à l'intérieur des réserves forestières, cette situation devenait inévitable.

### **7.8.2. La visibilité du droit foncier coutumier dans une réserve forestière**

Kg. Sosopon et Kg. Masalui font partie des 50 villages sur 124 à Mukim Dalit auxquels le statut de *kampung* n'a pas encore été accordé (ESD-ADUN-K). Ces villages ne peuvent pas avoir d'aides, d'écoles, de cliniques ou d'autres services puisqu'ils n'existent pas officiellement. Kg. Masalui et Kg. Sosopon n'ont pu recevoir que des toits en zinc, des réservoirs d'eau, des cabines de toilettes et un moulin à riz (sans oublier que Kg. Masalui a aussi la passerelle).

En raison des conflits fonciers, les habitants de Kg. Sosopon ont envoyé en l'an 2000 une proposition au gouvernement local par laquelle ils demandent de démarquer le village et de concéder six hectares par habitant (800 hectares au total) afin de régulariser et de sécuriser leur situation. Bien que ces villages n'existent pas officiellement, le gouvernement est parfaitement conscient de leur existence et de leur situation. Cependant, jusqu'à cette date aucune solution n'a été donnée (ESD-KK-S).

Une citation de KK Marujin explique bien ce que signifient l'insécurité foncière et l'invisibilité administrative :

« Le problème principal est que notre village n'est pas classé et qu'on n'a pas la propriété de la terre légalement, nous sommes dans l'insécurité de ne pas savoir si un jour on va

devoir être obligés de partir. Si on avait le titre de propriété communautaire, on serait sûrs et on pourrait continuer à utiliser la terre avec l'*adat*. On pourrait utiliser la terre sans problème et recevoir l'aide du gouvernement. On existerait »

## 7.9. CONCLUSION

Mukim Dalit est une région pauvre en infrastructures et le niveau de vie est bas. Bien que cette région ne soit pas vraiment isolée, les sources de revenu sont peu variées et la plupart des paysans subsistent en dessous du seuil de pauvreté.

L'expansion des plantations de palmier à huile ne semble pas avoir entraîné le dynamisme économique ou les gains matériels importants escomptés mais plutôt du travail salarié mal payé dans des conditions difficiles. De plus, la manière dont cette expansion s'est déroulée a créé des tensions sociales, des conflits juridiques et des déceptions en termes de développement. Cependant, les impacts des plantations sont différents selon les cas. Nous serions tentés de dire que les entreprises privées comme APL engendrent moins de bénéfices pour les locaux, mais le cas de Yap Yun Fook peut contredire cette affirmation. Finalement, alors que SLDB est censée offrir des services sociaux en raison de l'article 28 de la SLO, les résultats sont décevants face aux attentes et aux promesses non tenues.

À ce bilan mitigé s'ajoute l'apparition d'une forte pénurie foncière renforcée par l'interdiction d'accéder aux terres des réserves forestières. Cette pénurie, ajoutée à l'insécurité foncière dont souffrent encore la plupart des paysans, limite les possibilités agricoles et économiques. L'acquisition de nouvelles terres n'est plus possible, la jachère et l'agriculture en rotation se réduisent et la sécurité alimentaire devient alors une priorité face aux profits que pourrait apporter la culture du caoutchouc par exemple. De même, malgré les opportunités que présente la culture du palmier à huile, les paysans ne peuvent pas l'exploiter par manque de titres, de capacité d'investissement et de soutien privée ou public. Cette situation devient extrême à Kg. Sosopon et à Kg. Masalui qui se trouvent à l'intérieur d'une réserve forestière où le droit foncier coutumier doit se dérouler entre l'illégalité et l'invisibilité. De cette manière, la codification foncière et l'imposition de la loi étatique créent davantage de dépendances que d'opportunités.

Face à l'ambivalence qui résulte du manque de reconnaissance foncière et d'assistance de développement, le droit foncier coutumier se présente comme un système subsidiaire qui vient combler les espaces « vides » et les espaces mal assurés par la régulation étatique. En effet, bien que la propriété individuelle soit favorisée, la

gestion de la terre continue d'être réalisée au niveau familial ou du clan de manière efficace. Cette gestion communautaire permet de faire face à la pénurie foncière à travers un système de prêts fonciers qui permettent l'utilisation temporaire des terres d'autrui. En même temps, le caractère conciliatoire du droit coutumier protège le droit à la subsistance tout en respectant la propriété privée. Dans ce sens, c'est le droit foncier coutumier qui garantit de facto la sécurité foncière des petits paysans en éliminant les chevauchements dans les demandes de titres de propriété et en assurant le respect des délimitations qui en découlent.

Enfin, nous constatons que les paysans autochtones sont voués à vivre dans des conditions de subsistance non pas par choix mais à cause de la contingence de la régulation foncière puisque le gouvernement n'octroie aux paysans autochtones que des superficies très limitées qui contraignent à la subsistance alors qu'en même temps il contribue à la pénurie des terres en cédant des vastes portions du territoire pour des plantations de palmier à huile et en destinant la vaste majorité des forêts protégées à l'exploitation commerciale de manière exclusive. Cette situation met en évidence la difficulté et même l'impossibilité de satisfaire les deux modèles juridiques de gestion agricole existants: les grandes plantations commerciales et les petites exploitations familiales. La pénurie et l'insécurité foncières qui en découlent deviennent alors un souci majeur pour les générations futures. Nous allons dans le chapitre qui suit présenter une étude de cas où la pénurie et l'insécurité foncière sont beaucoup moins marquées.

## **CHAPITRE 8 : LES DYNAMIQUES FONCIÈRES ÉMERGENTES À TAMBUNAN**

### **8.1. CONTEXTE ET DESCRIPTION GÉNÉRALE**

Nous avons choisi de comparer Mukim Dalit avec le district de Tambunan en raison de leur proximité géographique et de leur ressemblance rurale<sup>27</sup> mais aussi en raison de leurs différences majeures : à Tambunan il n'y a pas de plantations de palmier à huile. Cela se doit à plusieurs raisons que nous expliquerons plus tard, la plus importante étant que le climat de Tambunan a été déclaré comme inapproprié à la culture du palmier à huile dans la mesure où son rendement serait trop faible pour être rentable.

En raison de l'inexistence de plantations, tout le territoire agraire de Tambunan est géré par des petits exploitants qui ont alors plus de place et de liberté pour utiliser leur droit foncier coutumier. Bien sûr, il y a aussi des réserves forestières commerciales qui occupent des grandes proportions du territoire mais la pénurie foncière n'est pas extrême comme à Mukim Dalit.

#### **8.1.1. Situation géographique et climatique**

La ville de Tambunan est à 48km au nord de Keningau et se trouve sur le versant est de la Crocker Range à 81km de Kota Kinabalu. Le district de Tambunan est une région rurale qui s'étend sur une superficie de 134 678 hectares au relief vallonné et parfois montagneux, le Mont Trusmadi atteignant 2462 mètres d'altitude. L'altitude moyenne du district est d'environ 900 mètres et la température varie entre 17 et 30 degrés (District Tambunan 2010).

Le district se compose de 89 villages distribués en sept Mukim dont Mukim Patau (2 702 habitants), Mukim Toboh (4 899 habitants) et Mukim Monsorulong (4 865 habitants) où se trouvent les villages que nous avons étudiés : Kg. Patau, Kg. Toboh et Kg. Tikolod respectivement. Kg. Tikolod est situé à 25km au sud de la ville de Tambunan, Kg. Toboh est à 5km au nord de Tambunan et Kg. Patau est à 20km au nord.

---

<sup>27</sup> Cela signifie que Tambunan, comme Mukim Dalit, se compose d'une majorité de paysans autochtones qui suivent le droit foncier coutumier et pratiquent une agriculture diversifiée et en rotation.

**Figure 8.1. Carte de Tambunan**



Source : Road Map of Sabah (en vente à Borneo Books, Kota Kinabalu)

### 8.1.2. Infrastructures

#### a) Routes

Le système routier dans le district de Tambunan a réussi à relier 99% des villages à la route principale (District Tambunan, 2010). En effet, il y a 143,46km de routes goudronnées et 231,79km en terre et gravier pour les 89 villages qui composent le district de Tambunan (Ibid). Les routes en terre et gravier sont en bon état car il y a peu de passage de camions lourds. De plus, les pentes ne sont pas très prononcées ce qui se doit sûrement à une meilleure ingénierie et construction du réseau routier.

## b) Électricité, eau et téléphone

Le réseau électrique est aussi bien développé étant accessible à l'immense majorité des ménages. L'eau courante arrive à la moitié des maisons et l'eau souterraine est accessible à un quart des ménages. Enfin, un quart des maisons ont accès au réseau téléphonique. Le tableau ci-dessous reprend en détail toutes ces données :

**Tableau 8.1. Types et extension de services de bases fournis**

Services de Base	Nombre de maisons recevant les services	Pourcentage de maisons
Électricité	5 413	90%
Eau courante	3 089	51%
Eau souterraine (puit)	1 390	23%
Téléphone (fixe)	1 524	25%

Source : District Tambunan, 2010, District Office

### 8.1.3. Aspects sociodémographiques

#### a) Population

La population totale de Tambunan en 2007 était de 33 738 alors qu'en 2002 il n'y avait que 27 825 personnes. Cela représente un accroissement de 21,25% en cinq ans (District Tambunan, 2010) qui se doit principalement aux taux de natalité car le phénomène migratoire est très réduit en raison de l'inexistence de plantations. En effet, selon un officier du gouvernement :

« Il n'y a pas d'immigration car il n'y a pas de plantations ni d'exploitation forestière. Cela est bénéfique du point de vue de l'harmonie sociale et de la stabilité. Tout le monde se connaît, la majorité demeure kadazan-dusun » (ESD.DO-T).

La majorité de la population (58,18%) a moins de 20 ans, plus du tiers (36,33%) a entre 20 et 60 ans et 31,47% de la population a moins de 10 ans.

#### b) Ethnie

L'immense majorité de la population autochtone est composée de Kadazan/Dusun. Le tableau ci-dessous montre les différents types ethniques qui se trouvent à Tambunan ainsi que leur proportion :

**Tableau 8.2. Répartition ethnique**

Ethnie	Pourcentage
Kadazan/Dusun	87.94%
Murut	0.58%
Bajau	0.78%
Autres Bumiputera*	2.26%

<b>Total Autochtones</b>	<b>91.56</b>
Malais	1.25%
<b>Total Bumiputera</b>	<b>92.81%</b>
Chinois	1.02%
Autres	0.46%
Non Bumiputera	5.71%

Source : Recensement des résidents 2002, District Tambunan, District Office.

\* Le terme *Bumiputera* inclut les autochtones et les malais. Voir le glossaire pour plus de détails.

### c) Religion et éducation

La religion majoritaire est le christianisme. Le christianisme s'est implanté via les écoles missionnaires qui sont très différentes des écoles du gouvernement. En fait, les écoles gouvernementales ont adopté le contenu du programme éducatif des écoles missionnaires qui se composaient principalement de professeurs *orang putih* (hommes blancs) jusqu'aux années 80, ce qui ajoutait plus de qualité. Selon Thomas Angor :

« Le rôle de la religion a été positif. Les écoles missionnaires sont très effectives et donnent une bonne éducation tout en faisant l'*adat* plus rationnel et pratique. Même les musulmans étudient dans les écoles missionnaires, il n'y a pas d'autre option! »

En tout, il y a quatre écoles secondaires et 29 écoles primaires dans le district de Tambunan (Profil District Tambunan, 2010). Selon les paroles du JKKK de Toboh :

« L'éducation est très bonne et a produit des politiciens, docteurs etc. qui donnent le support à Tambunan »

### d) Pauvreté

En 2007, les chefs de famille considérés comme vivant sous le seuil de pauvreté étaient au nombre de 212, alors qu'il y en avait 547 en 1998 (District Tambunan, 2010). Sur une population de 33 738 habitants en 2007, ces 212 personnes représentent 0,6%. Même si nous prenons le nombre de familles (4 143 en l'an 2000 alors qu'il doit y en avoir plus en 2007 en raison de l'accroissement de la population; District Tambunan, 2010) et que nous considérons que le chef de famille rapporte la grande majorité des revenus, cela représente un taux de pauvreté de 5% parmi l'ensemble des familles dans tout le district de Tambunan, ce qui est une faible proportion par rapport à la moyenne de Sabah (35,8%; IDS, 2007).

Cela est dû en partie aux sommes allouées par les gouvernements étatique et fédéral au district de Tambunan qui a reçu 56 575 584.62 MR entre 2006 et 2007 (soit 18 861 076.34 CAD) pour le développement de programmes et d'infrastructures dans le milieu rural (District Tambunan, 2010).

### 8.1.4. Aspects agricoles et économiques

#### a) Occupation et sources de revenu

L'agriculture de subsistance et maraîchère à temps plein est l'occupation majoritaire des travailleurs à Tambunan (90%). Le reste travaille dans les départements du gouvernement, dans des compagnies privées ou comme gérants de leur propre commerce (District Tambunan, 2010). D'autres sources de revenu viennent de la rénovation des maisons et de l'aide à d'autres paysans pour la récolte (ESD-Joanis-P).

Il y a 1532 personnes qui travaillent dans l'administration dont 799 le font dans l'éducation et 220 dans les services de santé donc plus de la moitié des fonctionnaires travaille dans l'un de ces deux secteurs alors qu'il existe 37 départements gouvernementaux au total (District Tambunan, 2010).

Somme toute, le niveau de revenu est adéquat : les jeunes étudient ou travaillent, il y a de l'emploi au gouvernement, les pensions sont garanties et les cultures de rente représentent une source de revenu importante. Par exemple, une exploitation familiale de caoutchouc peut rapporter entre 1000 et 2000 MR par mois (ESD-JKKK-TB) comparé à 500 MR à Kg. Sosopon par exemple.

#### b) Agriculture

La terre à Tambunan est divisée en trois catégories. La première occupe 3,2% du territoire (4 386 hectares). C'est la plus fertile et propre à l'agriculture. Elle est notamment utilisée pour la culture de riz, de caoutchouc, de café et de fruits. La deuxième catégorie représente 19,3% (30 952 hectares) de la terre et elle convient moins à la culture. La partie restante du territoire ne peut pas être utilisée pour l'agriculture (pentes trop prononcées, terre avec roches et cailloux, érosion du sol, manque de fertilité) ce qui coïncide en grande partie avec les montagnes de la Crocker Range et de Trusmadi qui occupent 82% du district de Tambunan (District Tambunan, 2010).

À la lumière de ces proportions et catégories, voici un tableau qui montre la superficie qu'occupent les différents types de cultures :

**Tableau 8.3. Superficie occupée selon les types de cultures**

Type de culture	Superficie (hectares)
Caoutchouc	3 847,52
Riz : terre humide ( <i>padi sawah</i> )	1 782.10
Riz : terre sèche ( <i>padi bukit</i> )	303.00
Cacao	0.40



Coco	33.58
Café, thé etc.	271.32
Arbres fruitiers	165.03
Fruits locaux	12.82
Arachides	5.30
Maïs	18.60
Tapioca	93.40
Tabac	6.32
Légumes à feuilles	80.60
Légumes en fruits	32.34
Légumes <i>umbisi</i>	6.32
Autres légumes	3.12
Épices	84.21
Gingembre	89.40
<b>Total</b>	<b>6 835.37</b>

*Source* : District Tambunan, 2010. District Office.

Nous voyons comment le caoutchouc, qui est une culture de rente, occupe à elle seule plus de la moitié de la terre cultivée à Tambunan (environ 56%). Rappelons que toute cette superficie est cultivée en petites exploitations et non pas sous un système de plantations. Les autres cultures de rente importantes sont les plantes pour les boissons (le café notamment), le gingembre et les épices, alors que les autres sont de moindre importance (tabac, cacao et autres légumes).

Selon le « Malaysia Palm Oil Board » (MPOB) et le Département d'agriculture, le climat de Tambunan n'est pas approprié à la culture du palmier à huile. Cependant, quelques paysans sont en train d'en planter en petite exploitation (TP-T). Les graines sont adaptées à Tambunan bien que la quantité d'huile produite puisse être petite. Certains prennent le risque mais la plupart des paysans attendent le résultat de ces tentatives pour s'y lancer (IS-DO-T).

De son côté, le riz, la culture vivrière de base, occupe presque un tiers de la terre cultivée (30%). Cependant, bien que le riz et le caoutchouc occupent 86% de la surface cultivée, les paysans ont beaucoup diversifié le reste en cultures vivrières, de rente, de fruits et de légumes.

### **c) Commerce et industrie**

La région de Tambunan est non seulement autosuffisante en termes alimentaires mais elle est aussi capable de vendre ses surplus et ses cultures de rentes sur le marché de Kota Kinabalu et même sur ceux de la péninsule malaise (le gingembre notamment). De plus, le Département d'agriculture estime qu'il y a un grand potentiel pour d'autres

développement commerciaux grâce à la culture de légumes en altitude, à l'élevage de bétail (chèvre, bovins, vaches et cerfs) et de poissons d'eau douce (tilapia) et même pour l'industrie alimentaire de transformation (District Tambunan, 2010).

Les paysans consacrent déjà 323 hectares à l'élevage de bétail et, de plus, il existe un secteur industriel modéré qui compte avec une usine de fabrication de meubles en bambou<sup>28</sup>, quatre usines de fabrication de machettes (*parang*), deux usines de biscuits, une carrière minière, et quinze garages pour la réparation de véhicules (Ibid). Ces industries ne se concentrent pas exclusivement dans la ville de Tambunan car beaucoup se sont développées dans plusieurs villages comme l'usine de fabrication de meubles à Kg. Karanaan ainsi que les usines de machettes à Kg. Libang Ulu, Kg. Libang Laut, Kg. Kumawanaan et Kg. Nukatan. Ces activités économiques ont été soutenues par le gouvernement (équipement, machines, subventions) et elles représentent une source importante de revenus pour les habitants de la région (District Tambunan, 2010).

#### **d) Tourisme**

Le secteur touristique s'est quelque peu développé dans le district de Tambunan. Le Mont Trusmadi, le deuxième sommet plus haut de Sabah, a attiré 612 randonneurs entre 2008 et 2009 (Sabah Forestry Department, 2010). Si les services et les installations étaient davantage développés il pourrait attirer beaucoup plus de personnes<sup>29</sup>. Le « Salt Trial » est une autre activité moyennement exploitée qui amène parfois des groupes d'une centaine de personnes qui font des excursions de cinq jours à Penampang à partir de Kg. Tikolod<sup>30</sup> (CI-JKKK-TK).

D'autre part, le « Rafflesia Information Centre » de Tambunan qui figure parmi les destinations touristiques de Sabah a reçu 2 722 visiteurs entre 2009 et 2010 (Sabah Forestry Department, 2010). Les chutes d'eau de Mahua qui ne sont pas incluses dans les guides touristiques ont attiré 16 303 visiteurs, essentiellement locaux, entre 2008 et 2009 (District Tambunan, 2010). Il existe un service d'hébergement dans des familles d'accueil, des maisons d'hôtes et un motel. Il y a aussi le Tambunan Valley Resort

---

<sup>28</sup> Kg. Tikolod produit aussi de l'artisanat fait de bambou, notamment des instruments de musique, le *Sompoton*, qui est similaire à une flûte. C'est un des principaux producteurs de *Sompoton* à Sabah.

<sup>29</sup> Selon mes estimations, Mont Kinabalu accueille une moyenne de 100 personnes par jour dont chacune dépense un minimum de 200\$ pour deux jours d'excursion. La gestion du Mont Kinabalu est privatisée et monopolisée par des firmes étrangères et par le Département forestier. Par contre, comme dans d'autres secteurs à Tambunan, il y a des fortes chances que les habitants autochtones puissent eux-mêmes participer et s'occuper du secteur touristique pour en bénéficier directement.

<sup>30</sup> Cette route s'appelle route du sel car c'était le chemin suivi pour aller acheter du sel à Kota Kinabalu.

Centre (TVRC) appartenant à une famille locale et qui offre une gamme complète d'installations et de gestion des services touristiques dans la région.

Ceci dit, le secteur touristique dans le district de Tambunan manque encore d'installations, de publicité et de visibilité ce qui pourrait être amélioré dans le futur afin d'attirer davantage de visiteurs et augmenter les sources de revenus des habitants locaux.

## **8.2. ANALYSE DES DYNAMIQUES FONCIÈRES ET SOCIOPOLITIQUES DE TAMBUNAN**

### **8.2.1. Histoire politique de Tambunan**

Le district de Tambunan a été le berceau d'un mouvement politique de nature autonomiste, voir indépendantiste, qui est né avec le *Parti Bersatu Sabah* (Parti uni de Sabah; PBS) créé en 1985 par Joseph Pairin Kitingan pour faire face au parti dominant, le *Berjaya*, qui l'avait chassé de ses rangs à cause de son désaccord envers certaines politiques qu'il trouvait contraires aux intérêts des habitants de Sabah (site Internet du PBS).

Le PBS se présenta et gagna les élections de Sabah en 1986 ainsi que les trois élections suivantes. En 1994, une série de manœuvres politiques menées par le *Barisan Nasional* (le nouveau parti sous le couvert fédéral; BN) finirent par déstabiliser le PBS qui venait de gagner les élections et par lui faire abandonner le pouvoir. En effet, le BN réussit à attirer dans ses rangs à la majorité des parlementaires du PBS alors que d'autres créèrent leurs propres partis politiques (Ibid). Les habitants de Tambunan appellent ces événements politiques de 1994 comme les « jumping frogs » (les grenouilles qui sautent; CI-Jeune-T) en référence aux politiciens qui changeaient soudainement de camp.

Outre les problèmes internes que pouvait avoir le PBS, le parti venait de gagner les élections mais avec une mince majorité de deux sièges face au BN (25 et 23 respectivement sur un total de 48) et cela supposait une tentation de passer dans l'autre camp pour ceux qui ne voulaient plus continuer dans les rangs du PBS en raison des difficultés qu'ils rencontraient depuis le début de leur succès électoral.

La cause de ces difficultés vient du système de financement du modèle fédéral malaisien dans lequel les fonds prélevés par les États sont envoyés au gouvernement fédéral qui les redistribue ensuite à sa guise (CI-Couple-T). Le PBS n'était pas rallié à un parti fédéral (comme le *Berjaya* ou le BN) et il était plutôt autonomiste ce qui

supposait une confrontation avec les élites politiques malaises de la péninsule. Pour miner la base populaire et la légitimité du PBS, le gouvernement fédéral réduit énormément les fonds alloués à l'État de Sabah tout au long de la gouvernance du PBS. La décennie du PBS au pouvoir fut marquée par une réduction ou du moins par une stagnation dans les standards de développement de la population alors que l'exploitation des ressources naturelles était menée à grand rythme (Jomo et coll., 2004). Dans ce contexte, le BN se présentait comme l'unique solution au déblocage de fonds via le ralliement aux élites politiques malaises de Kuala Lumpur.

Le PBS depuis s'est rallié sous le parapluie du BN tout en devenant le parti déterminant qui permet au BN de gagner les élections et d'accéder aux fonds fédéraux. Cette alliance politique est la raison fondamentale pour laquelle le district de Tambunan reçoit annuellement des grandes sommes d'argent en provenance des gouvernements étatiques et fédéraux. Le PBS fait payer sa loyauté politique au BN en gardant l'accès à certaines positions de pouvoir qui lui permettent de canaliser cet argent.

Selon les paroles d'un officier du gouvernement local :

« Le support politique conféré au gouvernement fédéral suppose le retour de 20 millions de MR à dépenser dans la province » (CI-DO-T)

### **8.2.2. La gestion du pouvoir sociopolitique local**

#### **a) Le District Officer**

Le District Officer (DO) joue un rôle très important dans le développement local car c'est lui finalement qui accorde les licences et concessions d'exploitation forestière et agricole aux entreprises privées.

L'actuel DO de Tambunan ne donne aucune licence malgré les grandes opportunités qu'offrent les réserves forestières dans la catégorie Class II qui se trouvent dans le district. Du coup, il renonce au gain personnel qu'il recevrait à travers les pots de vin offerts par les compagnies d'exploitation forestière<sup>31</sup>. Pour citer ses paroles :

« Je respecte mon nom et les gens le respectent aussi, je ne veux pas que ça change. Regarde l'environnement, c'est harmonieux ici, on a des sources d'eau à protéger [...]. Les *orang kampung* n'en veulent pas, et par principes, je ne donne aucune licence alors que je reçois des visites et des propositions régulièrement [...] Prendre les décisions correctes est fondamental pour l'équilibre social » (CI-DO.T).

---

<sup>31</sup> En effet, il admet qu'on lui ait proposé la moitié des bénéfices en échange d'une concession d'exploitation forestière d'une valeur de 50 millions de ringgit.

Si une concession légale devait être appliquée, les *orang kampung* protesteraient si elle était octroyée sans leur accord. De la sorte, le DO préfère maintenir l'harmonie sociale et ne pas octroyer de licences d'exploitation.

Quant à l'exploitation agricole, le DO souhaite que les pentes des collines soient travaillées de manière traditionnelle sans utiliser des machines lourdes pour faire des terrasses car cela détruirait le sous-sol et le paysage<sup>32</sup>.

La position du DO se rapproche des paroles d'un vétérinaire de Kg. Patao :

« La façon traditionnelle de planter du caoutchouc est plus efficace car on n'a pas besoin de faire des terrasses ce qui maintient les conditions topographiques, le sol est préservé et il n'a pas besoin de plus d'irrigation que les pluies habituelles.

Tambunan est impliqué dans la protection environnementale : source d'eau, pas de brûlage à ciel ouvert, pas de exploitation du bois sans contrôle ».

Somme toute, le DO de Tambunan agit de façon responsable et honnête et rentre donc dans l'idéal du fonctionnaire et du politicien qui travaille vraiment en accord avec les intérêts de ses concitoyens. Le rôle et les principes du DO accompagnés du soutien financier assuré via le PBS sont importants et même déterminants dans le modèle de développement qui est appliqué à Tambunan. Néanmoins, il serait possible qu'un transfert de position du DO soit ordonné pour des raisons politiques qui défendent des intérêts économiques convoitant cette région conservée et protégée qui s'oppose au développement économique à n'importe quel prix<sup>33</sup>.

#### **b) Les paysans autochtones**

Que le DO de Tambunan agisse en faveur des paysans locaux ne veut pas dire que les pressions du gouvernement n'existent pas<sup>34</sup> ni que les paysans acceptent passivement un paternalisme politique bienveillant. Au contraire, on peut supposer que sans la pression ni la force organisationnelle que les paysans démontrent, une toute autre situation verrait le jour sur le terrain. Les paroles d'un officier du Département d'agriculture montre bien l'aspect contestataire des paysans autochtones de Tambunan :

« Les paysans sont réticents à changer la manière dont ils utilisent la terre et à accepter les nouvelles technologies, les semences, les fertilisants, la production deux ou trois fois par année au lieu d'une seule. C'est une question d'attitude, de mentalité, pourquoi ne pouvons pas

---

<sup>32</sup> Le paysage de Tambunan est harmonieux, le caoutchouc se confond avec le reste de la forêt des collines même si un demi million d'arbres de caoutchouc est planté chaque année.

<sup>33</sup> Sans que cela ne serve de stéréotype ou de préjugé, le DO de Tambunan prend comme exemple de développement économique indésirable « les chinois qui viennent seulement pour l'argent, ils partent ensuite vers d'autres endroits et rien ne reste ici, ce n'est pas durable »

<sup>34</sup> Par exemple, le Département d'agriculture veut pénaliser les paysans qui pratiquent la jachère en raison des problèmes d'autosuffisance alimentaire que subit Sabah (ESD-Dpt.Agr.-T)

être modernes, au XXI siècle, et utiliser la technologie? [...] Ils ne veulent pas changer leurs petites exploitations et les faire plus grandes s'ils ne reçoivent pas de compensation, *sogit*, c'est à cause de l'*adat*. Et on ne peut pas les forcer parce qu'ils ont des *parang*! » (ESD-Dpt. Agr.-T)

Voici une autre déclaration d'un officier à la section du développement rural à l'Office du district :

« Les paysans pratiquent toujours la culture en rotation mais le gouvernement veut augmenter la production à large échelle. Il n'y a pas de plantations, seulement des petits exploitants surtout en culture de subsistance. Ça marche bien mais on essaye de changer certaines pratiques, aussi à travers l'éducation des jeunes générations. Mais l'État rencontre des difficultés à convaincre les paysans qui veulent pratiquer une culture diversifiée à petite échelle, ils disent qu'ils ne veulent pas mettre tous les œufs dans le même panier » (IS-DO-T)

Et voici la perspective des paysans, de la main d'un vétérinaire qui a travaillé au gouvernement local dans la branche du développement :

« Le gouvernement a fait de son mieux pour aider, avec des subventions pour des fertilisants et pesticides. On ne les utilise pas vraiment car on ne connaît pas toujours les procédures à suivre. On reçoit de la formation mais c'est difficile à introduire, on est réticents à changer brusquement sans connaître bien les résultats, comparer et être sûr que ça marche. De plus ce sont les vieilles générations qui cultivent la terre et ils ne veulent pas changer. Ils ne font qu'une seule récolte par année car deux récoltes signifient plus de travail, des machines, la terre doit être aménagée et accessible aux tracteurs, on a besoin de plus de main d'œuvre.

Notre perspective est que le Département d'agriculture [DA] ne peut pas fournir tous les intrants comme les graines. Il y a 3144 membres à l'Organisation des agriculteurs de Tambunan. Ils fournissent la petite et moyenne machinerie mais surtout petite. Le paysan paye 50% et le gouvernement 50%. Le [DA] n'est plus le fournisseur, il se limite à certifier l'authenticité, les transferts et l'existence du titre de propriété. Avant c'était sa fonction de gérer tout ça mais le gouvernement fédéral décida que c'était mieux pour l'Organisation des agriculteurs de le faire tout en travaillant étroitement avec le [DA].

Même si il y a des surplus de riz, on ne le voit pas comme un produit commercial même si le gouvernement essaye de son mieux de convaincre à travers des subventions des fertilisants et semences plus 50% de la machinerie [...] Tambunan reçoit le plus comparé à d'autres districts. La raison c'est qu'ici les paysans sont plus agressifs et mieux organisés. » (ESD-Joanis-P)

Plusieurs choses sont à dire à partir de cette dernière citation. D'abord, on peut supposer que l'Organisation des agriculteurs (3144 membres) rassemble les trois quarts des ménages (4143) si l'on considère qu'un paysan par ménage, le chef de famille, est membre de l'organisation.

On comprend aussi qu'aux yeux des paysans, le Département d'agriculture est loin d'avoir un rôle ou un poids déterminant en ce qui concerne la provision de matériel agricole ce qui explique que ses demandes de changer les pratiques agricoles traditionnelles ne soient pas suivies car il n'a pas de pouvoir de négociation. Les paysans peuvent se fournir tout ce dont ils ont besoins via l'Organisation des paysans et sans conditions. Cependant, dans le climat d'harmonie sociale qui se vit à Tambunan, il

y a un respect envers les pouvoirs publics et une collaboration étroite qui s'effectue avec eux. C'est ce qu'affirme le JKKK de Toboh quand il dit que :

« En tout cas, même si on a un pouvoir de négociation et de résistance, on n'est pas en conflit avec le gouvernement, au contraire, c'est un esprit de coopération et de respect mutuel. Dans un certain sens on compte et on a confiance dans les conseils et support du gouvernement »

Finalement, on comprend bien pourquoi les paysans sont réticents à faire des changements. Cela est dû principalement au fait qu'ils n'en ont pas besoin puisque jusqu'à maintenant leur système « ça marche bien ». Par conséquent, ils ne vont pas faire de changements tant qu'il n'est pas prouvé que ce soit mieux pour eux en termes de travail et de résultats.

L'esprit de subsistance est plus ancré chez les vieilles générations que chez les jeunes, et ce sont les premières qui s'occupent de la terre. En ce sens, ce n'est pas l'accumulation de capital qui les intéresse principalement mais la vie traditionnelle et le respect de l'*adat*. Le riz représente plus qu'une simple source alimentaire et il n'est pas considéré comme un produit commercial. Le riz c'est la subsistance, c'est la culture, c'est l'*adat*.

### **8.2.3. L'*adat tanah***

#### **a) Aspect traditionnels et changement générationnel**

Selon le JKKK de Toboh :

« L'*adat* est difficile à expliquer car ce n'est pas codifié, systématisé, mais sa pratique est reconnue et acceptée, c'est une partie de la culture, des croyances, des habitudes ».

Le droit foncier coutumier est en mutation à Tambunan. Nous avons déjà souligné ailleurs comment le christianisme et l'éducation, entre autres, sont venus « rationaliser » l'*adat tanah* mais sans le faire disparaître pour autant. Au contraire, l'*adat* fait toujours partie des valeurs, de la culture, de l'histoire et de l'identité des paysans autochtones auxquelles ils ne veulent pas renoncer. Il y a encore certaines pratiques du droit foncier coutumier qui se basent sur ses croyances bien qu'elles ne soient suivies que par les vieilles générations. Par exemple :

- Lorsque quelqu'un décède, les paysans font une semaine de deuil avant de reprendre le travail dans les champs;

- Lorsque quelqu'un voit du sang sur les champs, les paysans prient pendant plusieurs jours car c'est un bon augure qui présage une bonne récolte et des pluies<sup>35</sup>;
- Les paysans croient en l'esprit du riz et ils font des rituels pour apaiser les esprits et ainsi avoir une bonne récolte. Même s'ils sont chrétiens, ils conservent des pratiques animistes, païennes, tout en utilisant un langage traditionnel qui n'est plus pratiqué couramment et que peu de gens connaissent encore (DG-JKKK-TB).
- Lorsque la lune est petite, il ne faut pas planter car cela signifie une petite récolte. Les paysans plantent à la pleine lune.
- Les paysans qui ne suivent pas l'*adat* auront une récolte très petite, mais si la récolte est bonne, ils doivent prier pour remercier leur bonne chance (CI-Vieille paysanne-T).
- Un type d'offense en *adat tanah* est l'envahissement de la terre : la personne est maudite, elle reçoit une amende et peut même aller à la Court Native<sup>36</sup> (ESD-JKKK-TB).

L'aspect religieux et mythique est très présent dans la pratique de l'*adat* traditionnel. Les croyances sont parfois basées sur l'expérience (l'effet réel de la lune sur les plantes par exemple) et le but est d'assurer une bonne production et de se mettre d'accord sur des règles communes fondées sur une base mythologique et pratique. Cependant c'est cet aspect mythologique de même que le langage traditionnel et les pratiques rituelles qui sont en train de disparaître car ce n'est plus partagé ou enseigné aux nouvelles générations et seulement quelques aînés demeurent les dépositaires de ces savoirs. Selon les mots du vétérinaire de Kg. Patau:

« Nous sommes déjà la nouvelle génération [il doit avoir 40-50 ans]. La vieille génération disparaît et la connaissance traditionnelle avec eux. Depuis que la terre est conférée par l'État, une grande partie de l'*adat tanah* est perdue ou n'est plus d'usage. On essaye aussi d'adapter si possible les croyances traditionnelles avec la nouvelle religion chrétienne. La culture en rotation n'est presque plus pratiquée. Il n'y a plus de terre en jachère, sauf pour le gingembre [...] L'*adat tanah* avait à voir avec le rituel pour le riz, et on respecte toujours le calendrier. La seule terre communautaire est le pâturage et en partie pour le bois. Il y a plein de plantes médicinales mais maintenant tout le monde va à l'hôpital, donc la connaissance et la

<sup>35</sup> En effet, dans la mythologie traditionnelle, l'esprit du riz était à l'origine une jeune fille qui mourut pour que la pluie arrive après quatre ans de sécheresse. Le sang de la jeune fille se répandit sur la terre en la donnant un pouvoir de fertilité qui pouvait attirer l'eau et produire des bonnes récoltes

<sup>36</sup> Comme quoi l'*adat tanah* traditionnel reconnaît et protège la propriété privée. Cependant, notons que c'est l'aspect d'être maudit qui n'est peut-être plus partagé par les nouvelles générations alors que l'interdiction d'envahir les terres d'autrui fait toujours partie du droit foncier coutumier.



pratique traditionnelle est limitée bien qu'il y ait encore des gens qui la connaissent (ESD-Joanis-P).

### **b) La pratique locale de l'*adat tanah***

Les paysans discutent du temps et de la terre lorsqu'ils se réunissent pour préparer la terre pour les semences. Dans ce sens, les paysans plantent tous ensemble au même moment et celui qui ne le fait pas est pénalisé. Le but est d'éviter que les pestes (les oiseaux en particulier) affectent les premiers à planter et épargnant ceux qui le font plus tard.

« Les oiseaux sont les grands ennemis, c'est pour ça qu'on plante et récolte au même moment » (CI-JKKK-T).

Les paysans travaillent tous ensemble, c'est donc un travail communautaire qui demande l'aide et la participation de tous. L'aide dans le travail agricole peut venir de la famille, des amis ou d'autres villages<sup>37</sup> et elle est récompensée sous la forme de riz, une partie de la récolte ou en argent<sup>38</sup>.

Les paysans prêtent et empruntent leurs terres temporairement à quiconque qui suit et respecte l'*adat tanah*. Le taux du prêt ou de l'emprunt est fixé à un tiers de la récolte pour le propriétaire de la terre.

Le *tapai* fait aussi partie de l'*adat* et il est présent dans les festivités qui ont lieu durant la récolte du riz. La fabrication de *tapai* a un côté très pratique car il sert à la régulation des stocks. Comme nous l'avons mentionné, les paysans ne considèrent pas le riz comme un simple produit agricole ou comme un produit marchand, au contraire, il est entouré de connotations culturelles, identitaires et religieuses. De la sorte, les paysans ne jettent jamais le riz car ce genre de gaspillage fâcherait les esprits. Par conséquent, lorsque les paysans ont trop de riz, et avant qu'il ne pourrisse (trois ans après sa récolte), ils le transforment en *tapai* qui peut être conservé pendant quelques années de plus.

Quant à l'importance de la terre, le JKKK de Toboh dit que :

« La terre est très importante, on ne la vendra jamais à des étrangers, c'est notre identité, la stabilité sociale, notre protection [...] Au moment présent il n'y a pas de rareté de la terre mais en effet il n'y a plus de terre disponible, de telle manière que les générations futures peuvent être compromises même si le plus probable c'est qu'elles travailleront en dehors de l'agriculture. Les paysans sont ceux qui ne brillent pas dans les études et qui ne peuvent donc pas travailler pour le gouvernement ou les entreprises privées. C'est une sélection naturelle. »

---

<sup>37</sup> Ce système est plus ouvert qu'à Mukim Dalit où la gestion foncière est restreinte à la famille ou au clan. Cela peut bien vouloir dire que le système de confiance et de solidarité est plus solide à Tambunan

<sup>38</sup> Cependant, lorsque le travail est payé, le salaire est moindre pour la femme que pour l'homme (25 par jour contre 30 respectivement) car ils disent qu'un homme travaille plus fort (DG-JKKK-TB).

Et Dr. Joanis complète en disant que :

« La rareté de la terre a augmenté durant ces années. Les seuls moyens d'y remédier c'est d'emprunter à celui qui en a trop ou qui n'a pas assez de main d'œuvre, d'attendre pour que plus de terre étatique se libère, ouvrir des nouvelles terres dans les réserves forestières ou acquérir de la terre appartenant à l'espace du village »

L'héritage se fait à travers le consensus familial. Si le titre de propriété est au nom de la mère, la terre revient à la fille, la fille aînée ayant la priorité sur les plus jeunes. Si le titre est au père, le fils ou la fille peuvent en hériter. Une considération importante est de choisir la personne qui va le mieux s'occuper des parents. Ce type de discussion se déroule mieux une fois que tous ont un minimum d'éducation. Cela dit, les paysans ne divisent pas trop la terre car, de toute façon, la famille entière a le droit d'utiliser la terre de l'héritier (ESD-Joanis-P)

Finalement, c'est la Court Native qui s'occupe des disputes ou des accords concernant l'héritage de la terre entre frères et sœurs. Le chef du village est souvent convoqué car il connaît bien les gens et il peut donc savoir qui peut vraiment réclamer cette terre, en particulier lorsqu'il n'existe pas de titre de propriété ni de liens de parenté clairs (ESD-DO-T).

#### **8.2.4. Les dynamiques foncières administratives**

##### **a) Le titrage foncier**

La majorité des terres à Tambunan sont titrées sous la forme de titre de propriété foncière coutumière. Voici le tableau qui détaille le nombre de titres octroyés selon ses différentes catégories ainsi que la superficie correspondante :

**Tableau 8.4. Types, nombre et superficie des titres octroyés à Tambunan**

<b>Type de titre</b>	<b>Nombre de titres octroyés</b>	<b>Superficie (hectares)</b>
Town Lease	87	13, 608
Country Lease	169	1548,101
Provisional Lease	62	192,718
Native Title	7737	14 517,218
Field Register	1140	2356,156
<b>Total Tambunan</b>	<b>9195</b>	<b>18 627,801</b>

*Source* : Département d'arpentage de Tambunan, données non publiées.

Notons d'abord que ce sont les catégories « native title » et field register » qui sont exclusivement octroyées aux paysans autochtones. Les paysans autochtones peuvent cependant demander des titres « country lease » et « provisional title » qui peuvent être légalement vendus mais ils préfèrent demander un titre de propriété

foncière coutumière en raison de son caractère permanent et de la possibilité de le transférer lors de l'héritage (ESD-L&S-T).

Cela dit, 96% des titres de propriété foncière à Tambunan (soit 8877 titres sur 9195) sont détenus par des paysans autochtones. Cela représente 90% de la superficie titrée dans tout le district de Tambunan (soit 16 873,374 hectares sur 18 627.801). Si nous comparons le nombre de titres de propriété foncière coutumière avec la population totale autochtone (30890), nous observons qu'à peine un tiers des habitants autochtones (28,73%) dispose d'un titre de propriété foncière coutumière, mais cela inclut les enfants de moins de 20 ans qui représentent 58.18% de la population totale, soit environ 19 628 personnes alors que nous avons vu que 36,33% de la population a entre 20 et 60 ans. Il se trouve alors que 78,82% des autochtones âgés de plus de 20 ans disposent d'un titre de propriété foncière coutumière et qu'il existe en moyenne plus de deux titres de propriété par ménage (4143). Cependant, à peine deux hectares sont octroyés en moyenne par titre de propriété foncière coutumière (16 873,374 hectares sur 8877 titres).

#### **b) Délais de traitement et insécurité foncière**

Seulement à Tambunan il y a 6 486 demandes de titre de propriété en attente dont beaucoup peuvent être rejetées en raison des chevauchements (ESD-L&S-T). La raison principale pour les délais de traitement des demandes de titre de propriété est le manque de personnel. Après qu'il y ait eu 12 employés au Département d'arpentage de Tambunan il n'y en plus a que sept et le gouvernement a arrêté le processus d'embauche de nouveau personnel (Ibid). Il y a aussi un manque de techniciens pour arpenter les terres ce qui fait que même si le titre est approuvé il ne peut pas être concédé jusqu'à ce qu'un technicien délimite la surface correspondante au titre. De plus, tandis qu'entre 1997 et 2000 il a été possible d'approuver et de concéder les titres de propriété foncière directement au niveau du district de Tambunan, maintenant toutes les demandes de titres de propriété doivent être envoyées à l'administration centrale de Kota Kinabalu ce qui allonge le processus. N'oublions pas, comme nous l'avons expliqué, que le gouvernement a la prérogative de récupérer la terre, bien que le titre de propriété foncière coutumière soit permanent, pour des projets de développement et d'intérêt public (section 28 SLO) :

« [...] suivie d'une compensation qui d'ailleurs est très basse. La terre appartient de toute façon au gouvernement car il faut payer chaque année une taxe, même si elle est très

basse. Le propriétaire à seulement droit au sol, pas au sous-sol pour les minerais » (ESD-JKKK-TB).

Une des conséquences de l'insécurité foncière est que le Département d'agriculture ne donne de subventions que si la terre a été arpentée et titrée. La raison en est que, tandis qu'elle n'est pas titrée, plusieurs paysans peuvent réclamer une même terre, et chacun d'eux pourraient aussi réclamer la subvention (ESD-Dpt. Agr.-T). Lorsque les paysans sans titre de propriété réclament des subventions, ils ne peuvent recevoir que des visites et des conseils et non pas de soutien financier. Par conséquent, l'insécurité foncière, due au retard dans l'octroi des titres, représente un obstacle pour l'accès aux subventions gouvernementales.

### c) La Court native

La Court native fut introduite par les anglais qui s'inspiraient du succès que le même système avait eu en Inde (ESD-DO-T). À Tambunan, pratiquement tous les cas qui arrivent à la Court native concernent l'héritage, essentiellement de la terre. Voici un tableau qui détaille les types et le nombre de cas traités par la Court native en 2009 :

**Tableau 8.5. Types et nombre de procès traités à la Court native en 2009**

Type de procès	Nombre	Proportion (%)
Héritage	933	86,9
Violence conjugale	37	3,5
Infraction sexuelle (adultère)	22	2,1
Adoption	27	2,5
Infraction sociale (bagarres)	54	5
<b>Total</b>	<b>1073</b>	<b>100</b>

Source : Thomas Angor, District Officer de Tambunan, données non publiées

Comme nous l'observons dans ce tableau, 86,9% des cas présentés à la Court native en 2009 concernent l'héritage. D'autre part, selon Thomas Angor :

« Il y a très peu d'infractions, l'*adat* est très respecté, tout le monde se connaît et de même si il y a infraction la loi est appliquée. La Court native est respectée et elle contribue à l'équilibre social ».

Le problème principal qui se pose au magistrat de la Court native en cas d'héritage foncier est l'absence du certificat de mariage ou bien du testament ou d'une preuve écrite des dernières volontés. Cela affecte les générations plus âgées qui ne savent pas écrire et/ou qui conservent une tradition orale. D'autre part, la Court native ne peut faire de transfert de propriété que si la terre est titrée, ce qui s'ajoute au problème de l'insécurité foncière.

Une des faiblesses dans le fonctionnement de la Court native est que l'un de ses membres nommé par le gouvernement, le Chef des autochtones, n'est souvent pas assez qualifié pour ce poste. Selon Thomas Angor, pour choisir le Chef des autochtones :

« [...] les exigences sont minimales, il n'y a pas de vérification du background, et de telle manière il peut y avoir abus de pouvoir. La nomination est plus politique que professionnelle ».

Cependant, la vision de Thomas Angor est très positive sur le rôle du droit foncier coutumier et de la Court native dans le développement agricole :

« Oui, l'*adat* et la Court Native ne sont pas un obstacle au développement, ça c'est très vrai, car ça aide les locaux, c'est sa fonction principale et elle évite les délais : ils ne payent pas d'avocat, le processus est rapide et court de telle manière qu'ils peuvent développer la terre au plus tôt. À Tambunan les autochtones ont accès à la terre et à la justice. Il n'y a pas de taxes sur l'héritage.

Certains aspects de l'*adat* sont pratiques alors que d'autres ne le sont pas. L'*adat* est à la fois loi et croyance, harmonie sociale. Mais l'*adat* n'est pas un obstacle pour la recherche de profits et de développement. C'est peut être dans d'autres aspects, mais pas dans la terre, que l'*adat* peut ne pas être pratique. L'*adat tanah* s'est en effet adapté au développement de la terre.

[...] Les paysans gardent un style de vie simple et ils gardent l'argent, ils ne sont pas ostentatoires, ils sont humbles et timides, polis et généreux. Il y a eu un cas d'héritage où quelqu'un avait 800 000 MR. L'agriculture est une grande affaire si on travaille à temps plein. La plupart du revenu n'est pas enregistré, c'est pour ça que le gouvernement peut penser qu'ils sont pauvres. Ils sont des travailleurs et ils n'aiment pas se vanter. [...] Les Muruts ne sont pas paresseux mais ils ne sont pas opportunistes, ils attendent à ce que ça arrive tout seul, les Dusun sont actifs, ils réclament et mettent de la pression ».

Le JKKK de Toboh confirme la position de Thomas Angor en ce qui concerne le droit foncier coutumier et le développement :

« Tradition et modernité doivent aller ensemble pour un bon développement [...] Nous espérons aussi que l'*adat* ne soit pas en conflit avec le développement! Le développement n'est pas un problème d'objectifs, bien sûr que nous voulons le développement, mais c'est sa mise en pratique, le comment et pas le quoi [...] heureusement nous avons le pouvoir de refuser certaines pratiques et de garder nos traditions, il y a un niveau élevé de coopération et de respect pour l'*adat tanah* ».

### **8.3. L'EXEMPLE DE KG. TIKOLOD**

#### **8.3.1. Régime foncier et système agricole**

Bien que certaines personnes aient attendu 12 ans pour avoir un titre, il y a à présent 100 titres de propriété foncière pour les 102 ménages de Kg. Tikolod (ESD-JKKK-TK). Il n'y a plus de terre étatique disponible et la frontière du village est

délimitée par une réserve forestière, une source d'eau et un parc naturel protégés par Sabah Parks<sup>39</sup>.

Les paysans mènent une agriculture en rotation, sur brûlis et en jachère en ce qui concerne la culture de gingembre et de riz de montagne. Ils plantent une fois et ensuite ils laissent la terre en jachère pendant trois ou quatre ans. Ils peuvent aussi planter le gingembre après la récolte du riz mais pas le contraire. En général, les paysans utilisent un hectare pour chacune de ces cultures.

Cependant, les limites du territoire posent parfois problème à ce type d'agriculture. Sur le long terme, cela peut créer une pression sur la disponibilité de la terre mais pour l'instant il y en a assez. Les habitants de Kg. Tikolod peuvent néanmoins se donner la permission d'utiliser la terre à l'intérieur du village pour planter des cultures temporaires car à présent les terres cultivables sont très éloignées du village, les plus proches étant en jachère<sup>40</sup>. Ensuite ce sera le contraire et les terres cultivables seront à proximité du village, c'est un cycle.

Pour les paysans, l'agriculture en rotation signifie un grand respect pour la terre. Ils n'utilisent pas de fertilisants car le sol est déjà fertile et ils ne font qu'une seule récolte par année. De plus, ils n'ont pas de bétail pour ainsi maintenir la rivière propre dans laquelle ils peuvent pêcher et nager.

L'agriculture est diversifiée à Kg. Tikolod (riz, gingembre, coco, caoutchouc, citron etc.). Le riz humide est permanent car il n'y a pas de rivalité pour cette terre qui est toujours mouillée. Le gingembre et le riz de montagne se cultivent en rotation et là il peut y avoir conflit entre les deux cultures.

Quelques paysans sont en train d'essayer de cultiver le palmier à huile. L'investissement est de 5000 MR par acre (0,4 hectares) car la culture de palmier à huile exige l'utilisation de fertilisants. Dans ce sens, les paysans ne peuvent commencer à vendre les fruits en trois ans que s'ils mettent suffisamment de fertilisants.

Les paysans de Kg. Tikolod suivent l'*adat tanah* lors de la plantation et de la récolte tout en comptant sur le travail communautaire et le prêt de la terre. Par exemple, si un paysan demande à un autre de planter une culture permanente sur sa terre, la récolte appartient au propriétaire de la terre. Par contre, si la culture est temporaire

---

<sup>39</sup> La route du sel qui part de Kg. Tikolod jusqu'à Penampang, passe par ce parc. Sabah Parks gère les activités et garde les profits. Cependant, les randonneurs doivent rester une nuit au centre communautaire de Kg. Tikolod et payent alors 5 MR par personne. Aussi, quelques locaux travaillent comme guides et porteurs dont le salaire est entre 30 et 50 MR par jour.

<sup>40</sup> La route qui mène aux terres plus éloignées est en mauvais état pour une voiture normale alors qu'à pied le trajet peut prendre plus d'une heure.

comme le gingembre, c'est celui qui plante qui garde la récolte bien que selon l'accord il puisse en donner une partie au propriétaire de la terre (un tiers normalement).

Ces deux situations peuvent se trouver en même temps si par exemple un paysan cherche un revenu à court terme (du gingembre) mais ne veut pas utiliser sa terre parce qu'elle est en jachère et qu'il préfère ne planter que quelques arbres fruitiers. Si ce paysan est en manque de main d'œuvre il va demander à un autre paysan de venir défricher sa terre en jachère et de planter des arbres fruitiers alors que lui va s'occuper de planter du gingembre sur la terre de l'autre. De telle manière il peut y avoir un échange de travail et de production. Si d'autre part un paysan à besoin de main d'œuvre pour planter plus de gingembre sur sa terre mais qu'il veut garder toute la récolte, d'autres paysans peuvent venir l'aider à défricher la terre ce qui ne donne pas droit à la récolte. À la place, ce type de travail est payé entre 20 et 30MR par jour (IS-JKKK-TK).

### **8.3.2. La culture du gingembre**

Kg. Tikolod est le seul village à Tambunan qui plante le gingembre à temps plein. Le village est d'ailleurs renommé pour la qualité de son gingembre et il fournit ses graines locales aux autres villages de Tambunan. Une recherche faite par l'Université de Singapour a montré que le gingembre de Kg. Tikolod est le meilleur car les paysans n'utilisent pas de fertilisants :

« Si tu mets du gingembre courant dans le frigo, en une semaine il est déjà mou, mais celui de Kg. Tikolod reste dur même après un mois » (CI-JKKK-TK).

La moitié du gingembre consommé en péninsule malaise vient de Kg. Tikolod. C'est pour cette raison que les paysans de Kg. Tikolod sont fiers de leur tradition et de leur produit et qu'ils veulent les conserver car ça fonctionne : la récolte est bonne et les ventes aussi. Ils ont également une usine pour faire du gingembre mariné, en poudre et en boisson. Ils le vendent au même prix tant aux entreprises publiques que privées : 4 MR par kilo. De la sorte, 70% des paysans de Kg. Tikolod plantent du gingembre :

« À temps plein c'est assez pour vivre, et à temps partiel aussi accompagné de travail hors ferme disponible. Bien que les nouvelles générations s'intéressent davantage au travail hors ferme il y en a qui veulent continuer à planter du gingembre, environ 2 ou 3 acres par ménage, pas de grandes plantations. Parfois ils n'utilisent que 1 ou ½ acres car il n'y a pas assez de main d'œuvre et donc ils demandent à d'autres villageois de venir les aider en échange de travail pour la prochaine fois » (ESD-JKKK-TK).

### **8.3.3. Les réserves forestières**

Il n'y a plus d'exploitation forestière à Tambunan même si beaucoup de ses forêts sont Class II (réserve forestière commerciale). Cependant il y en eut dans le passé, notamment à Kg. Tikolod en 1982.

Les paysans de Kg. Tikolod n'aiment pas les activités forestières car le travail était du même s'il était bien payé (environ 50 MR par jour), cependant ils apprécient les routes qui ont été construites à cet effet. Le point positif de ces activités forestières c'est qu'elles aidaient à défricher la terre car elles se pratiquaient sur des terres autochtones.

Lors de l'exploitation forestière, la source d'eau (souterraine et rivière) ne fut pas affectée car les paysans demandèrent aux compagnies de ne pas couper le bois à moins de 500 mètres des sources d'eau. Pour ce faire, il y eut consultation et coopération entre les deux parties (compagnie forestière et habitants de Kg. Tikolod) ce qui montre bien leur pouvoir de négociation. La compagnie donna alors 20 000 MR au JKKK pour des besoins divers du village tels que des réparations, des toilettes et un pont. Finalement, ils ne coupèrent que le bois sélectionné sans faire des coupes à blanc.

### **8.4. BILAN DE TAMBUNAN**

À Tambunan il n'y a pas de plantations agro-commerciales ni d'exploitation forestière. La pénurie foncière n'est pas encore pressante et la sécurité foncière est largement assurée. Toute la terre est gérée en petites exploitations familiales dont la culture diversifiée conserve de nombreux aspects traditionnels tels que la jachère, la rotation, le brûlis et le système de prêts et de travail communautaires. Les paysans sont d'ailleurs réticents à introduire des nouvelles semences, des fertilisants et des machines ainsi qu'à augmenter le nombre de récoltes par année malgré les pressions du Département d'agriculture. Cependant, les paysans de Tambunan misent beaucoup sur les cultures de rente, notamment sur le caoutchouc mais aussi sur le gingembre, ces deux cultures étant très profitables même cultivées de manière traditionnelle et en petites exploitations.

En même temps, le niveau de développement est extrêmement élevé si on le compare à Mukim Dalit, notamment en ce qui concerne les infrastructures, les services de base et le revenu moyen par habitant. En raison de leur organisation et de leur force politique, les habitants de Tambunan bénéficient d'un large soutien financier de la part du gouvernement local, étatique et fédéral. En effet, le pouvoir de négociation des



paysans autochtones se laisse sentir à plusieurs niveaux : dans l'octroi des titres, dans la gestion foncière et dans la concession de licences d'exploitation forestière. Cependant, l'honnêteté et la responsabilité du DO de Tambunan envers ses concitoyens joue aussi un rôle clé dans le modèle de développement qui se met en place. Somme toute, le droit foncier coutumier en soi même ne représente pas d'obstacle au développement économique des paysans autochtones de Tambunan.

## QUATRIÈME PARTIE

### SYNTHÈSE DES ÉTUDES DE CAS ET CONCLUSION

#### CHAPITRE 9 : ANALYSE COMPARÉE DES ÉTUDES DE CAS

Le but de cette section est de savoir dans quelle mesure la disparité entre les niveaux de développement de Tambunan et de Mukim Dalit se doit à la régulation foncière et à la pratique du droit foncier coutumier.

Pour ce faire, nous allons comparer et analyser les différences et ressemblances géographiques, climatiques, agricoles, foncières et sociopolitiques qui existent entre ces deux régions qui puissent expliquer les différents niveaux de développement. Cependant, nous allons mettre l'emphase sur les dynamiques foncières qui émergent dans des contextes agraires et sociopolitiques particuliers. Tout cela sera soumis au regard de notre cadre théorique qui vise à analyser la fonction de la propriété foncière dans le développement économique du milieu rural.

#### 9.1. NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT

Les Mukims de Tambunan sont en général beaucoup plus développés que ceux du district de Sook dont Mukim Dalit. Voici un tableau qui reprend et compare différents éléments du développement entre ces deux régions :

**Tableau 9.1. Facteurs de développement à Mukim Dalit et à Tambunan**

<b>Facteurs de développement</b>	<b>Sook/Mukim Dalit</b>	<b>Tambunan</b>
Routes	2,5% routes goudronnées*; 1 ou 2 heures pour arriver à la ville principale**	61,8% routes goudronnées; ½ ou 1 heure pour arriver à la ville principale
Eau	Pas d'eau courante ni potable. Eau de pluie uniquement**	74% des ménages ont accès à l'eau courante ou à l'eau souterraine.
Électricité	Pas d'électricité : seule option générateurs**	90% des ménages ont accès au courant électrique.
Service de santé	Manque de personnel, conditions précaires, hôpital lointain**	14% des fonctionnaires sont dans le service santé Hôpital à proximité
Éducation	Bonne infrastructure mais 4 écoles pour 25 villages** Niveau de réussite scolaire très réduit, faible niveau	29 écoles primaires sur 89 villages 4 écoles secondaires Haut niveau de réussite et

	d'instruction**	de qualifications
Sources de revenu	Cultures de rente, travail dans les plantations, commerce limité**	Cultures de rente, industrie, artisanat, commerce, tourisme.
Indice de pauvreté	Pauvreté extrême, la grande majorité en dessous de 500 MR par mois**	5% des ménages en dessous du seuil de pauvreté. Revenu moyen au dessus de 1000MR.
Fonds gouvernementaux	80 millions* pour 5 ans : 129 mil MR par village par année***	56 millions pour 2006 et 2007 : 258 mille MR par village par année****

*Source* : traitement des données citées dans les chapitres précédents

\* Données concernant l'ensemble du district de Sook

\*\* Données spécifiques à Mukim Dalit

\*\*\* Somme demandée pour le prochain plan quinquennal. Il y a 124 villages à Sook (UDAN-UPKR-K).

\*\*\*\* Il y a 89 villages à Tambunan (District Tambunan, 2010)

Nous devons toutefois nuancer les données fournies dans ce tableau. Premièrement, à part les fonds gouvernementaux et le pourcentage de routes goudronnées, nous avons comparé de manière générale les données de Mukim Dalit, qui est un cas spécifique bien que représentatif de la réalité paysanne à Sabah, avec celles de Tambunan qui inclut le centre urbain. Dans ce sens, il y a bien sûr des régions isolées à Tambunan où les services sont plus réduits. Cependant, les données de Tambunan concernant l'électricité, l'eau et l'indice de pauvreté sont suffisantes pour comprendre qu'il existe une forte disparité entre le niveau moyen de développement entre les villages de Tambunan (Kg. Tikolod par exemple) et ceux de Mukim Dalit.

Deuxièmement, nous avons calculé les fonds gouvernementaux alloués en fonction de la quantité de villages. Cela ne veut pas dire que les fonds sont alloués de cette manière car ce sont les gouvernements locaux qui gèrent cet argent en fonction des projets à réaliser. Cependant, cela peut donner une idée de ce dont chaque village pourrait disposer par année. Si nous faisons le même calcul par personne, cela nous donne 423 MR par année à Sook (37 815 habitants) et 681 MR à Tambunan (33 738 habitants), soit 1,6 fois plus. De plus, soulignons que les fonds gouvernementaux dans le cas de Sook ne sont qu'une estimation selon une demande, et ils risquent de recevoir beaucoup moins. Par contre, les fonds gouvernementaux sont un fait accompli à Tambunan et comme nous l'avons dit, ils ont reçu 20 millions MR pour 2010 alors que le niveau de développement est déjà élevé.

Les facteurs qui expliqueraient à ce stade les disparités en termes de développement entre Tambunan et Mukim Dalit sont l'intervention des institutions

publiques (fonds, infrastructures, services, projets de développement) et la variété des sources de revenu (cultures de rente, commerce, industrie, artisanat et tourisme dans le cas de Tambunan). Rappelons à nouveau que ces sources de revenu ne se concentrent pas dans la ville de Tambunan mais beaucoup sont localisées dans différents villages comme à Kg. Tikolod. Cela dit, il reste à savoir dans quelle mesure les dynamiques foncières interviennent dans le fonctionnement des institutions et dans la promotion des sources de revenu. Nous verrons cela plus tard, d'abord nous allons voir si d'autres facteurs peuvent expliquer ces disparités.

## **9.2. GÉOGRAPHIE, CLIMAT ET AGRICULTURE**

Tant Tambunan que Mukim Dalit sont des régions vallonnées situées sur le versant est de la Crocker Range. Elles sont d'ailleurs proches géographiquement, soit à environ 50km l'une de l'autre. Cependant, Tambunan est une région plus en hauteur que Mukim Dalit, la première étant à 900 mètres d'altitude en moyenne alors que la deuxième est pour la plupart en dessous des 300 mètres.

Cette différence topographique a des répercussions sur le climat et sur le type d'agriculture pratiquée. En effet, alors que Mukim Dalit a un climat chaud tout au long de l'année (autour de 30°), à Tambunan les températures peuvent varier régulièrement entre 17 et 30 degrés. Cet écart dans les températures fait que le MPOB et le Département d'agriculture considèrent le climat comme inadéquat à la culture du palmier à huile. Par conséquent, les paysans de Tambunan sont privés de la possibilité de bénéficier de cette culture de rente en raison des conditions climatiques. Pour y remédier, les paysans de Tambunan capitalisent dans la culture de caoutchouc qui représente plus de la moitié de l'espace cultivé (56%).

Bien qu'à Mukim Dalit les conditions climatiques soient adéquates pour la culture du palmier à huile, très peu sont les paysans qui en plantent. La raison, n'étant pas climatique, doit se trouver ailleurs. Nous avons vu qu'un des obstacles des paysans de Mukim Dalit pour planter des palmiers à huile est le manque de ressources financières et l'insécurité foncière. En effet, la culture du palmier à huile demande un investissement de 5000 MR qui n'est récupéré qu'entre la cinquième et la septième année. Comme les paysans n'ont pas d'épargne suffisante, de sécurité foncière, d'accès au crédit ni de soutien privé ou public, ils ne peuvent donc pas planter des palmiers à huile comme ils le voudraient. Par conséquent, nous rencontrons à nouveau l'importance du soutien gouvernemental alors que deux autres facteurs apparaissent : la

sécurité foncière et l'accès au crédit sous la forme de prêt bancaire ou de soutien privé, notamment des compagnies d'huile de palme.

D'autre part, les paysans de Mukim Dalit ne capitalisent pas dans la culture de caoutchouc comme le font les paysans de Tambunan. À Mukim Dalit, l'espace consacré à cette culture de rente est plus réduit. Si cette fois la culture de caoutchouc est non seulement profitable mais surtout accessible aux paysans de Mukim Dalit, pourquoi n'en plantent-ils pas davantage? De cette manière ils pourraient épargner suffisamment d'argent pour investir dans l'huile de palme et ils ne devraient pas dépendre du soutien privé ou public. C'est une question que se posait aussi le chef de l'école à Kg. Molosok en pointant du doigt les terres en jachère à côté du village. Cependant, après avoir compris les dynamiques foncières à Mukim Dalit nous comprenons que la pénurie de la terre joue un rôle majeur dans l'allocation de la terre aux cultures non vivrières. Le riz étant la clé de la subsistance dans un contexte de pénurie foncière, d'insécurité foncière et d'accroissement de la population, il n'y a pas beaucoup de place à la prise de risques dans le cas où le prix du caoutchouc s'effondrerait éventuellement. James Scott (1976) le dit très bien :

“For those close to the subsistence level of existence, the aversion of disaster is more important than the maximization of average returns”. (p.18)

Pourtant, les paysans de Mukim Dalit ne considèrent pas la culture du palmier à huile comme un risque à condition qu'on les aide à la développer. Ils sont donc dans une situation de dépendance financière face à la possibilité de planter et de bénéficier de la culture du palmier à huile.

### **9.3. PLANTATIONS ET DÉVELOPPEMENT**

À Mukim Dalit, les plantations n'ont pas donné les résultats promis ou espérés en termes de développement. En effet, nous avons vu que les salaires sont en dessous du seuil de pauvreté, que les conditions de travail sont dures et que l'emploi n'est pas toujours garanti. De plus, le contrat signé entre SLDB et les participants est complexe et il fait payer à ces derniers la totalité des coûts de la plantation ce qui fait qu'au lieu d'obtenir 60% des bénéfices nets, les participants finissent par recevoir bien moins de ce qu'encaisse SLDB.

À part Kg. Inandung qui a reçu un générateur pour le village, SLDB n'a pas tenu ses promesses en termes de développement comme l'amélioration de la route et l'accès à l'eau et à l'électricité. Au contraire, les plantations de palmier à huile déversent des

effluents qui polluent les rivières et contribuent grandement à la pénurie foncière. En effet, APL s'est approprié d'une grande portion de terres régulées par le droit foncier coutumier dont l'emplacement était stratégique pour les habitants de Kg. Sosopon et de Kg. Masalui qui se trouvent dès lors confinés à l'intérieur d'une réserve forestière. De son côté, SLDB a obtenu 2000 hectares de terres sous demande de titre mais elle ne semble pas être intéressée à développer des terres qui sont titrées (ce qui favoriserait les paysans) car les compagnies d'huile de palme ne veulent que des grandes extensions de terres alors que d'habitude les terres titrées sont éparpillées et ont une surface réduite.

Cela dit, même si SLDB ne représente pas la panacée en termes de retombées pour les populations locales, il en est encore moins des compagnies privées comme APL qui non seulement exproprient la terre sans promesse de retour et de titre, mais qui en plus ne donnent ni travail ni dividendes et encore moins d'infrastructures.

Somme toute, si le niveau de développement est élevé à Tambunan alors qu'il n'y a pas de plantations et si le niveau de développement est faible à Mukim Dalit alors qu'il y en a beaucoup, nous pouvons dire au moins qu'il n'existe aucune corrélation entre le développement et l'existence de plantations de palmier à huile et nous sommes tentés de dire que la relation, si elle existe, est plutôt négative.

## 9.4. LES DYNAMIQUES FONCIÈRES ÉMERGENTES

### 9.4.1. Le titrage et la sécurité foncière

Nous avons vu que 96% des titres de propriété foncière à Tambunan sont tenus par des paysans autochtones et que cela représente 90% de la superficie titrée dans tout le district de Tambunan. Comparons maintenant ces données avec celles du district Keningau et avec celles de Sabah :

**Tableau 9.2. Type, nombre et superficie des titres octroyés à Keningau et Sabah**

Type de titre	Nombre de titres octroyés	Superficie (hectares)
Town Lease	284	19,084
Country Lease	6 499	26 429,199
Provisional Lease	810	4 469,247
Native Title	12 096	30 244,079
Field Register	1 686	2 565,096
<b>Total Keningau</b>	<b>21 375</b>	<b>63 726,705</b>

*Source* : Département d'arpentage de Tambunan, données non publiées.

Type de titre	Nombre de titres octroyés	Superficie (hectares)
Town Lease	16 596	3080,846
Country Lease	122 693	1 238 665,849
Provisional Lease	6 408	197 105,05
Native Title	168 858	422 835,159
Field Register	16 639	39 506,816
<b>Total Sabah</b>	<b>330 794</b>	<b>1 900 633,717</b>

*Source* : Département d'arpentage de Tambunan, données non publiées

Dans le district de Keningau, presque deux tiers (64,47%) des titres de propriété foncière sont tenus par des paysans autochtones alors que cela ne représente que la moitié (51,48%) de la superficie totale titrée. Ces proportions sont encore plus faibles au niveau de l'État de Sabah où un peu plus de la moitié (56,07%) des titres de propriété foncière sont tenus par des paysans autochtones alors que cela ne représente qu'un quart (24,32%) de la superficie totale titrée.

Par conséquent, non seulement le district de Tambunan est presque en parité entre la proportion de titres de propriété foncière coutumière et la surface octroyée (96% et 90% respectivement) mais surtout ces niveaux sont très au dessus de ceux de Keningau (64,47% et 51,48%) et ils pulvérisent la moyenne nationale (56,07% et 24,32%). Si à Sabah, les paysans autochtones ne disposent que d'un quart de la superficie titrée, à Tambunan ils disposent de la quasi-totalité de la superficie titrée (90%).

Finalement, la sécurité foncière à Tambunan est beaucoup plus élevée qu'à Mukim Dalit où la majorité des demandes de titre de propriété sont toujours en attente depuis parfois 30 ans. À Tambunan par contre, le processus de titrage s'est effectué rapidement et les délais d'attente ont été faibles.

#### **9.4.2. Pénurie foncière**

Rappelons que la superficie totale occupée par les plantations de palmier à huile à Sabah équivaut à 1,2 millions d'hectares (IDS, 2007), soit presque deux tiers de la surface titrée à Sabah. Cela démontre que l'expansion des plantations de palmier à huile est le facteur explicatif principal de la pénurie foncière à Sabah étant donné que cette expansion se déroule exclusivement, et évidemment, sur des terres arables, fertiles et en dehors des réserves forestières. S'il est estimé qu'à Sabah il y a un peu plus de deux millions d'hectares arables (Ibid.), cela veut dire qu'à moins que les réserves forestières

soient coupées à blanc, il n'y a presque plus d'espace additionnel pour l'expansion de plantations de palmier à huile.

Trois autres options sont encore possibles et sont d'ailleurs le *modus operandi* de l'expansion des plantations jusqu'à cette date : l'achat de terres titrées, l'appropriation de terres sous demande et l'acquisition de terres étatiques. Le cas de Mukim Dalit est très clair : APL s'est approprié des terres sans demande (bien que régulée par le droit foncier coutumier) et SLDB a obtenu des terres sous demande. Par contre, ni l'un ni l'autre semblent être intéressés à développer des terres qui sont titrées. Cela se doit principalement au fait que les compagnies privées veulent des grandes extensions de terres alors que d'habitude les terres titrées sont éparpillées et ont une surface réduite (ESD-ADUN-K). Finalement, ni à Mukim Dalit ni à Tambunan il ne reste de terre étatique libre de toute demande de titre de propriété.

Somme toute, si à Mukim Dalit il n'y a plus de place pour les petits exploitants en raison de la pénurie foncière et de l'expansion des plantations, à Tambunan il n'y a plus de place ni de volonté pour les plantations car quasiment toute la terre est déjà titrée selon le droit foncier coutumier.

#### **9.4.3. Le droit foncier coutumier**

Le droit foncier s'est vu altéré tant à Tambunan qu'à Mukim Dalit dans les dernières décennies bien que pour des raisons différentes. À Mukim Dalit c'est surtout l'expansion des plantations de palmier à huile et la pénurie foncière qui en découle ainsi que la prohibition d'accéder aux réserves forestières qui ont altéré de manière significative l'usage du droit foncier coutumier. Par contre à Tambunan c'est surtout le développement, le changement générationnel, l'éducation et la pression du Département d'agriculture pour moderniser les pratiques agricoles qui marquent un impact important sur la gestion du droit foncier coutumier.

##### **a) Mode d'acquisition de la terre et conflits liés à la terre**

Tant à Mukim Dalit qu'à Tambunan, le mode d'acquisition de la terre par déboisement a pratiquement disparu. La raison commune et principale est l'interdiction ferme de déboiser les réserves forestières.

Nous avons vu aussi que le caractère permanent de la propriété privée fait que tout le monde respecte la propriété d'autrui de telle manière que même si des terres



semblent être abandonnées, il n'y a pas lieu à les occuper sans la permission du propriétaire de la terre ou du demandeur du titre.

De plus, étant donné que la délimitation de terres demandées a été faite suivant le droit foncier coutumier que tous respectent, il y a peu de chevauchements entre les terres des paysans autochtones (sur le terrain car techniquement il peut y en avoir pour le Département d'arpentage) ce qui réduit les conflits liés à la terre au sein du village. En effet, nous avons vu que les conflits fonciers présentés à la Court native de Tambunan se limitent à l'héritage de la terre et que le problème majeur survient lors de l'inexistence de preuves écrites de dernière volonté ou de certificats qui démontrent les liens de parenté du décédé. Ce type de conflit foncier est un problème d'authentification des héritiers et non pas de délimitation de la terre. De plus, la Court native traite les conflits fonciers de manière rapide et gratuite ce qui est bénéfique aux héritiers qui peuvent la travailler aussitôt le conflit terminé.

#### **b) L'expansion des plantations agro-commerciales à Tambunan**

Pourquoi il n'y a aucun type de plantation à Tambunan? Si le climat peut en partie expliquer le fait qu'il n'y ait pas d'expansion de plantations de palmier à huile, il n'explique pas pourquoi il n'y a pas de plantations tout court. On pourrait même supposer que si le climat de Tambunan était propice, on assisterait à une expansion des plantations de palmier à huile dans une mesure similaire à celle de Mukim Dalit.

Cependant, il n'existe aucun type de plantation à Tambunan alors que d'autres cultures telles que le riz, le gingembre ou le caoutchouc pourraient être exploitées sous la forme de plantations agro-commerciales. C'est d'ailleurs ce que le Département d'agriculture prétend lorsqu'il tente de pénaliser l'agriculture en rotation et de promouvoir l'utilisation de machines pour agrandir et aplatir les surfaces exploitées et de fertilisants pour augmenter la production ainsi que le nombre de récoltes par année.

Quant au riz, nous avons vu qu'à Tambunan (et à Mukim Dalit) les paysans ne le considèrent pas comme une valeur commerciale et ils ne veulent pas le vendre. D'un autre côté, le gingembre et le caoutchouc sont exploités de manière commerciale mais pas sous la forme de grandes plantations. Au contraire, les paysans maintiennent une agriculture traditionnelle en petites exploitations tant pour la culture de caoutchouc que pour le gingembre, ce qui d'ailleurs leur produit suffisamment de bénéfices.

D'un autre côté, à Tambunan presque toute la terre est titrée et la majorité des terres (90%) appartiennent aux paysans autochtones ce qui veut dire qu'il n'y a plus de

place pour les plantations à moins que les propriétaires autochtones le veuille soit en vendant leur titres à des compagnies soit en réunissant leurs terres pour instaurer un système de plantation. Ils ne le font pas pour deux raisons essentielles. Premièrement, et la plus importante, les paysans ne veulent pas vendre leurs terres. Deuxièmement, même si les paysans eux-mêmes peuvent et sont poussés à moderniser leurs pratiques agricoles vers un type d'exploitation plus industriel et commercial, ils refusent de le faire.

Cela contraste avec la situation à Mukim Dalit où les désirs et les subventions du Département d'agriculture de Tambunan seraient accueillis à bras ouvert puisque la plupart des paysans ne reçoivent aucune aide publique ou privée en raison de leur insécurité foncière. De plus, à Mukim Dalit beaucoup de propriétaires ainsi que les demandeurs de titres de propriété ont démontré vouloir développer leurs terres sous la forme de plantations soit en participant au projet de SLDB soit en demandant l'appui financier pour le faire (bien que dans ce cas ce soit à plus petite échelle).

### **c) Pouvoir de négociation**

Nous pouvons comprendre à partir de ce contraste qu'il existe une position de refus à Tambunan envers la modernisation de l'agriculture et envers les plantations en raison du choix facilité par un système qui marche bien alors qu'à Mukim Dalit les paysans n'ont pas d'autre choix que d'accepter les plantations et les aides si elles viennent car leur situation est plus précaire. Une des raisons qui explique cette polarisation dans le pouvoir de négociations est l'insécurité foncière que souffrent les paysans de Mukim Dalit dans un climat de pénurie foncière. D'autre part, les paysans de Tambunan jouissent d'une position politique stratégique au niveau étatique et fédéral qui leur permet de recevoir de fonds publics substantiels. De plus, ils sont très bien organisés ce qui leur permet de gagner de l'autonomie face au Département d'agriculture. Finalement, ils savent mettre de la pression sur les autorités locales pour accélérer le processus de titrage de la terre et pour limiter et négocier les concessions d'exploitation forestière.

### **d) Marché foncier : vente, transfert et prêt**

Nous savons qu'il n'existe pas de libre marché de la propriété entre autochtones et non autochtones. En effet, les premiers ont l'interdiction de vendre leurs terres aux deuxièmes. En raison de cette interdiction, la valeur d'une terre régie par le droit foncier coutumier n'a pas de valeur marchande. À cela s'ajoute la petite extension de terres que les paysans autochtones se font octroyer par les autorités. Dans un contexte de pénurie

foncière, le prix marchand des terres autochtones devrait être élevé mais les paysans locaux ne peuvent en tirer profits. Cependant, les paysans, à l'unanimité, refusent de se débarrasser de leurs terres et ne songent pas à les vendre même s'ils le peuvent. Cela se doit au fait que les paysans tiennent compte des générations futures et du droit de subsistance. Sans terre, ils n'ont rien.

D'autre part, les paysans autochtones pratiquent un système de prêts fonciers qui vient remplacer un marché foncier formel régulé par la demande et l'offre. En effet, le droit foncier coutumier, basé sur des liens de parenté, de clan, ou d'ethnie, régule ce système de prêts qui comprend le prêt à court terme des droits d'exploitation agricole. Le travail salarié et communautaire est aussi régulé par le droit foncier coutumier de même que les systèmes de paiements en espèces et en monnaie courante.

## 9.5. TABLEAU DE SYNTHÈSE

**Tableau 9.3. Synthèse des dynamiques foncières émergentes**

<b>Paramètres fonciers</b>	<b>SLO/Sabah</b>	<b>Mukim Dalit</b>	<b>Tambunan</b>
Extension des réserves forestières	3,61 millions hectares (50% du territoire)*	Estimation : 65% du territoire	116 833 hectares (82% du territoire)
Expansion des plantations de palmier à huile	1,2 millions hectares (90% de la terre utilisée à l'agriculture)	Estimation : 25% du territoire	Négligeable
Pénurie foncière	270 000 hectares disponibles (12,85% des terres arables).	Plus de terres disponibles. Pénurie foncière aigue	Pénurie foncière modérée, bonne répartition des terres.
(In) sécurité foncière : -titres -LA -délais	Sécurité moyenne, -variété de titres -nombreux LA -chevauchements	Faible sécurité : -peu de titres -beaucoup de LA -longs délais	Sécurité élevée : -beaucoup de titres -peu de LA -court délais
Marché foncier : -vente -prêts -transferts -investissements	Monopole foncier de l'État : -pas de vente entre autochtones et non autochtones -titres non héréditaires sauf pour les autochtones -manque d'assistance	Inexistant : -personne ne veut vendre la terre mais possible en réalisant un transfert -pas de prêts bancaires. Système coutumier de prêts (travail, récolte, terre), restreint à la	Inexistant : -personne ne veut vendre la terre -système coutumier de prêts (travail, récolte et terre), flexible et ouvert -transferts lors de l'héritage. La Court Native gère de façons gratuite et

	financière	famille ou au clan -pas d'aide ni moyens d'investir, forte dépendance.	rapide -épargne suffisante à l'investissement, pas de dépendance.
Agriculture : -type d'exploitation -rotation et jachère -diversification -cultures de rente	-Prépondérance du système des grandes plantations -volonté de réduire la rotation, la jachère et le brûlis à travers la modernisation des pratiques agricoles -tendance à vouloir spécialiser la production -cultures de rentes favorisées mais problème de sécurité alimentaire	-Expansion des plantations, la proportion de petites exploitations se réduit -la rotation et la jachère diminuent en raison de la pénurie foncière, de la pression démographique et de l'insécurité foncière -diversification limitée, prépondérance du riz et du tapioca, peu de légumes. -un peu de caoutchouc et très peu de palmier à huile malgré le potentiel.	-Inexistence de grandes plantations, que des petites exploitations familiales -rotation, jachère et brûlis utilisé notamment pour le gingembre et le riz en montagne -grande diversification, variété de graines, de fruits et légumes -prépondérance du caoutchouc qui occupe plus de la moitié de l'espace agricole et qui est planté et cultivé de manière traditionnelle.
Rôle du droit foncier coutumier	L'État le reconnaît légalement mais ne le soutient pas dans la pratique, souvent négligé. Préférence marquée par le droit régulant les grandes plantations. Tendance à le faire disparaître ou à l'intégrer peu à peu dans la marchandisation de l'agriculture	Rôle important, la terre signifie tout pour les paysans. Grand respect pour l' <i>adat tanah</i> qui garantit la sécurité foncière localement en délimitant la propriété privée de chacun. Système subsidaire en l'absence de loi étatique.	En transition, l'aspect plus traditionnel disparaît ou se rationalise mais demeure une pierre angulaire des pratiques agricoles. On espère que l' <i>adat tanah</i> ne soit pas un obstacle mais plutôt une garantie et un pouvoir de négociation face au modèle de transition agraire imposé.
Sécurité alimentaire	Forte dépendance alimentaire, notamment pour le riz, 70% est importé. L'État a	Sécurité alimentaire garantie pour le riz. Le riz est fondamental, il signifie la survie, la	Sécurité alimentaire garantie à presque tous les niveaux en raison de la grande diversification et de

	<p>trop misé et continue de le faire sur les cultures de rente. Il est invraisemblable que Sabah puisse être autosuffisant malgré ses efforts de favoriser la production de riz en améliorant les techniques agraires.</p>	<p>subsistance et face à la pénurie foncière sa culture n'est pas sacrifiée en faveur des cultures de rentes dont les fluctuations inespérées pourraient supposer une catastrophe.</p>	<p>la quantité de terres disponible. Refus à produire plus de riz en modernisant les pratiques car le riz n'est pas considéré comme un produit commercial. Capacité à produire une grande quantité de gingembre de manière traditionnelle qui est exportée.</p>
<p>Développement : -moyens de subsistance -revenu -infrastructures et services</p>	<p>La pauvreté à Sabah se concentre dans les zones rurales. -l'État mise sur la spécialisation et non pas sur la diversification des sources de revenu en favorisant une ou deux cultures de rente. -le revenu moyen dans les zones rurales est en dessous du seuil de pauvreté -faible niveau d'infrastructures de base telles que les routes, eau et électricité. Niveau respectable d'écoles et de cliniques.</p>	<p>Faible niveau de développement -moyens de subsistance très limités se réduisant à la culture de rente sur des superficies très réduites. Très peu de commerce, pas d'industrie rural, un peu d'élevage. -l'immense majorité vit en dessous du seuil de pauvreté et beaucoup sont dans la pauvreté extrême -pas d'eau courante ni potable, pas d'électricité, routes en très mauvaises conditions. Quelques écoles primaires seulement mais bien équipées. Quelques cliniques mais manque de personnel et conditions un peu précaires.</p>	<p>Bon niveau de développement -les sources de revenu sont diversifiés : cultures de rente, commerce, industrie rurale, manufacture, tourisme. -la majorité des paysans vivent en dessus du seuil de pauvreté et certains arrivent à accumuler des grandes sommes de capital -bonne qualité du réseau routier, électricité à l'immense majorité des ménages, accès à l'eau courante ou potable pour la majorité. Beaucoup d'écoles de qualité et service de clinique important en personnel.</p>

\* Inclut tous les types de réserve forestière dont les Class II (forêts commerciales qui peuvent être déboisées) qui comptent 2,55 millions d'hectares, soit 70% des réserves et 35% du territoire total.

## **CHAPITRE 10 : CONCLUSION GÉNÉRALE ET RÉFLEXIONS FINALES**

Nous avons tenté de comprendre au cours de ce travail comment l'existence et le fonctionnement d'un pluralisme juridique permettent l'émergence et l'interaction de dynamiques foncières particulières opposant deux manières distinctes de mettre en valeur le territoire. D'une manière plus précise, le but de la recherche était de savoir si et comment le droit foncier coutumier s'adapte, s'intègre ou s'oppose aux normes et pratiques agricoles imposées par un modèle de transition agraire basé sur le développementalisme étatique, sur l'expansion des plantations agro-commerciales et sur la modernisation et la marchandisation de l'agriculture. Pour ce faire, nous avons utilisé une approche légale du développement qui nous a permis de comprendre, par le biais des études de cas, les manifestations et les répercussions que les dynamiques foncières émergentes ont sur le déroulement du développement rural tout en étudiant le droit foncier coutumier à travers l'analyse de son système de gestion foncière ainsi que de ses capacités économiques.

### **10.1. PLURALISME JURIDIQUE ET TRANSITION AGRAIRE**

Nous avons compris que le pluralisme juridique est le résultat d'une trajectoire historique marquée par la colonisation. La solution foncière de la BNCC, qui tentait de résoudre l'incompatibilité de ses mandats, créa mais limita aussi l'espace et la pratique du droit foncier coutumier, d'où l'émergence des dynamiques foncières de plus en plus conflictuelles. Depuis, en raison et malgré la codification foncière, ni les droits reconnus dans la SLO ni l'application de ses articles ont été suffisants pour renforcer et même pour garantir la protection des droits fonciers coutumiers qui se sont vus relégués à l'arrière plan en faveur de l'expansion des plantations agro-commerciales et de la démarcation des réserves forestières. Le pluralisme juridique que transmet la SLO s'est donc vu éclipsé dans la pratique par la prédominance d'un système légal sur un autre.

Le pluralisme juridique est ainsi devenu un espace conflictuel mais cependant nécessaire et important en raison de la présence majoritaire de peuples autochtones à Sabah. Si nous comparons la situation de Sabah avec celle de la péninsule malaise où les autochtones représentent une infime minorité marginalisée vivant dans des conditions extrêmement précaires, nous pouvons dire que l'imposition et le monopole de la loi étatique n'est pas synonyme de prospérité pour les peuples autochtones. Au contraire, la reconnaissance et le renforcement du droit coutumier à l'intérieur du

pluralisme juridique sont nécessaires afin de protéger les intérêts et le bien être des paysanneries autochtones.

Quant à la transition agraire, le système foncier qui s'est imposé à Sabah depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours se base en partie sur l'expérience britannique des enclosures lesquelles visaient à remplacer les droits d'accès et de gestion communautaires par des droits de propriété privée pour ainsi donner aux grands propriétaires un droit exclusif sur leurs territoires. La transition agraire à Sabah partage alors des caractéristiques et des trajectoires similaires à celles de l'Angleterre du XVIIIe siècle. D'un côté, les techniques agricoles s'améliorent et l'extension de la surface exploitée ainsi que la production augmentent, pour les grandes plantations. D'un autre côté, le droit foncier coutumier se voit bouleversé et les autochtones voient comment leurs terres ancestrales sont perdues à jamais, avec ou sans compensation, et parfois avec répression.

L'accroissement du nombre de paysans sans terres est une des conséquences inévitables dans ce modèle de transition agraire mais cela suppose un problème plutôt sombre dans les années à venir car, à différence de la trajectoire historique anglaise, qui est de nature endogène, Sabah, dont le processus est exogène, est encore loin de disposer de centres industriels capables d'absorber cette « main d'œuvre » et encore plus loin de disposer d'un empire colonial qu'il puisse qualifier de *terra nullius* où pouvoir libérer les nouveaux colons. De plus, les postes d'emploi salarié offerts dans les plantations de Sabah sont largement destinés à une force de travail immigrante, abondante et exploitée. Face à cette situation, les paysanneries locales ne peuvent faire autrement que s'accrocher aux terres qui leur restent malgré la pénurie et l'insécurité foncière qu'ils subissent.

Dans ce contexte, la création d'un libre marché de la propriété foncière à Sabah serait une erreur puisque cela mettrait beaucoup de paysans dans une situation encore plus vulnérable face à des intérêts très puissants. Sur ce point, nous pouvons dire que l'interdiction de vendre des terres à un non autochtone, même si paternaliste, protège les autochtones (qui ont un titre) de ce qu'on appelle de nos jours le « land grabbing ».

## **10.2. DROIT FONCIER COUTUMIER ET DÉVELOPPEMENT RURAL**

Nous avons vu comment la pratique du droit foncier coutumier n'est pas nécessairement en contradiction avec les objectifs du développement rural. En effet, le droit foncier coutumier assure la sécurité foncière au niveau local, il utilise un système

de prêts fonciers très flexible qui soulage la pénurie foncière et il gère la terre de manière durable et profitable. Il se trouve plutôt que le manque de développement économique n'a presque rien à voir avec la pratique du droit foncier coutumier comme le démontre très bien le cas de Tambunan. Même plus, à Tambunan c'est précisément la pratique du droit foncier coutumier qui permet et favorise un bon nombre de facteurs de développement comme la variété des sources et les niveaux de revenu ainsi que la sécurité alimentaire. Nous voyons alors que lorsque le droit foncier coutumier compte avec un espace territorial suffisant pour se déployer il est capable de produire des bons résultats.

Comme nous le disions au début de ce travail, le fond du problème revient à pouvoir ou à vouloir balancer les intérêts macroéconomiques des grandes plantations avec les intérêts microéconomiques des petits exploitants. Si ce que nous cherchons c'est le développement des paysanneries locales, c'est le deuxième type d'intérêts qui devrait prendre plus de place maintenant. Étant donné que la demande d'huile de palme est forte et constante, toute production est censée être écoulee et bien que les paysans ne puissent pas en produire en même quantité ni avec la même marge de profits que les grandes plantations, ils empocheraient tous les bénéfices comme c'est le cas de la production de caoutchouc et de gingembre à Tambunan, qui d'ailleurs se réalise de façon traditionnelle. Pour faire de même dans d'autres régions, il faudrait octroyer suffisamment de terres et des ressources financières adéquates aux paysanneries locales. De plus, cela leur permettrait de conserver leur système de gestion foncière basée sur le droit coutumier au lieu de se voir menacés par l'expansion des plantations puis frustrés ensuite par le manque de développement et par la pénurie foncière qui en découlent.

Cependant, d'autres facteurs sont essentiels comme le soutien du gouvernement et le bon fonctionnement administratif, mais cela n'est pas facile à achever dans le contexte politique actuel de Sabah et de la Malaysia. En effet, la séparation des pouvoirs n'est pas du tout claire, les intérêts économiques et politiques sont intimement liés et cela se répercute dans le système administratif et juridique de Sabah. Par conséquent, ce ne sont pas simplement des problèmes techniques comme le processus de titrage ou l'accès à la terre ou au crédit qu'il faut régler, mais surtout des problèmes plus profonds, fondamentalement politiques, qui maintiennent et renforcent un système d'exploitation des ressources naturelles en dépit des paysanneries locales.



### **10.3. LE DÉVELOPPEMENTALISME DE L'ÉTAT ET DES GRANDES PLANTATIONS**

Nous avons démontré que la prise en compte et l'analyse des dynamiques foncières émergentes est importante pour mieux comprendre les conflits qui se trouvent derrière et qui expliquent le niveau de développement rural ainsi que la manière dont la transition agraire se déroule. En effet, il est tout à fait simpliste de croire que la seule amélioration ou changement des pratiques agricoles sont l'unique explication et moyen de « lutter contre la pauvreté ». D'abord, cette position prétend mettre le poids du problème sur le dos des paysans locaux comme si la raison de leur pauvreté se réduisait à la manière dont ils cultivent la terre. Dans ce sens, cette perspective n'est pas très différente de celle de l'époque coloniale. Ensuite, cette logique fait abstraction du rôle de l'État et des impacts de l'expansion des plantations dans la reproduction de la pauvreté dans les régions rurales alors que la pénurie et l'insécurité foncières jouent un rôle central dans la manière dont les paysans locaux cultivent la terre et mènent leurs stratégies de subsistance. Finalement, ces phénomènes de pénurie et d'insécurité proviennent directement de l'expansion territoriale de plantations agro-commerciales et du mauvais fonctionnement de l'appareil administratif de l'État.

Aucune mention n'est faite dans le discours développementaliste étatique en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à la terre pour les paysanneries locales. Encore moins en ce qui concerne l'interminable processus de demandes de titres de propriété et de la manière d'y mettre fin pour que tous les paysans puissent avoir un titre de propriété avec une superficie suffisante pour les générations futures. Et ne parlons même pas du besoin d'améliorer la codification du droit foncier coutumier ou même de faire des efforts pour qu'au moins ce qui est déjà codifié s'applique de manière juste et efficace. Au contraire, le statu quo semble être maintenu exprès, peut être pour maintenir les paysans dans une situation de subsistance relativement stable mais dépendante de l'intervention paternaliste du gouvernement qui finalement préfère garder certaines terres à des fins plus « profitables » selon sa vision développementaliste.

Et bien sûr, si l'État ne se remet pas en cause, pourquoi remettre en cause ce qui l'enrichit de manière phénoménale : les plantations de palmier à huile. Les plantations créent de l'emploi et de la richesse, mais pour qui, comment et avec quelles conséquences? À partir de nos études de cas, nous avons bien vu qu'il n'existe aucun lien de causalité nécessaire entre l'existence des plantations de palmier à huile et le

développement local, et bien au contraire, si cette relation existe, elle est plutôt négative. Les plantations de palmier à huile créent des problèmes environnementaux comme la déforestation massive et la pollution des cours d'eau. De plus, elles contribuent fortement à l'insécurité alimentaire et à la pénurie foncière. Ces problèmes, qui vont constamment augmenter en raison de la forte demande internationale, font que le modèle actuel de production d'huile de palme basé sur le système des grandes plantations ne soit pas soutenable aux cours des décennies à venir.

#### **10.4. POUVOIR DE NÉGOCIATION POLITIQUE**

Nous avons remarqué dans le cas de Tambunan que le droit coutumier sert aussi de pouvoir de négociation qui pousse les autorités locales à coopérer et qui empêche les mêmes de s'imposer sans remède. Pour que le développement soit possible dans d'autres régions comme Dalit, la volonté et le soutien politiques sont indispensables mais la codification et l'imposition de la loi étatique ont été accompagnées de promesses et d'obligations non tenus envers les paysans autochtones qui, face à l'inefficacité de l'administration et à l'excessive « coopération » entre les pouvoirs économiques et politiques, se trouvent désormais dans une situation de forte dépendance qui est très difficile à contrebalancer.

Le pouvoir de négociation qui existe à Tambunan ainsi que l'honnêteté de ses dirigeants locaux est possiblement une exception et un privilège issu de circonstances historiques particulières qui sont sûrement difficiles à reproduire ailleurs. Les connexions politiques demeurent les règles du jeu en Malaysia mais même si Kuala Lumpur a la main mise sur les affaires internes de Sabah et qu'elle fera tout son possible pour conserver cette influence, il existe à Sabah une multitude d'espaces pour l'organisation politique des paysanneries locales qui restent inexploités.

La clé de la distribution du pouvoir politique à Sabah réside dans son système de financement et cette clé devrait être utilisée par les paysanneries locales qui dépendent du soutien public et privé pour développer leur terres et pour améliorer leurs conditions de vie. La micro-finance se présente comme une option intéressante à prendre en compte pour pouvoir se libérer de cette dépendance puisqu'elle peut se développer sur des bases très solides : le droit coutumier. Étant donné que les paysanneries autochtones comptent déjà avec un système de gestion foncière et de résolution des conflits hautement respecté, la micro-finance pourrait se développer avec succès. Cependant, le

problème de la sécurité foncière demeure un obstacle à franchir et à résoudre une fois pour toutes.

#### **10.5. PISTES DE RÉFLEXIONS POUR DES FUTURES RECHERCHES**

Reste à savoir jusqu'où peut aller la marchandisation du droit coutumier sans produire des conséquences inespérées comme la polarisation et l'accroissement des écarts socio-économiques à l'intérieur et entre les différentes communautés paysannes. Au-delà de la vision romantique du communisme primitif, il existe et il a toujours existé des stratifications socio-économiques ainsi que des relations de pouvoir à l'intérieur des communautés autochtones. Cependant, à partir de ce que nous avons vu à Dalit et à Tambunan, il est extrêmement difficile de différencier un riche d'un pauvre ou un puissant d'un vulnérable. Comme nous disais Thomas Aigor, il était très surpris lors des procès d'héritage à la Court native de réaliser comment des paysans extrêmement humbles et travailleurs se retrouvaient à la fin de leur vie avec de dizaines, voir des centaines de milliers de dollars sans jamais avoir eu la prétention de se mettre au dessus des autres. Ces caractéristiques sociales et culturelles nous poussent à vouloir comprendre plus en profondeur comment d'autres aspects du droit coutumier peuvent avoir une valeur importante en termes de développement humain comme par exemple la fonction sociale, culturelle, identitaire et même sécuritaire du droit coutumier.

Dans ce sens, le droit coutumier va au-delà de la simple régulation coercitive, il incarne la culture et l'identité des paysans autochtones sans lesquelles ils ne sauraient pas s'adapter aux circonstances changeantes. Si pour certains le droit coutumier semble être un produit dépassé, inutile ou irrationnel, il se trouve que pour les paysans locaux ce n'est pas un fardeau ou un obstacle au développement. Au contraire, le droit coutumier est une tradition avec laquelle ils veulent être accompagnés dans le chemin de la modernité et du développement qu'ils ne refusent pas d'emblée.

Mais que se passe-t-il avec les générations futures? Comment l'éducation particulièrement politisée que les jeunes reçoivent affecte-elle leur perspective sur l'agriculture ou sur le droit coutumier? Comment la pratique du droit foncier coutumier va-t-elle se voir altérée par le discours développementaliste enseigné à l'école et transmise par les médias? Nous avons vu comment à Tambunan les nouvelles générations travaillent moins la terre et qu'elles sont plutôt attirées par la modernité même si l'agriculture peut rapporter beaucoup. Cette tendance nous permet de supposer que dans les prochaines décennies les pratiques agricoles de Tambunan vont être

complètement bouleversées en laissant peut être la porte ouverte à leur modernisation ce qui entraînera des nouvelles manifestations dans les dynamiques foncières émergentes.

Finalement, et dans une perspective plus ample, il serait aussi très intéressant et pertinent de mieux comprendre quel est « l'état des lieux » du droit coutumier dans des pays développés comme l'Australie, la Nouvelle Zélande, les États-Unis ou le Canada qui comptent avec des nombreuses populations autochtones dont beaucoup vivent dans des conditions déplorable en partie à cause du processus d'assimilation/exclusion mené par l'imposition du droit étatique, moderne, centralisé mais encore avec des caractéristiques et des démarches propres de l'époque coloniale.

Est-ce que le pluralisme juridique est concevable dans ces pays? Est-ce que le respect et la reconnaissance du droit coutumier auraient un impact sur le devenir de ces peuples autochtones? Quelles sont les leçons que la situation des peuples autochtones et de leurs batailles juridiques dans ces pays développés peut transmettre au monde? Est-ce que les pays développés seraient prêts à restituer les terres expropriées lors de la colonisation afin que les peuples autochtones puissent disposer de ces ressources et ainsi choisir le modèle de développement qui leur convient en dehors de la situation de dépendance dans laquelle ils se trouvent à présent?

Telles sont les questions que nous, chercheurs et praticiens du développement international et de la mondialisation, devons aussi nous poser puisque, comme nous avons tenté de démontrer au cours de cette thèse, il existe à travers le monde beaucoup de parallélismes et de relations de causalité entre les trajectoires et expériences historiques des colonisés et des colonisateurs, des pays souverains et des peuples autochtones. Ce qui peut parfois sembler lointain et dépassé, en tissant les fils de la compréhension, peut aussi devenir soudainement un mirage de ce que nous n'osions pas voir chez nous.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABRAHAM, Collin E.R. (1997). *Divide and Rule: The Roots of Race Relations in Malaysia*. INSAN, Kuala Lumpur.
- ANDELSON, Robert V. (éd.) (1991). *Commons without Tragedy: Protecting the Environment from Overpopulation - a New Approach*. Shephard-Walwyn (Publishers) Ltd. UK.
- BAACK, Bennett (1982). "Testing the Impact of Exclusive Property Rights: The Case of Enclosing Common Fields" dans Roger L. Ranson et coll. *Explorations in the New Economic History*. Academic Press Inc., New York.
- BAGCHI, Amiya Kumar (2009). "Nineteenth century imperialism and structural transformation in colonized countries" dans A. Haroon AKRAM-LODHI et Cristóbal KAY (éd.) *Peasants and Globalization. Political economy, rural transformation and the agrarian question*. Routledge ISS Studies in Rural Livelihoods, New York.
- BANQUE MONDIALE (2005a). *Une politique foncière pour la croissance et la lutte contre la pauvreté*. Éditions ESKA.
- BANQUE MONDIALE (2005b). *Agricultural Growth for the Poor. An Agenda for Development*. The World Bank, Washington, D.C.
- BARRACLOUGH, Solon L. et Krishna B. GHIMIRE (2006). *Agricultural Expansion and Tropical Deforestation. Poverty, International Trade and Land Use*. Earthscan Publications Ltd, London.
- BENDA-BECKMANN, Franz von (2001). "Legal Pluralism and Social Justice in Economic and Political Development" *IDS Bulletin* Vol. 31 No.1
- BERNSEIN, Henry (2010). *Class Dynamics of Agrarian Change*. Fernwood Publishing, Halifax and Winnipeg.
- BISSONNETTE, Jean-François et Stéphane BERNARD (2008). « Quand l'agriculture redessine le territoire : à qui profite l'expansion des plantations de palmiers à huile au Sabah? » *Les Cahiers d'Outre-Mer* n° 241-242, Vol. 61. Revue de Géographie de Bordeaux. Presses Universitaires de Bordeaux.
- BOYDELL, Spike (2007). "Myth, Embeddedness and Tradition: Property Rights Perceptions from the Pacific" dans Alex SMAJGL et Silvia LARSON (éd.) *Sustainable Resource Use: Institutional Dynamics and Economics*. Earthscan, UK.
- BRINK, Rogier van den et coll. (2006). "Consensus, Confusion, and Controversy. Selected Land Reform Issues in Sub-Saharan Africa. *World Bank Working Paper* No. 71. The World Bank, Washington, D.C.

- CAHYADI, Antonius (2006). "A critical Socio-legal Studies" dans Antonius CAHYADI et coll. "Introducing socio-legal studies", *Law, Society and Development*, Vol. 1.
- CARDOSO, Fernando Enrique et Enzo FALETTO (1969). *Dépendance et développement en Amérique latine*. Éditions Anthropos, Paris.
- CARRERE, Ricardo. (éd.) (2001). *El amargo fruto de la palma aceitera. Despojo y deforestación*. Movimiento Mundial por los Bosques Tropicales. Montevideo, Uruguay.
- CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY (CIA) [consulté en ligne en octobre 2010]  
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/my.html>
- CHAMBERS, J.D. et G.E. MINGAY (1966). *The Agricultural Revolution: 1750-1880*. B.T. Batsford Ltd. London.
- CHAMBERS, Robert (1983). *Rural Development: Putting the last first*. Longman, New York.
- CHUA, Amy L. (1998). "Markets, democracy, and ethnicity: towards a new paradigm for law and development" *Yale Law Journal* p.1 (1).
- CLEARY, M.C. (1992). "Plantation Agriculture and the Formulation of Native Land Rights in British North Borneo 1880-1930" *The Geographical Journal* Vol. 158 No. 2 pp. 170-181. Blackwell Publishing, UK.
- COLCHESTER, Marcus et coll. (2006). *Promised Land. Palm Oil and Land Acquisition in Indonesia. Implication for Local Communities and Indigenous Peoples*. Forest People Programme, Perkumpulan Sawit Watch, HuMA and World Agroforestry Center, Indonesia.
- CRAMB, R.A. (2007). *Land and Longhouse: Agrarian Transformation in the Uplands of Sarawak*. Nordic Institute of Asian Studies (NIAS) Press, Denmark.
- DANSEREAU, Suzanne E. (2008). « Les théories du développement : histoires et trajectoires » dans Pierre BEAUDET et coll. *Introduction au Développement International : Approches, acteurs et enjeux*. Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa.
- DEININGER, Klaus et coll. (2003). "Land policy to facilitate growth and poverty reduction" dans *Land Reform, Land Settlement and Cooperatives*. Special Edition 2003/3. FAO.
- DE KONINCK, Rodolphe (2004). "The Challenges of the Agrarian Transition in Southeast Asia" dans *LABOUR, Capital and Society* No 37 pp. 285-288.
- DE KONINCK, Rodolphe, Stéphane BERNARD et Jean-François BISSONNETTE (éd.) (2011). *Agricultural Expansion in Southeast Asia. Borneo in the Eye of the Storm*. National University of Singapore Press, Singapore. À paraître.

- DE SOTO, Hernando (2000). *The Mystery of Capital. Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else*. Basic Books, New York.
- DISTRICT TAMBUNAN (2010). “Profail Daerah Tambunan”. [Source non publiée]
- DOOLITTLE, Amity A. (2003). “Colliding Discourses: Western Land Laws and Native Customary Rights in North Borneo, 1881-1918” *Journal of Southeast Asian Studies*, 34 (1), pp 97-126.
- DOOLITTLE, Amity A. (2005). *Property and Politics in Sabah, Malaysia. Native Struggles over Land Rights*. University of Washington Press. Seattle and London
- DOOLITTLE, Amity A. (2007). “Native land tenure, conservation and development in pseudo-democracy: Sabah, Malaysia” *Journal of Peasant Studies*, 34:3, 474,497.
- DORNER, Peter (1971). “Land Tenure Institutions” dans Melvin G. BLASÉ, *Institutions in Agricultural Development*. The Iowa State University Press, U.S.
- EATON, Peter (2005). *Land Tenure, Conservation and Development in Southeast Asia*. RoutledgeCurzon, New York.
- FOUCAULT, Michel (1979). *Discipline and Punish: the Birth of the Prison*. Vintage Books, New York.
- FRANK, Andre Gunder (1966). “The development of underdevelopment” *Monthly Review Vol. 18*.
- HARDIN, Garret (1968). “The Tragedy of the Commons” *Science* 162: 1243-1248.
- GILBERT, Jérémie (2006). *Indigenous Peoples’ Land Rights under International Law: from Victims to Actors*. Transnational Publishers, Inc. U.S.
- GLENN, H. Patrick (2000). *Legal Traditions of the World: Sustainable Diversity in Law*. Oxford University Press, UK.
- GOVERNMENT OF MALAYSIA (1991). *Sixth Malaysia Plan 1991-1995: Vision 2020*. Kuala Lumpur.
- GOVERNMENT OF MALAYSIA (2006). *Federal Constitution*. Laws of Malaysia, The Commissioner of Law Revision, Malaysia.
- GRIFFIN, Keith (1974). *The Political Economy of Agrarian Change*. The Macmillan Press Ltd. New York.
- GRIFFITHS, John (1986). “What is Legal Pluralism?” *Journal of Legal Pluralism* 24:1.

- HAYEK, F.A. (1979). "The Political Order of a Free People" dans *Law, legislation and Liberty. A new statement of the liberal principles of justice and political economy*. Vol. 3. Routledge & Kegan Paul, London.
- HARDT, Michel et Antonio NEGRI (2000). *Empire*. Harvard University Press, Cambridge.
- HELD, Virginia (1980). *Property, Profits, and Economic Justice*. Wadsworth Publishing Company, US.
- HOBBS, Thomas (1991). *Leviathan*. Cambridge University Press, New York.
- HOOKER, M.B. (1975). *Legal Pluralism. An Introduction to Colonial and Neo-colonial Laws*. Oxford University Press.
- HOOKER, M.B. (1993). "Native Law in Sabah and Sarawak" dans Ahmad IDID *Native Court and Customary Law of Sabah (with Cases and Decisions)*. Negeri Sabah, Malaysia.
- HUTCHISON, Jane (2008). "Land titling and poverty reduction in Southeast Asia: realising markets or realising rights?" *Australian Journal of International Affairs*. 62: 3,332-344. Routledge, UK.
- HURST, Philip. (1990). *Rainforest Politics: Ecological Destruction in South East Asia*. Zed Books Ltd., London.
- IDID, Ahmad (1993). *Native Court and Customary Law of Sabah (with Cases and Decisions)*. Negeri Sabah, Malaysia.
- INSTITUTE FOR DEVELOPMENT STUDIES (IDS) (2007). "Sabah Development Corridor. Socio-economic blueprint 2008-2025. Harnessing Unity in Diversity for Wealth Creation and Social Well-Being." [consulté en ligne en octobre 2010]  
[http://sdc.gov.my/sabahdc/index.php?option=com\\_content&task=view&id=37&Itemid=186](http://sdc.gov.my/sabahdc/index.php?option=com_content&task=view&id=37&Itemid=186)
- JOMO K.S. et coll. (2004). *Deforesting Malaysia. The Political Economy and Social Ecology of Agricultural Expansion and Commercial Logging*. Zed Books, London.
- JOMO K.S. et WONG Sau Ngan (éd.) (2008). *Law, Institutions and Malaysian Economic Development*. National University of Singapore Press, Singapore.
- KELSEN, Hans (1999). *Théorie pure du droit*. Bruylant Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris.
- KIRKBY, Diane et Catharine COLEBORNE (éd.) (2001). *Law, history, colonialism. The Reach of the Empire*. Manchester University Press, Manchester.



- LANGTON, Marcia et coll. (éd.) (2004). *Honour Among Nations? Treaties and Agreements with Indigenous People*. Melbourne University Press, Australia.
- LOCKE, John (1952). *The Second Treatise of Government*. The Liberal Arts Press, Inc. US.
- LOPEZ, Gregorio Pio et Tara LAN (2008). *Biofuels- At What Cost? Government support for biodiesel in Malaysia*. Global Subsidies Initiative (GSI) of the International Institute for Sustainable Development (IISD), Geneva, Switzerland.
- LOUNELA, Anu et Ken SETIAWAN (2006). “An Impression of the VII International Course on Legal Pluralism Experiences and Discussions” dans Antonius CAHYADI et coll. “Introducing socio-legal studies”, *Law, Society and Development*, Vol. 1.
- LYONS, Ken, Kevin DAVIS et Ed COTTRELL (2007). “The Need to Consider the Administration of Property Rights and Restrictions before Creating them” dans Alex SMAJGL et Silvia LARSON (éd.) *Sustainable Resource Use: Institutional Dynamics and Economics*. Earthscan, UK.
- MACPHERSON, C.B. (1978). *Property, Mainstream and Critical Positions*. University of Toronto Press, Canada.
- MAJID-COOKE, Fadzilah (éd.) (2006). *State, Communities and Forests in Contemporary Borneo*. The Australian National University, Canberra.
- MAJID-COOKE, Fadzilah, Dimbang NGIDANG et Norhafizah SELAMAT (2006). *Learning by Doing: Social Transformation of Small-Holder Oil Palm Economies of Sabah and Sarawak, Malaysia*. UNESCO, Participatory Programme Research Project No. 272 132 03MAL. Kota Kinabalu, Malaysia.
- MAJID-COOKE, Fadzilah (2007). *Demography, Local Communities and Changing Land Use in Sabah*. Interim Report of the Sabah Land Use Project Sociology Component. Prepared for the World Wildlife Fund Sabah, Malaysia.
- MAJID-COOKE, Fadzilah (2008). “Land Development and Livelihood Vulnerability in Sabah”. Paper presented to the 17<sup>th</sup> Biennial Conference of the Asian Studies Association of Australia and submitted to the Journal of Tropical Geography in July 2008.
- MAJID-COOKE, Fadzilah et coll. (2008). “Land Use Change, Local and Extra-Local Interests: A Case Study of Customary Land in Tuaran, Sabah”.
- MALINOSWKI, Bronislaw (1926). *Crime and Custom in a Savage Society*. Brace & Company Inc. New York.

- MANJI, Ambreena (2006). "Legal Paradigms in Contemporary Land Reform", *Commonwealth & Comparative Politics* Vol. 44, N° 1, 119-130. Routledge, UK.
- MARX, Karl (1965). *Capital*. Progress Pub. Moscow.
- MCCARTHY, John F. et R.A. CRAMB (2009). "Policy narratives, landholder engagement, and oil palm expansion on the Malaysian and Indonesian frontiers". *The Geographical Journal*, Vol. 175, No 2. June, p. 112-123
- MEINZEN-DICK, Ruth S. et Rajendra PRADHAN (2002). "Legal Pluralism and Dynamic Property Rights". *CAPRI Working Papers* No. 22.
- MERRY, Sally Engle (1988). "Legal Pluralism" *Law and Society Review* 22:5 p.869.
- MORSE, Bradford W. et Gordon R. WOODMAN (éd.) (1988). *Indigenous Law and the State*. Foris Publications, US.
- NORTH, Douglas C. et Robert Paul THOMAS (1980). *L'essor du monde occidental. Une nouvelle histoire économique*. Flammarion, Paris.
- NORTH, Douglas C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press, Cambridge.
- ONGKILI, James P. (1985). *Nation-building in Malaysia, 1946-1974*. Oxford University Press, Singapore.
- PACOS Trust (1999). "Upland Agricultural System of the Murut Communities in Dalit, Keningau, Sabah". Community Biodiversity Conservation and Development Program.
- PADOCH, Christine et Nancy Lee PELUSO (éd.) (2003). *Borneo in Transition. People, Forests, Conservation, and Development*. Oxford University Press, New York
- PANESAR, Sukhninder (2001). *General Principles of Property Law*. Pearson Education Limited.
- PERREAU-SAUSSINE, Amanda et James Bernard MURPHY (éd.) (2007). *The Nature of Customary Law: Legal, Historical and Philosophical Perspectives*. Cambridge University Press, UK.
- PHELAN, Peter R. (2003). *The Traditional Legal System of Sabah*. Yayasan Sabah, Pusat Kajian Borneo (Centre for Borneo Studies), Sabah, Malaysia.
- PHELAN, Peter R. (2005). *Comparisons: Sabah Local Culture and the Bible*. Bro. Peter R. Phelan, Sabah, Malaysia.
- POH-LING, Tan (éd.) (1997). *Asian Legal Systems: Law, Society, and Pluralism in East Asia*. Butterworths, Sydney.

- POLANYI, Karl (1957). *The Great Transformation: the political and economic origins of our time*. Beacon Press, U.S.
- RAMÍREZ, R. (2002). "Land conflict management: a conceptual map", *Journal of Land Reform, Land Settlement and Cooperatives* 2002/2 p.6-25. Rural Development Division, FAO.
- RANSON, Roger L., Richard SUTCH et Gary M. Waltcon (éd) (1982). *Explorations in the New Economic History. Essays in Honor of Douglas C. North*. Academic Press Inc. New York.
- RIGG, Jonathan (2006). "Land, Farming, Livelihoods, and Poverty: Rethinking the Links in the Rural South" *World Development* Vol. 34, No.1 pp. 180-202
- ROSE, C. (1988). "The 'new' law and development movement in the post-cold war era: a Vietnam case study" *Law and Society Review* 32: 93-140.
- ROSTOW, W.W. (1963). *Les étapes de la croissance*. Éditions Seuil, Paris.
- SABAH FORESTRY DEPARTMENT, Official Website [consulté en ligne en octobre 2010] [http://www.forest.sabah.gov.my/resources/FR\\_24092010.pdf](http://www.forest.sabah.gov.my/resources/FR_24092010.pdf)
- SCOTT, James C. (1990). *Domination and the Arts of Resistance: hidden transcripts*. Yale University Press, New Haven.
- SCOTT, James C. (2009). *The Art of Not Being Governed. An Anarchist History of Upland Southeast Asia*. Yale University Press, U.S.
- SHELEFF, Leon (1999). *The Future of Tradition: Customary Law, Common Law, and Legal Pluralism*. Frank Cass Publishers, London.
- SILUNGWE, Chikosa Mozesi (2009). "Customary Land Tenure Reform and Development: A Critique of Customary Land Tenure Reform under Malawi's National Land Policy. *Law, Social Justice & Global Development Journal* (LGD) [consulté en ligne en octobre 2010] [http://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/law/elj/lgd/2009\\_1/silungwe](http://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/law/elj/lgd/2009_1/silungwe)
- SIMARMATA, Ricardo (2006). "Socio-legal studies and the movement for the reform of law" dans Antonius CAHYADI et coll. "Introducing socio-legal studies", *Law, Society and Development*, Vol. 1.
- SMAJGL, Alex et Silvia LARSON (éd.) (2007). *Sustainable Resource Use: Institutional Dynamics and Economics*. Earthscan, UK.
- SMITH, Linda Tuhiwai (1999). *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. Zed Books, New York.

- SOEHENDERA, Djaka (2006). "How Social Sciences Support the Study of Law" dans Antonius CAHYADI et coll. "Introducing socio-legal studies", *Law, Society and Development*, Vol. 1 December 2006 –March 2007.
- SOOK DISTRICT (2008). "Profail Daerah Kecil Sook". [document non publié]
- STATE OF SABAH (1930). "Land Ordinance (Sabah Cap.68) Together with the Subsidiary Legislation made thereunder" Government Printer, Kota Kinabalu, Sabah, Malaysia.
- STATE OF SABAH (1968). "Forest Enactment (Sabah No. 2 of 1968) Together with the Subsidiary Legislation made thereunder". Government Printer, Kota Kinabalu, Sabah, Malaysia.
- STATE OF SABAH (1968). "Land Acquisition Ordinance (Sabah Cap. 69)". Government Printer, Kota Kinabalu, Sabah, Malaysia.
- STATE OF SABAH (1996). "Constitution of the State of Sabah" Government Printer, Kota Kinabalu, Sabah, Malaysia.
- THOMAS, D.W. et J.H. ATKINSON (1971): "Graduate and Undergraduate Teaching Institutions" dans Melvin G. BLASE, *Institutions in Agricultural Development*. The Iowa State University Press, US.
- TIMMER, Peter C. (2005). "Agriculture and Pro-Poor Growth: An Asian Perspective." *Center for Global Development*, Washington, DC.
- TRUBEK, David M. et Marc GALANTER (1974). "Scholars in Self-Estrangement: Some Reflections on the Crisis in Law and Development Studies in the United States". *Wisconsin Law Review*. Vol. 4. pp. 1062-1102.
- UNDP MDG Report (2005). "Malaysia: Achieving the Millennium Development Goals. Successes and Challenges" [consulté en ligne en octobre 2010]  
<http://www.undp.org.my/mdgs/malaysia-mdg-report>
- VINCENT, Jeffrey R. et Mohamed Ali ROZALI (2005). *Managing Natural Wealth: Environment and Development in Malaysia*. Institute of Southeast Asian Studies (ISEAS), Singapore.
- WADLEY, Reed L. (éd.) (2005). *Histories of the Borneo environment: Economic, political and social dimensions of change and continuity*. KITLV Press, Leiden. The Netherlands.
- WAKKER, Eric et coll. (2005). *Greasy Palms. The social and ecological impacts of large-scale oil palm plantation development in Southeast Asia*. Friends of the Earth, UK.
- WALLERSTEIN, Immanuel (1982). "Le développement du concept de développement » *Sociologie et sociétés*, Vol. 14 No. 2.

WEBER, Max (1995). *Économie et société*. Plon, Paris.

WOOD, Ellen Meiksins (2009). “Peasants and the market imperative: the origins of capitalism” dans A. Haroon AKRAM-LODHI et Cristóbal KAY (éd.) *Peasants and Globalization. Political economy, rural transformation and the agrarian question*. Routledge ISS Studies in Rural Livelihoods, New York.

WU, Min Aun (2005). *The Malaysian Legal System*. Pearson Malaysia Sdn.Bhd.

ZIN, Ragayah Haji Mat (2007). “Understanding the Formulation of the Revised Poverty Line in Malaysia”, *Akademika* 70 (January) 21-39.

## ANNEXES

### A.1. Distribution du temps et activités durant la réalisation de la thèse

Dates	Activités
<b>Juillet à Novembre 2009</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Choix du sujet et de l'étude de cas : transition agraire à Sabah.</li><li>- Proposition de thèse et soumission au comité d'éthique pour approbation.</li><li>-Préparation du terrain : réseautage préalable avec l'UMS et organisations locales (PACOS Trust) pour trouver des informateurs clé, du soutien et un traducteur.</li><li>-Lecture de la littérature pertinente pour la rédaction des premières ébauches de l'introduction, de la mise en contexte ainsi que des typologies des régimes codifiés et coutumier de la propriété foncière.</li></ul>
<b>Décembre 2009 à Avril 2010</b>	<p><u>Réalisation du terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prise de contact; entretiens auprès des fonctionnaires, professeurs, ONG, avocats, informateurs clés; contact avec les villages; recherche d'un traducteur (2 mois et demi).</li><li>- Cueillette de données qualitatives et quantitatives dans les villages auprès de la paysannerie autochtone et des institutions locales sur le régime coutumier de propriété foncière et l'impact du développement agroindustriel (1 mois et trois semaines)</li><li>-Synthèse de l'information recueillie et analyse des données. Conclusions et derniers entretiens nécessaires à leur confirmation (3 semaines).</li></ul>
<b>Mai à Octobre 2010</b>	-Rédaction de la thèse et soumission


## A.2. Guide des entretiens semi-dirigés

1. How long have you been living in the village for? Where were you coming from?
2. How many people live in the house?
  - Age
  - Gender
  - Occupation
  - Income
3. Do you have land? How did you acquire?
  - Borrow, inherited, bought, title, LA
  - How long did you wait to have a title?
  - Which is the extension of the land and quality of the soil?
  - Which is its value?
  - Where is the location of the land? How long does it take to get there?
  - How do you use the land? Crops...
  - What are the conditions attached to the land?
4. What is the meaning of land for you?
  - An investment
  - An asset
  - A means of subsistence
  - Basic for livelihood
  - Cultural value
5. What is the role that *adat* plays regarding to the access, the use and the ownership of land?
6. What are the factors you take into account when opening a land and when planting?
  - Food
  - Money
  - Time
  - Work required
  - Adat
  - Other conditions
7. Is the land that you have access to enough to fulfil your food and income needs?
  - Are you self-sufficient in food?

- To what extent?
8. Do you think there is scarcity of land?
- How difficult is it to have access to land?
  - And to have ownership over land?
9. How expensive are the costs related to farming?
10. Apart from farming, are there other possible sources of income?
- Job opportunities in Keningau?
  - Other types of temporary or permanent jobs?
11. How would you say expansion of oil palm plantations like SLDB has affected the access to land?
- And the livelihoods and quality of life?
  - Your rights?
  - Access to resources?
  - The choices and agricultural practices?
  - How do you see these developments?
12. Do you plant permanent crops to make money or to secure the ownership of the land?
13. How do you perceive the law regulating land access, use and ownership? Is it fair? Does it work?
14. What are the problems that worry you more?
- Land
  - Water
  - Electricity
  - Road
  - Health
  - Education
  - Food
  - Self-sufficiency
  - Cost of life
15. How these problems could be sorted out?
- Land titles
  - Enforcement/recognition of rights
  - District help or subsidies
  - Political change



### A.3. L'huile de palme toujours en forme

<p>5.2 sen p/unit ASN income</p>	<p>Iraq to rival Saudi in Opec stakes</p>		<p>Daily Express YOUR LOCAL VOICE</p>
----------------------------------	---	--	---

## Palm oil still performs best

KUALA LUMPUR: Malaysia's commodity sector remained crucial in 2009 as it provided the much needed boost at a time when the nation is facing an economic stalemate.

Through its main stay - palm oil, remained the "jewel" in the commodity sector and the country reaped the benefits of high prices, improved productivity and strong export demand which led to higher export earnings.

In 2009, crude palm oil fetched the highest price of 2,894 per tonne on May 13, bringing a windfall to the 2.2 million smallholders who depend on the commodity for a livelihood.

But as of December, prices hovered between RM2,400 and RM2,600 per tonne as there was mounting concern that stocks were building up.

Analysts predict that the hotter weather due to the El-Nino pattern and stronger demand from China and India, would push the price to breach the RM3,000 per tonne level next year.

In fact, the "golden crop" is poised for even better days as the country has

taken steps to internationalise the crude palm oil futures (CPO) contract which is traded on Bursa Malaysia Derivatives.

A senior palm oil trader with Interband Group Sdn Bhd, Jim Teh,

told Bernama that there was a possibility the cpo market could enter into a bull run in the second half of next year.

"There is likely be more foreign players emerging in the trading of cpo futures market here next year," Teh told Bernama, attributing his optimism to the collaboration between Bursa Malaysia Derivatives and CME Group Inc, the world's largest and most diverse derivatives marketplace.

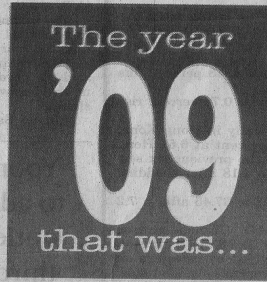
Under the first agreement signed with CME, crude palm oil futures will be traded on Globex CME which has access in over 80 countries.

The second agreement allows for CME to develop a US dollar denominated CPO futures contract to be listed on Globex CME.

The main justification for this move is to ensure price discovery for palm oil remained in Malaysia, the second largest oil palm producer after Indonesia, and to obtain a fair price for palm oil among international edible oils.

Meanwhile, concerns over the pace of the global economic recovery too generally had some impact on commodities market with banks limiting the amount of credit extended to business to exercise prudence.

However, Teh said most oil palm



producers could still be "laughing their way to the bank" with decent profits as cost of production was still low RM1,500 per tonne.

The MIDF Malaysia Equity Research Report said CPO had outperformed its closest rival, soyoil, as buyers of edible oils switched to the golden oil which is sold at a discount.

The spread between soyoil and palm oil continued to widen making the former more expensive for consumers.

As a result, palm oil is today consumed worldwide, is the vegetable oil

with the highest level of penetration and many countries like India and China depend heavily on it.

As for the rubber market, a rise in crude oil prices as well as the tight supply situation in Thailand, Indonesia and Malaysia prompted rubber prices to rise by more than 20 per cent this year.

On the local market, SMR 20 touched its highest level of 954 sen per kg on Dec 22 while latex-in-bulk surged to its highest level of 601 sen per kg on Dec 7.

The high price prompted major consumer, China, to shy away from the market but dealers expect prices to weaken beginning next year before strengthening again as the global economic recovery gained momentum.

Analysts expect prices to be buoyed by the increase in tyre production and demand.

As for tin, the Kuala Lumpur Tin Market (KLTM) traded at its highest level in 14 months on Dec 21, with the metal touching US\$15,740 per tonne in line with rising international metal prices.

According to analysts, demand for industrial tin was partly driven by the short supply and increasing investors' appetite for metal-based assets. - Bernama

Source : Daily Express, 24 décembre 2009

THURSDAY, 24TH DECEMBER, 2009

## First palm oil mill in district also SLDP to develop 5,700ha with oil palm in Nabawan

NABAWAN: The Sabah Land Development Board will develop some 5,700 hectares of land in two areas in Nabawan with oil palm as well as set up the first palm oil mill in the district next year.

SLDB Chief Executive Officer, Jhuvarri Majid, said the state-owned agency has already started land clearing and terracing at the 2,104 ha site at Pandewan.


Land clearing at the Nabawan Settlement Scheme area (3,600 ha) would start sometime in early 2010, he said at the launching ceremony of SLDB Projects in Nabawan at the multi-purpose hall here Tuesday.

Jhuvarri said a 40-ha site has been identified for the palm oil mill with all the necessary approvals from relevant agencies already obtained.

"We will try and start work on the mill by mid 2010," said Jhuvarri, in front of a 500-strong crowd, several of them oil palm smallholders who currently have to sell their fresh fruit bunches (FFB) to the nearest mill in Sook.

Jhuvarri said the mill would have a capacity to process 60 tonnes of FFB per hour and would serve the smallholders as well as the new estates

## Malaysia



Bobby (right) handing documents to Jhuvarri while Abdul Ghani looks on.

in Pandewan and the Scheme as well as other estates that would also be opened up soon.

He said SLDB had also identified another 13,400 ha of land in Simua (4,500 ha) Lumini (3,600 ha), Labang (2,000 ha) and Suratalum (2,000 ha) which was suitable for oil palm and work to develop these areas would start progressively as soon as approvals were obtained.

"In all these areas, including Pandewan and the Scheme, SLDB would develop the land on a joint venture with the people," he said.

After the land is developed, he said the participants from among the hardcore poor in Nabawan, would be resettled in these estates. Apart from earning dividends, they and their adult children would also be provided with jobs within the estates.

At the ceremony, participants involved in the Pandewan estate received their joint venture documents from SLDB as well as an initial payment of RM500.

A nursery was started at Pandewan five months ago, and terracing is now in progress. Planting in the prepared areas will start next

week.

Later, at the same ceremony, Nabawan Assemblyman and Nabawan Settlement Scheme Chairman, Datuk Bobby Suan, handed over a Letter of Authority to Jhuvarri, allowing SLDB to develop the 3,600 hectares of land within the Scheme with oil palm.

Bobby, in his speech, commended SLDB for taking the initiative to bring development to Nabawan, which is considered the poorest district in the State with the most number of hardcore poor families.

He said the people and SLDB developing the land is not only a smart partnership but the best one available.

"This way, you get to keep the land, see it developed by a responsible government agency,

and benefit from the project by way of dividends and also job opportunities," he said.

Bobby said SLDB had the resources - the expertise as well as the financial capability to develop the land, and that the participants would get a very fair deal.

"We have seen similar SLDB operations in nearby Dalit, Bingkor and Kandang Besar and the participants there are all now reaping the benefits. Similarly, in time to come, the Nabawan participants too will benefit from this development," he added.

SLDB is not only involved in oil palm in Nabawan. Its Gaharu trial plot in Galas over a 40 hectare site and the Jatropa commercial trial plot also over 40 hectares will commence early next year.

Source : Daily Express, 24 décembre 2009

## A.4. Flux migratoires : double rasoir pour les plantations et les petits exploitants?

Borneo Post 9 Dec 2009

# Govt to consider request for foreign workers – Musa

**KOTA KINABALU:** Chief Minister Datuk Seri Musa Aman said the State Government would consider the request by oil palm planters to relax the regulation on foreign workers in the sector.

“We will conduct a study on the request but I would like to again remind the employers in Sabah, including the plantation owners to hire only legal foreigners to work for them.

“I have repeatedly warned employers in Sabah against hiring illegal immigrants because with their cooperation, we will be able to resolve the illegal immigrants problem in the state,” he said after presenting cheques to schools and religious bodies here yesterday.

He said this when asked to comment on the request by planters in the east coast for the Government to allow them to employ workers from countries other than Indonesia and the Philippines.

Earlier, Musa handed over about RM23.495 million to 209 vernacular, mission and independent schools as well as 103 non-Muslim religious bodies in the state.

He said the RM10 million allocation given out to schools was an increase of 20 percent from the RM8 million last year.

The allocation to non-Muslim religious bodies increased by 14 percent from the RM11.620 million last year to RM13.495 million this year.

Musa, who is also State Finance Minister, said the Government was sensitive to the needs of all groups and it increased the allocations after taking into consideration the importance of educational development and freedom of religion.

“The allocation given out every year is proof that the government, under the leadership of the Barisan Nasional, is fair and cares for all communities of different races and faiths,” he said in his speech.

He added that the efforts undertaken by the State Government were also in line with the objectives of 1Malaysia to ensure harmony and unity among the people.

Musa also gave his assurance that the State Government would continue to assist schools in the state by providing the best possible education infrastructure to increase the quality of education among students, especially the less privileged and those in the rural areas.

“Efforts to strengthen educational institutions is closely linked to human capital development, and recognizing this the Government will continue to give its attention to efforts in strengthening educational institutes so that we are able to produce quality, highly skilled and credible citizens,” he said.

Source : Borneo Post, 9 décembre 2009

4 Monday December 14, 2009 HOME New Sabah Times

# Illegals: Cops eyeing landowners as well

By MOHD KHAIRY ABDULLAH

**KENINGAU:** Next time the police launch an operation on illegal immigrants, they will be on the lookout for landowners too.

Particularly landowners found leasing out their property to foreigners.

Assistant Minister of Rural Development, Datuk Sairin Karno issued a strong warning yesterday stressing that there will be no compromise for these culprits.

Similarly, district police chief, DSP Zahari Mohamad said these landowners can be charged in court and even be sent to jail if they persisted on harbouring the illegal immigrants.

A few days ago when police mounted an exercise to nab foreigners without valid documents at three locations in town, they discovered them living in comfort.

In several cases, the owners even rented plots of land to them so they could build their own houses.

Sairin, the assemblyman for Liawan, urged police to continue the operations and not to spare errant landowners from the law.

“I believe this is one of the best ways to stop more illegal immigrants from flooding this district,” he said referring to the act of arresting the landowners.

He was speaking at a meet-the-people session in Kg Gaulan here.

The assistant minister advised the people to develop their land with commercial agricultural schemes instead of renting them to the wrong people.

Yesterday’s event was organised by the Department of Community Development (KEMAS) and involved the Health Department, RELA as well as Keningau Umno.



Sairin (second right) accepts membership forms to join Umno from Lajarus Lajjun submitted by villagers of Gaulan.

Source : New Sabah Times, 4 décembre 2009

## A.5. Problèmes fonciers liés à l'invisibilité et à la clause « d'intérêt public »

6 Sunday December 6, 2009 HOME New Sabah Times

# Villagers face prospect of losing homes

By JENNE LAJIUN

INANAM: About 2,000 folks now residing at Lembaga Padi near here are in dilemma as the place they have been calling home for the last 30 years may be taken away from them anytime.

The folks alleged that they have already been served eviction notice from the relevant authorities.

Yesterday, Resource Development and Information Technology Assistant Minister, Datuk Jainab Ahmad Ayid met with the folks who were affected to advise them to keep calm despite the problem looming over them.

When met by reporters later, Jainab said that the land where the folks have been residing for the last 30 years have been given to a company by the Land and Surveys Department.

"It is not fair that the land be given to the company when the folks have been residing here for more than 30 years. The department should have done a thorough study before giving it to them," she said.

She said that the place has been promised to be gazetted as a kampung to the people and that over the years, the folks residing there have already been given a mosque, bridge and supplied with water and electricity.

"That is what all these come as a shock to them," she said. She added that they have already submitted an appeal to the court against its earlier decision to evict the folks from the land.

The eviction, she said, was supposed to commence on Monday.

"However, we have already submitted our appeal, which is for the interest of justice and for the public interests as it involves the lives of a lot of villagers who are Sabahans," she said.



Lembaga Padi residents at the meeting with Datuk Jainab Ahmad Ayid

Source : New Sabah Times, 6 décembre 2009

## Kaiduan Dam project: Villagers adamant, will not move

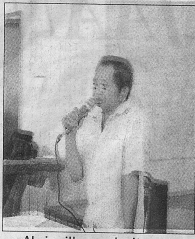
By HELLINIE SINA

PENAMPANG: Villagers who are affected by the proposed Kaiduan Dam project have reaffirmed their decision to stay put in their ancestral lands, no matter what.

During a meeting held yesterday at Kg Timpagoh, Sugud, they said that even if the project was to be scaled down they would not budge from their respective villages.

The proposed RM2.8 billion dam project will submerge 12 square kilometres of forest, agriculture and ancestral land. It is part of the government's master plan including the water treatment plant to provide sufficient water supply for Kota Kinabalu and its vicinity until 2050.

"I've never heard reports about Akoi...villagers don't want another major flood



Kota Kinabalu facing shortage of water...So they should conduct a detailed study on water consumption



Nousi...study needed

needs before implementing the dam project," said Nousi Gun, chairman of the Kaiduan Dam Protest Committee.

Villagers also expressed fear of major floods in the district they believe could happen when the natural surrounding makes way for the dam.

Kg Timpagoh village headman, Akoi Dawaian, said that he would not want to see another major flood in the district like the one that hit in 1999 which according to him was one of the worst.

He also said that eco-tourism initiatives like homestay programmes and herbal gardens which are being implemented in Kg Terian and Kg Buayan to supplement the people's income would be affected when constantly facing with possible flooding.

He lamented that if the project gets a go-ahead the community's eco-tourism initiatives including the e-buayan project in which they have set up a telecentre to empower the villagers using modern telecommunication tools like the internet would be wasted.


"So we hope they would not build the dam here," he said in the meeting attended by representatives from surrounding villages affected by the proposed project.

The two villages are enjoying electricity generated from microhydro installations.

Meanwhile, the Malaysian Indigenous People's Network programme coordinator, Eleanor Goroh, said that they supported the move against the project.



Some of the villagers at the meeting



Villagers displaying placards to reaffirm their decision to defend their territory

Source : Sabah Times, 4 avril 2010

## A.6. Les clauses du contrat de SLDB avec les participants de Mukim Dalit

### BAHAGIAN II - PERLAKSANAAN PPKT

#### 2. PERLAKSANAAN PPKT

##### 2.1 PERINGKAT I

2.1.1 Dengan tertakluk dan merujuk kepada peruntukan dan syarat-syarat dalam Bahagian II perjanjian ini;

- a) SLDB akan membangunkan tanah tersebut dengan tanaman kelapa sawit dan / atau lain-lain tanaman ekonomik atas nama usahasama dengan PESERTA dengan kos pembangunan akan dikeluarkan oleh SLDB sebagai pendahuluan yang akan dikutip balik daripada hasil pulangan menurut cara yang diperuntukan di bawah 2.1.2;

Note : cet article et les deux qui suivent font partie du contrat signé entre SLDB et un participant de Mukim Dalit. Pour des raisons éthiques, nous avons effacé le nom de la personne signataire.

### Part II - Implementation

#### 2. PPKT Implementation

##### 2.1. Level 1.

2.1.1. Based on the terms and conditions of this agreement;

- a) SLDB will develop the land with the plantation of oil palm and / or other economic plant on a joint venture with the PARTICIPANT and the development costs will be discharged by SLDB as advance and will collect them back from the return profits according to the statement under 2.1.2.

2.1.2 Bilamana tanaman kelapa sawit dan/atau lain-lain tanaman ekonomik tersebut berhasil dan memperolehi keuntungan., jumlah **keuntungan bersih** pada tarikh akaun( selepas akaun teraudit dan diluluskan oleh SLDB) akan **dibahagikan** kepada kedua pihak mengikut kadar seperti berikut;

<u>PIHAK</u>		<u>BAHAGIAN</u>
SLDB	-	40%
PESERTA(keseluruhan)	-	60%

- a) Setiap PESERTA akan mendapat bahagian daripada bahagian keseluruhan secara sama rata.
- b) Pembahagian dividen kepada setiap PESERTA akan dibuat 4 kali dalam setahun dan berkuatkuasa serta merta selepas setiap tarikh akaun estet.

2.1.2. Whenever the oil palm plantation and / or other economic plant likely to make a profit, the total of **net profit** on the accounting date (after audited accounting is made and approved by SLDB) will be divided to both sides as to the following rate:

<u>SIDE</u>	<u>DIVIDEND</u>
SLDB	40%
PARTICIPANT	60%

- a) Every PARTICIPANT will get their dividend from the total of dividends equally.
- b) The distribution of dividends to every PARTICIPANT will be given 4 times per year and will be enforced each date after the estate accounting.

**3. PESERTA mengaku janji bahwa:-**

3.1 PESERTA telah meneliti dan memahami secara mendalam tentang polisi dan konsep PPKT yang terdapat dalam perjanjian ini

3.2 PESERTA akan mengikuti dan mematuhi semua polisi dan prosedur yang berkaitan yang ditetapkan oleh SLDB dalam pengurusan tanah tersebut.

3.3

Penanaman, penyelenggaraan, pemasaran dan sebarang operasi berhubungkait dengan pembangunan dan hasil tanah tersebut adalah dibawah kuasa dan hak mutlak SLDB dalam masa tempoh perjanjian ini berkuatkuasa. PESERTA tidak berhak untuk menuntut mana-mana atau sebahagian daripadanya selain daripada pembayaran dividen mengikut peruntukan 2 di atas.

3. The PARTICIPANT will promise that:

3.1. The PARTICIPANT already assesses and understands in depth the policy and the concept of PPKT conveyed in this agreement.

3.2. The PARTICIPANT will follow and obey all policies and procedures related to the land management of SLDB.

3.3. Plantation, implementation, marketing and any operation related to the development and the productivity of the land are under the power of SLDB, in the duration established in this agreement and after its enforcement. PARTICIPANT has no right to claim any of it or any part of it except the dividend payment according to the abovementioned statement 2.

## A.7. Insécurité foncière et dépendance envers le développement privé

### KG. MELOSOK MUKIM DALIT

Daerah Kecil Sook,  
Keningau.

Tarikh : 20hb Oktober 2004

#### MINIT MESYUARAT PENDUDUK KG. MELOSOK MUKIM DALIT

Tarikh : 20hb Oktober 2004  
Masa : Jam 02.00 petang  
Tempat : Balai Raya Kg. Melosok Dalit.

#### AGENDA 1

##### *Pembukaan Tanah State Land Kawasan Kg. Melosok Dimajukan Projek Penanaman Sawit Oleh SLDB*

1.1 Oleh kerana tepat pada waktunya turut mengucap dan memberi sokongan serta gambaran supaya kawasan kampung Melosok ini akan dibuka. En. Birikan Bantagon menyampaikan beberapa perkara yang beliau sampaikan kepada para hadirin bagi melancarkan projek ini supaya pihak SLDB akan meneruskan projek penanaman sawit ini. Antara lain penjelasannya adalah seperti berikut :-

1. Kawasan tanah dipohon masih PT. Pihak kerajaan Jabatan Tanah telahpun dibatalkan kerana di bawah kuasa (miliki) oleh SLDB. Kecuali orang yang sudah mendapat geran.
2. Perundangan : Kawasan tanah terbiar (tidak diusahakan) pihak kerajaan ada kuasa untuk menarik balik.
3. Keistimewaan :
  - a) Penduduk kampung akan mendapat pulangan (dividen).
  - b) Pembinaan pembangunan melalui kehendak rakyat yang difikirkan perlu pada masa akan datang.
  - c) Peluang pekerjaan kepada penduduk kampung.
  - b) Penduduk kampung akan mendapat tanah berasaskan jumlah peserta yang berdaftar.

#### Agenda 1


1.1. Ask for state land to be developed into oil palm since in Kg. Melosok there is a lot of land under land application which has not yet been approved. This development would be positive as incomes and opportunities to get a job are very low.

1. The area is still under Land Application. If SLDB comes, only this type of land will be used, not the ones with titles.
2. Legal aspect: when the area is considered idle, the state has the power to take it away from the villagers.
3. Benefits:
  - a) Dividends will be given.
  - b) There will be promises of infrastructure development.
  - c) There will be opportunities to get a job
  - d) The villagers will get land titles based on their participation

## A.8. Pénurie foncière, ventes de terres et travail salarié

Telefon : 087-334911  
334912  
333569

Faks : 087-333568



PEJABAT DAERAH KECIL SOOK  
Peti Surat No. 1455  
89008 Keningau  
Sabah, Malaysia

Ruj. Tuan :  
Ruj. Kami : PD (K) SK : 200-3/1/3/Kit.4/(132)

Tarikh: ..... 27 Mac 2006

*From Sook  
To all headman*

**Semua Pengerusi JKKK, Daerah Kecil Sook**  
**Semua Ketua Kampung, Daerah Kecil Sook**

Tuan, *Not to sell the land under L.A. to foreigners*

**PENJUALAN TANAH BERGERAN DAN PERMOHONAN TANAH (PT)**

Dengan hormatnya, perkara di atas adalah dirujuk.

02. Dimaklumkan bahawa diakhir-akhir ini terdapat ramai penduduk kampung menjual tanah mereka maupun yang bergeran atau baru berbentuk Permohonan Tanah (PT), seperti yang dikesan di beberapa kampung di Daerah Kecil Sook.

03. Sehubungan dengan perkara ini sukacita pejabat ini menasihati pemilik-pemilik tanah bergeran atau baru berbentuk Permohonan Tanah (PT) agar tidak menjual tanah mereka sesuka hati khususnya kepada pembeli-pembeli bukan bumiputera. Ini memandangkan bahawa tanah untuk kegunaan pertanian cuma tinggal 2.56 peratus lagi daripada keluasan tanah di Daerah Keningau/Sook.

04. Sekiranya penjualan tanah ini berterusan maka akhir-akhir nanti kita sebagai penduduk asal di daerah ini akan kehilangan tanah untuk mencari nafkah dan akan terpaksa menjadi pekerja seumur hidup kepada pembeli-pembeli tanah atau tuan-tuan tanah seperti yang berlaku di negara-negara jiran.

05. Sila sampaikan pesanan dan nasihat ini kepada semua orang-orang kampung. *Be forced into working life*

Sekian, terima kasih.

**\*BERKHIDMAT UNTUK NEGARA DENGAN BERSIH, CEKAP DAN AMANAH\***

*2. There has been recent cases of selling of land  
3. In subdistrict Sook, there is only 2.56% of land left for agricultural purposes  
4. Do not sell easily, because it's not good for their income or subsistence, they will become slaves like in other countries.*

*Peter Beatty*  
[ PETER BEATY ]  
Penolong Pegawai Daerah  
SOOK

HARGAILAH KEHIDUPAN ANDA - JAUHILAH DADAH

PK 1760 (L) - 2004

### DO NOT SELL THE LAND UNDER L.A. TO FOREIGNERS

2. There has been recent cases of land sellings
3. In subdistrict Sook, there is only 2.56% of land left for agricultural purposes
4. Do not sell the land because it is not good for villagers income and subsistence. They will be forced into working life as it happens in other countries



## A.9. Le problème de l'eau à Mukim Dalit

07-05-2008  
PET. DAERAH KECIL SABAH

**BORANG KAJI SELIDIK MENGENAI KAJIAN LIPUTAN AIR LUAR BANDAR NEGERI SABAH**  
(Kementerian Pembangunan Luar Bandar dan Wilayah, Malaysia)

Nama : **JAFFRY BIN AZAN** Daerah: **DAERAH KECIL SOK** Parlimen: **ABG PENINSULAN** No. Helaian: \_\_\_\_\_  
 Jawatan: **PENGARUSI UJRAK** *Nearest location* **Cocaton of wawas**

Nama Kampung Terlibat	Penduduk (Tahun Semasa)	Jenis Bekalan Air / Pembekal	Kedudukan terdekat "reticulated water supply" & Nama kampung Masalah		Kedudukan Sungai / anak sungai Terdekat	
			Jarak (KM)	Masalah	Nama Sungai	Jarak (KM)
K5 MELOSOK MUKIM DALIT	170 ORANG	AIR BIAGA AIR HAJIAN	50 KM	K5 DALIT GAMA MASALAH AIR BERSIH (PAIP)	SUNGAI MELOSOK SUNGAI DALIT SUNGAI KAMBOK SUNGAI SANIT SUNGAI KADASSOI	- 1 KM 5 KM 4 KM 6 KM

**Perancangan Masa Hadapan:**  
*Future planning*  
 1. BEKALAN AIR BERSIH (PAIP) KUNAH KE RUMAH. Clean water in each house  
 2. BEKALAN BERTAMBAH TANGKI AIR 400 GELON 59 UNIT. 59 tanks of 400 gallon  
 3. PROJEK PERUMAHAN PENYUKUNAN KAMPUNG 62 UNIT.  
*Having 3 good project house = new ones*

**Isu dan Cabaran:**  
 1. AIR SUNGAI KEBAP KEKING SEMASA KEMARAH. water was always dry  
 2. AIR SUNGAI KERUT. air water cloudy / yellow  
 3. AIR SUNGAI TERCEMAR AKIBAT PEKEBUN KECIL PEWAMAN SALUAT SYARIKAT-SYARIKAT TEKLUBAT.  
*river water polluted because of oil palm plantation*

Untuk Keterangan lanjut, sila hubungi:  
 Jita atau Roy di talian 088-246167, 088-242871 Faks: 088-234707  
 Institut Kajian Pembangunan (Sabah)

Study on water resource in rural area of Sabah, Ministry of Rural Development and Province of Malaysia.

Issues and challenges:

1. River water always dry
2. River water cloudy/yellow
3. River water polluted because of oil palm plantation

## A.10. L'efficacité de « l'aide »?

6 Friday March 5, 2010

HOME

# Reports claim farmers selling aid scheme to get quick bucks

By **MARUTIN ANSIUNG**  
[marutin@newsabahtimes.com.my](mailto:marutin@newsabahtimes.com.my)

**KENINGAU:** There have been reports that farmers who received fertilizers under the Federal Government Rice Fertilizer Aid Scheme have been making quick bucks by selling them to other parties.

When revealing this yesterday,

Nabawan Farmers Organisation chairman, Datuk Abdul Ghani Yassin, said that the assistance was meant to help them increase their rice output.

“Lately, we’ve been receiving reports from the Farmers Organisation management that there are farmers who don’t use the fertilizers on their crops but sell them to other parties to make a quick gain,” he

told *New Sabah Times* after attending the Nabawan Farmers Organisation meeting yesterday.

He told the farmers, especially those from Sook and Nabawan, not to abuse the assistance but use them to improve their production.

“What they’ve been doing is not only a wastage but also illegal,” he warned.

Source : New Sabah Times, 5 mars 2010